

**2016-2021**  
**Procès-verbal n° 16b de la séance ordinaire du Conseil général**  
**du mercredi 30 mai 2018, salle du Grand Conseil, Fribourg**

**Présidence: M. Julien Vuilleumier**

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 68/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés: (12) Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Marc Bugnon, Anne-Elisabeth Cattaneo-Python, Charles de Reyff, Bernard Dupré, Raphaël Fessler, Jean-François Feyer, Daniel Gander, Benoît Hemmer, Martin Kuhn, Michaël Li Rosi et François Miche.

Absent: -

Scrutateurs: Mmes et MM. Caroline Chopard, Océane Gex, Jean-Noël Gex, Marine Jordan, Alain Maeder et Marie-Claire Rey-Baeriswyl.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Didier Steiner.

**Le Président.** M. le Syndic, Mme la Vice-Syndique, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

---

**1. Communications du Président**

**Le Président.** Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

Les communications du Président ayant été faites hier, j'aimerais en ajouter une seule et souhaiter un très joyeux anniversaire à M. Mathieu Maridor, notre Secrétaire du Conseil général. (Applaudissements).

---

## 6. Règlement scolaire de l'école primaire de la Ville de Fribourg – Message n° 27

**Le Président.** Voici quelques informations valables pour les Messages n° 27 et 28. Selon l'article 42 al. 2 de la loi sur les communes et l'article 51 al. 2 du règlement du Conseil général, les amendements portant sur des articles de règlement de portée générale doivent être déposés par écrit.

### Rapport de la Commission spéciale

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** Die Spezialkommission für die Schulreglemente der Primar- und Orientierungsschulen hat sich an zwei Sitzungen intensiv und mit grosser Aufmerksamkeit mit den vorliegenden Reglementen auseinandergesetzt. Die Kommission, zusammengesetzt aus 9 Mitgliedern aller Fraktionen des Generalrates, konnte mit ihrer Arbeit dazu beitragen, ihnen heute Abend hoffentlich mehrheitsfähige und zufriedenstellende Reglemente zu unterbreiten. Die Aufgabe gestaltete sich nicht einfach, verlangen doch die grundlegenden Änderungen in der Aufgabenteilung zwischen Kanton, Schulleitungen und Gemeinde nach einem in allen Belangen neuen Reglement. Ich danke allen Kommissionsmitgliedern für ihr engagiertes und konstruktives Mitarbeiten.

Au nom de la Commission, je remercie Mme Corine Helfer, Chef de Service de la Direction des Ecoles et Mme Cyrielle Verdon du Service juridique pour toutes les informations et explications et M. Mathieu Maridor pour son aide à la préparation de la réunion et du procès-verbal. Je remercie bien sûr Mme Antoinette de Weck, Conseillère communale. Nos questions ont reçu des réponses exhaustives et nos interventions ont été accueillies avec intérêt et un esprit ouvert. Sur proposition de la Commission, vous avez reçu la synthèse de tous les amendements votés par la Commission spéciale et la Commission des finances en vue de la discussion d'aujourd'hui. Je voudrais également remercier M. M. Maridor pour la rédaction de ces tableaux.

Wie sie sich vorstellen können, zeigte sich die Kommission von der Tatsache, dass sie und der Generalrat dieses Reglement im Eilzugtempo behandeln müssen, alles andere als erfreut. Mit dem Inkrafttreten des neuen Schulgesetzes 2015 und dem dazugehörigen Reglement 2016 war klar, dass auf Herbst 2018 das Gemeindereglement in Kraft treten muss. Warum zum Schluss nur gerade ein paar wenige Wochen für den Generalrat zur Beratung und Verabschiedung des Reglements übrig blieben, hat uns Frau Gemeinderätin de Weck dargelegt. Insbesondere das Bundesgerichtsurteil vom 7. Dezember zu den Elternbeiträgen für schulische Anlässe war für die Verzögerung verantwortlich. Wegen des Bundesgerichtsurteils und der entsprechend notwendig gewordenen Überarbeitung des kantonalen Schulgesetzes werden wir heute ein Reglement beraten, welches deswegen schon bald erste Anpassungen erfahren wird. Eine Vertagung der Debatte oder eine Rückweisung des Reglements durch den Generalrat hätte aber zur Folge, dass die Stadt ihren gesetzlichen Pflichten nicht rechtzeitig nachkommen kann und die Einführung der Elternräte verzögert würde. Nach eingehender Beratung kam die Kommission einstimmig zum Schluss, dass mit den von ihr

vorgeschlagenen Änderungen, die neuen Reglemente beschlussreif sind und beantragt dem Generalrat daher das Eintreten auf die Debatte.

Les principaux amendements proposés par la Commission, à l'unanimité de ses membres, concernent les préoccupations suivantes:

1. La sensibilisation pour le soutien financier de la mobilité douce afin de promouvoir la sécurité sur les chemins d'école (art 2.bis).
2. Dans la logique des postulats sur le bilinguisme dans nos écoles, qui ont été acceptés quasiment à l'unanimité par notre Conseil, la promotion du bilinguisme, dans la mesure où cela relève de la compétence de la communauté, doit trouver sa place dans ce règlement (art. 15bis).
3. Conformément à la résolution adoptée par le Conseil général sur la décision du Tribunal fédéral du 7 décembre, la Commission demande d'ajouter l'engagement explicite de la Commune pour encourager et soutenir les excursions, les courses d'école, les semaines vertes, les journées sportives et culturelles et les camps, de sorte que ces activités puissent être maintenues (art. 15ter).
4. La dégressivité des contributions des parents pour les devoirs surveillés devrait, selon la volonté de la Commission, être explicitement nommée dans le règlement de l'école (art. 16 al. 2 et 2bis).
5. Compte tenu de la taille critique qu'atteindra la Vignettaz après son agrandissement, la Commission propose un passage dans le règlement qui oblige la Commune de veiller à ne pas concentrer trop d'élèves sur un site scolaire (art. 18bis).
6. Toujours sans avis contraire mais avec une abstention, la Commission a décidé de confier au Conseil communal la tâche d'établir des critères selon lesquels l'utilisation des transports publics pour les élèves du cycle d'orientation peut être soutenue par la Commune (art. 2 al. 3 du règlement concernant les CO).

La Commission souhaitait également un article sur la promotion des conseils d'élèves. La DICS a rejeté une telle demande, car elle ne relevait pas de la compétence des communes.

La Commission a approuvé à l'unanimité le règlement avec ces modifications proposées et elle proposera au Conseil général d'en faire de même. Pour les amendements proposés par les groupes, je prendrai la parole dans la discussion de détail.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

#### Rapport de la Commission financière

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière s'est réunie le 14 mai passé pour examiner ce projet de règlement scolaire de l'école primaire de la Ville de Fribourg.

Avant d'aborder le fond de la question, la Commission regrette que cet examen ait été pressé par le temps, avec l'information "que le règlement doit absolument entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> août".

La Commission regrette également de ne pas avoir pu se pencher sur les amendements de la Commission spéciale, laquelle a eu sa dernière séance après que la Commission financière ait siégé. A l'avenir, il serait agréable de disposer de plus de temps pour analyser des règlements de portée générale. Sous l'angle financier, il serait apprécié par la Commission financière qu'elle ait l'occasion de se pencher sur les éventuelles conséquences financières d'une commission spéciale.

Cela dit, pour son rapport, la Commission va se limiter aux considérations financières soulevées par ce règlement, dans sa formulation telle que distribuée initialement par le Conseil communal.

Force est de constater qu'il n'y a que peu d'indications dans le Message remis, au point 5 intitulé "Incidences financières". Il y en a trois:

1. Fin de la participation pour la Commune au pot commun des transports scolaires dès le 31 juillet 2018. La Ville économisera ainsi, annuellement, un montant qui se montait à environ 650'000 francs en 2017.

La Commission a brièvement discuté d'une éventuelle modification des pratiques en matière de transports scolaires, comme la mise à disposition d'abonnements de transports public, sans pour autant mener une analyse de celle-ci, n'ayant pas été saisie d'un quelconque amendement à ce propos. La Commission a toutefois relevé que, le cas échéant, des négociations tarifaires avec les TPF devraient être envisagées. La Commission s'est toutefois prononcée en faveur de la mobilité douce, globale pour les écoliers.

2. La nouvelle loi scolaire a modifié la répartition des frais scolaires communs. En matière de traitements, les salaires des responsables d'établissement sont intégralement mis à charge de l'État et les autres traitements, des enseignants, sont répartis à raison de 50% à l'Etat et 50% pour les Communes, ce qui est en faveur des communes, celles-ci payant jusqu'au 1er janvier 2016 le 65%. Les chiffres des budgets avaient ainsi déjà été adaptés, raison pour laquelle ils n'ont pas été indiqués dans le Message.
3. Le fameux arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, selon lequel les parents ne doivent plus contribuer aux frais pour les activités scolaires, y compris culturelles ou sportives. Il convient de préciser ici que cet arrêt ne scelle pas – contrairement à ce qui peut être dit ou compris – le sort des activités proposées par les écoles. Non, le Tribunal fédéral dit simplement que les parents ne peuvent plus être amenés à les financer, à l'exception des frais de repas économisés en raison de l'absence de leur enfant. La conséquence est claire: c'est donc à la collectivité publique de les financer, comme les autres frais scolaires.

La Directrice des écoles a expliqué, dans ce cadre, qu'une vaste enquête auprès des établissements scolaires de la Ville a été mise sur pied, afin de prendre conscience des montants qui étaient en fin de compte supportés par les parents. La Commission financière s'étonne qu'il n'y ait pas eu un suivi plus strict de ceux-ci, tant par les Directions d'établissement que par le Service des écoles. Il semble en effet qu'il y ait un panel de cas de figure tout à fait saisissants, certains même pas connus des responsables d'établissement eux-mêmes. Cette nébuleuse est très regrettable.

A ce propos, la Commission a exprimé le souhait de maintenir la possibilité pour les élèves de mettre en place des activités de recherche de fonds. En effet, cela permet aux jeunes de se

valoriser et de mieux se rendre compte des coûts induits par ces activités extrascolaires, sans pour autant transformer les élèves en marchands de tapis.

La Commission fait évidemment sien le souhait de la Directrice des écoles de voir tous les établissements mis sur le même pied d'égalité, en principe, avec des cautèles possibles en cas de besoin.

Il faudra donc attendre que le Canton détermine la part qu'il entend financer de son côté – on peut par exemple penser à un certain nombre d'activités financées, la couverture d'un montant forfaitaire par élève, ou un ratio pris à charge, bref, de nombreuses possibilités qui laissent pour l'instant la commune – les communes, en fait – dans une situation incertaine quant aux frais qu'elles devront, respectivement voudront, prendre effectivement à leur charge.

Des décisions politiques devront donc être prises ensuite - quel type d'école voulons-nous offrir à nos enfants? - et ces décisions passeront vraisemblablement devant le Conseil général, que cela soit par une modification du présent règlement, ou dans le cadre de l'examen des budgets.

Pour terminer ce point, la Commission était évidemment unanime sur l'utilité et l'importance des activités culturelles ou sportives offertes durant la scolarité.

Enfin, la Commission financière relève que, contrairement à ce qui est écrit en page 2 du Message, l'annexe qui précise les montants pouvant être mis à la charge des parents n'est pas de la compétence du Conseil communal. C'est le Conseil général qui est compétent, en vertu de l'article 10 al. 1, let. e, de la loi sur les communes, pour décider des impôts et autres contributions publiques. En revanche, le Conseil général peut déléguer cette compétence au Conseil communal, ce qui est d'ailleurs proposé au travers de l'article 7 du règlement présenté.

Avant de terminer son rapport, la Commission remercie bien entendu la Directrice des Ecoles et Vice-Syndique, Mme C. Helfer et Mme C. Verdon pour leur travail et la très bonne collaboration avec notre Commission. Sur ces considérations, et avec quelques brèves remarques éventuelles dans la discussion par articles ou d'amendements de détails, la Commission financière, à l'unanimité des sept membres présents, a approuvé ce règlement et vous invite à en faire de même.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Tout d'abord je remercie Mme L.-M. Graden et M. M. Parpan pour leurs rapports très complets. Je les remercie aussi, ainsi que les membres des deux Commissions qui ont examiné ce Message, pour l'intérêt – pour ne pas dire la passion – qu'ils ont manifesté pour ces deux règlements. Il est vrai que ce sujet touche tout citoyen puisque nous avons tous fréquenté l'école et avons tous envie de rendre l'école plus attrayante pour les élèves, l'enseignement moins lourd pour les enseignants, et de soulager les parents de certaines charges.

J'ai toutefois dû restreindre cet envie de changement en rappelant que ce règlement est l'aboutissement de la grande réforme de la législation cantonale et que le cadre de ce règlement est fixé tant par la loi scolaire entrée en vigueur en 2015 et par son règlement d'exécution qui, lui, est entré en vigueur en août 2016. Le règlement-type donne le cadre des règlements communaux. Je remercie les deux commissions d'avoir accepté ces deux règlements à l'unanimité.

Comme l'a relevé le Président de la Commission spéciale, si ce règlement n'a pas pu vous être soumis plus tôt, cela ne résulte certainement pas de la volonté du Service des écoles. En effet, en automne 2016, dès l'entrée en vigueur du règlement d'exécution, nous mettions en place un groupe de travail pour élaborer les grandes lignes de ce règlement et tout particulièrement les articles qui traitent de l'institution du Conseil des parents. Ensuite, plusieurs va-et-vient ont eu lieu entre la DICS et le Service pour la question des frais que les établissements demandaient aux parents. Nous étions alors confrontés au fait que chaque établissement avait sa propre pratique et la DICS nous demandait de fixer des montants identiques pour tous les établissements. L'arrêt du Tribunal fédéral a au moins eu le mérite de régler cette question mais en créant un tout autre problème, à savoir, le coût des activités obligatoires pour la commune. Cette question n'est toujours pas réglée puisqu'elle dépendra aussi du montant que mettra le Canton et du nombre d'activités qu'il estimera comme obligatoires. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal soutient la formation d'un groupe de travail qui fixera les activités prises en charge par la Commune. Une autre raison du retard fut la nécessité de coordonner notre règlement des CO avec celui de l'Association du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Ce règlement a aussi dû faire plusieurs navettes entre l'Association et la DICS. L'Association vient d'accepter ce règlement à la fin avril.

En ce qui concerne les amendements proposés par la Commission spéciale et la Commission financière, le Conseil communal les accepte tous mis à part la seconde phrase de l'article 18bis qui fixe le nombre maximum à 1'000 élèves sur un site. J'en expliquerai les raisons lors de l'examen de détails.

#### Discussion générale et entrée en matière

#### Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

**Schenker Claude** (DC/vl). Le groupe DC/vl a examiné très attentivement les Messages n° 27 et 28. A la suite de la Commission spéciale, dont il salue le travail, il tient à remercier la Direction des Ecoles pour son remarquable soutien. Il aurait certes été souhaitable que le Conseil communal anticipe un peu. Comme pour plusieurs dossiers scolaires, les Messages pleuvent un tout petit peu au dernier moment.

Néanmoins, en l'espèce, notre groupe accepte volontiers ce tempo. Il est conscient de quelques éléments qui expliquent ce retard, notamment la nécessité de coordination avec l'Association du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français pour le règlement des CO. Il nous faut des règlements en vigueur d'ici août, et ça ferait tache que la capitale manque le train de la rentrée, notamment pour le Conseil des parents.

Autre résultat de cette urgence: nous nous retrouvons avec un règlement bref. La Commune a toutefois fait son travail, mais c'est toujours une qualité pour un acte légal; combien de lois sont-elles trop prolixes? La Commission spéciale, unanime, y a introduit quelques très bonnes idées nécessaires, surtout pour le primaire, comme l'encouragement de la mobilité douce, le bilinguisme et la nécessité d'établissements à taille humaine.

Si l'on se retrouve avec un règlement un tout petit peu minimaliste en l'état, qu'importe! On a l'ossature imposée par la loi et le règlement scolaire cantonaux. Libre à nous, Conseillers/lères généraux/ales, d'y mettre les muscles pour le futur. Ces muscles devront toutefois être mûrement réfléchis et bien placés. Nos enfants méritent des consensus. Il faut se rendre compte aussi que la

législation cantonale a plutôt restreint les compétences des communes, le Canton gardant à lui la part du lion et déléguant pour le reste davantage de responsabilités directement aux établissements.

Quant aux finances, gardons-nous de toutes velléités de faire des règlements dépensiers. Il y a certes quelques 650'000 francs à épargner suite à la nouvelle législation scolaire qui touche la participation de la Ville au pot commun pour les transports des élèves de l'Agglo. Cependant le groupe DC/vl se battra pour que la priorité, avec ce budget notamment et après un important geste attendu du Canton, soit mise sur le financement des activités scolaires que les parents ne peuvent plus être tenus de payer suite au désormais célèbre arrêt du Tribunal fédéral, comme les courses d'écoles, les camps de ski, les classes vertes, les activités scolaires et autres matériels dont il serait indécent de priver nos enfants.

Notre groupe, pour le reste, souhaitera reprendre la parole lors de la discussion des amendements. Je vous remercie pour votre attention.

#### Rapport du groupe socialiste

**Zurich Simon (PS).** Le groupe socialiste s'est penché avec attention sur les règlements scolaires et s'est laissé guider dans ses réflexions par ses valeurs cardinales, notamment l'égalité des chances, la justice sociale ou la durabilité. A ce titre et en guise d'introduction, le groupe socialiste a tout d'abord été relativement déçu du manque d'ambition du projet présenté par le Conseil communal. Il rejoint en revanche les orientations de principe choisies par la Commission spéciale.

Nous regrettons vivement que le Conseil général doive traiter ces règlements dans l'urgence et appelons le Conseil communal à anticiper, à l'avenir, de tels chantiers afin de permettre un débat dans des conditions sereines. Nous regrettons aussi que l'élaboration des règlements scolaires se fasse indépendamment de celle des règlements sur l'accueil extrascolaire ou sur les crèches. D'une part, cela ne correspond pas à l'esprit du postulat n° 59, qui a été transmis pour rappel à l'unanimité moins deux abstentions. Mais, d'autre part et surtout, cette dissociation empêche de traiter certaines questions dans leur globalité, comme celle de l'accompagnement des devoirs, par exemple.

Pour le groupe socialiste, l'école doit garantir l'égalité des chances pour toutes et tous. Nous avons donc été frappés d'apprendre qu'il n'y a pas suffisamment de moyens pour les appuis pédagogiques dans les classes de la Ville et d'importantes différences de traitement entre les établissements. Ces appuis permettent aux élèves confrontés à des difficultés d'apprentissage passagères d'éviter d'accumuler du retard. Ils sont donc essentiels pour éviter que certains ne se retrouvent largués. Dans la mesure où la question du financement de ces appuis relève avant tout de la compétence cantonale, le groupe socialiste renonce pour le moment à déposer des amendements pour améliorer la dotation des appuis en ville. Une fois que les effets du Bureau de coordination des mesures de soutien que la DICS est en train de mettre en place auront pu être jugés, le groupe socialiste analysera à nouveau la situation et demandera le cas échéant que les mesures nécessaires soient prises.

Les sujets principaux du règlement de l'école primaire sont, de notre point de vue, la mobilité, les Conseils de parents et l'accompagnement des devoirs.

*Pour la mobilité*

Le groupe socialiste se rallie à la proposition de la Commission spéciale visant à soutenir une politique de mobilité douce. Il est en effet essentiel, à notre sens, de soutenir des initiatives comme des Pédibus et de sensibiliser les parents qui notamment amènent leurs enfants à l'école en voiture. Le groupe socialiste dépose en outre, conjointement avec les Verts, un amendement pour la gratuité des transports publics pour les élèves de l'école primaire. Nous sommes en effet convaincus que la gratuité est un outil pertinent pour promouvoir l'utilisation des transports publics. Elle permettra aux élèves de se déplacer en bus pour leurs activités extrascolaires, notamment sans faire recours aux taxis papas/mamans, et de développer des habitudes de transport durable. Cet amendement est effectivement une proposition d'investir, d'investir dans l'éducation par l'exemple, d'investir dans l'utilisation des transports publics à long terme, d'investir dans des habitudes plus saines pour notre ville, pour notre environnement mais aussi pour la jeune génération. En effet, il a été démontré que celui qui prend le bus marche aussi plus.

*Pour les Conseils des parents*

Le groupe socialiste salue la proposition du Conseil communal d'en créer une certaine proximité par le biais de Sous-Conseils. Le groupe socialiste soutient aussi la modification proposée par la Commission spéciale qui garantit ainsi une information à tous les parents et évite certains risques d'arbitraires.

Finalement, nous demandons que l'accompagnement des devoirs soit proposé gratuitement aux familles qui souhaitent en bénéficier. L'argent ne doit pas être un frein quand il s'agit d'aider des enfants à faire leurs devoirs. Afin d'éviter le risque de trop grandes classes pour l'accompagnement des devoirs, le groupe socialiste dépose, avec les Verts, un amendement qui précise que les infrastructures doivent permettre aux enfants désireux d'être soutenus, de bénéficier d'un climat propice à l'apprentissage.

Chers/ères collègues, je suis convaincu que vous souhaitez aussi que les élèves de nos écoles se déplacent en bus plutôt qu'en voiture et qu'ils ne doivent pas renoncer aux devoirs accompagnés, car leurs parents ne peuvent pas se le permettre. Je vous invite donc de grand cœur à soutenir les amendements déposés par le groupe socialiste.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

**Wicht Pascal** (UDC). La révision du règlement scolaire de l'école primaire et de celui des CO était rendue nécessaire par les modifications législatives et réglementaires cantonales. C'est une bonne chose et c'est une bonne occasion pour nous, pour la Ville, de remettre au goût du jour les règlements existants, datant tous les deux de 1993. Pour ces raisons, le groupe UDC est satisfait de voir aboutir ces deux nouveaux règlements. Nous ne sommes toutefois pas satisfaits de la manière dont les choses se sont déroulées. Nous ne sommes pas satisfaits qu'il ait fallu autant de temps, plus de deux ans depuis l'adoption du règlement cantonal, pour que le Conseil général soit enfin saisi de ces nouveaux règlements. Cela nous contraint à agir, comme malheureusement trop souvent, dans l'urgence, afin que le nouveau règlement puisse entrer en vigueur dans les délais, c'est-à-dire, le 1<sup>er</sup> août prochain. Pour ces raisons, la Commission spéciale a dû mener des débats à marche forcée pour respecter les délais. Ceci n'est pas une manière correcte de procéder. Il en est de même, d'ailleurs, pour la Commission financière.

La Commission spéciale a fait un travail conséquent. Je tiens au nom de mon groupe à remercier tous les Conseillers généraux qui y ont participé. La Commission propose plusieurs amendements importants. Nous approuvons les différents amendements qu'elle a proposés, en particulier ceux relatifs à la mobilité douce, également celui relatif aux classes bilingues. C'est pour nous absolument la moindre des choses dans une ville qui se targue de son bilinguisme et il s'agit d'une demande réitérée à de nombreuses reprises au sein du Conseil général de soutenir les classes bilingues. Cela prouvera également bien sûr le soutien aux activités scolaires suite à ce malheureux arrêt du Tribunal fédéral dont il a déjà été question ce soir et qui malheureusement met en péril des activités extrascolaires également comme les camps de ski, camps vert, qui sont des activités si importantes et qui laissent aux enfants de si beaux souvenirs à la fin de leur scolarité. Également, nous soutenons la Commission spéciale lorsqu'elle entend fixer une taille maximale des écoles. Je pense que c'est très important pour la sécurité des enfants mais surtout pour leur confort et pour la qualité de l'enseignement. On ne peut pas avoir un enseignement de qualité et dans un confort acceptable si l'on a des écoles primaires qui commencent à dépasser les 1'000 élèves.

S'agissant des frais de transports. Si nous pouvons soutenir la gratuité lorsque les circonstances l'exigent: distances importantes, dangerosité du trajet de l'école, élèves à mobilité réduite, nous nous opposons par contre à toute tentative de poser une gratuité complète de l'usage des transports publics pour tous les élèves. Beaucoup d'élèves n'ont pas besoin d'utiliser un moyen de transport ou de transport public pour aller à l'école, car ils peuvent y aller aisément à pied vu qu'ils habitent à proximité de leur école. Ainsi, nous financerions une prestation pour des élèves qui, finalement, ne l'utiliseront de tout façon pas ou qui vont la sous-utiliser. Nous financerions également une prestation pour des familles qui, finalement, auraient les moyens. Il ne faut pas oublier que, finalement, une prestation publique est payée par tous, y compris par ceux qui ont des moyens plus limités. Ainsi, c'est une politique de l'arrosage que nous ne pouvons pas soutenir. Alors, nous comprenons bien que vu les comptes que nous avons approuvés hier soir, certains groupes soient pris d'une envie de dépenser à tout-va, mais pour nous, dans ce cas-là, cela va trop loin. Je l'ai dit, c'est une politique de l'arrosoir que nous ne pouvons pas soutenir.

Sur ces considérations, le groupe UDC va accepter les deux règlements, celui des écoles primaires et celui des CO, avec les amendements de la Commission spéciale.

#### Rapport du groupe des Verts

**Menétrey Fabienne** (Verts). Le groupe des Verts attendait avec impatience de découvrir les projets de règlement scolaire que nous traitons ce soir. Il s'est penché avec attention sur les Messages n° 27 et 28 et a pris connaissance des travaux de la Commission spéciale ainsi que de la Commission financière. A vrai dire, nous sommes déçus. Déçus, parce qu'une nouvelle fois, le Conseil général est saisi à la dernière minute. En deux séances, la Commission spéciale n'a pu effectuer qu'une seule lecture de détail des projets qui lui étaient soumis. Une seconde lecture aurait sans doute été bénéfique pour mieux asscoir les travaux de la Commission et approfondir les débats, amoindrir les divergences d'opinions, proposer des solutions et des idées. Toutefois, le temps nous a manqué.

A la lecture des Messages et règlements, nous avons été surpris, pour ne pas encore dire déçus car nous attendions des règlements scolaires qu'ils répondent à la spécificité de la vie dans notre commune. Cependant, une nouvelle fois, on nous sert des règlements-types dont on ne veut plus, des règlements en accord avec la rectitude administrative qui nous gouverne, mais qui ne répondent

certainement pas aux besoins et attentes des habitants de Fribourg. Ces deux règlements, tels que proposés, ne font pas progresser la Ville et n'apportent aucune plus-value à ses citoyens et leurs enfants. Nous aurions voulu y voir plus d'ambition, plus spécialement en ce qui concerne le bilinguisme, les transports et les devoirs surveillés.

Enfin, nous sommes déçus parce qu'une nouvelle fois la question du développement durable est réduite à la seule question des implications financières pour la Commune. Qu'en est-il des dimensions économiques, sociales et environnementales des projets qui nous sont soumis? Peut-être qu'en évaluant ces éléments, le Conseil communal se serait rendu compte qu'il existe d'autres possibilités qui permettent de mieux concilier les trois piliers de notre avenir commun, que ces règlements étaient l'occasion de proposer quelque chose de plus, de progresser et d'améliorer la qualité de vie dans notre commune. Trop déçu par ce qui lui est soumis, le groupe des Verts ne peut pas accepter ces règlements en l'état mais, étant de nature positive et enclin aux changements, il proposera pour le règlement scolaire de l'école primaire deux amendements, conjointement avec le groupe socialiste, qui visent les transports et les devoirs surveillés, comme l'a développé tout à l'heure M. S. Zurich.

Nous soutiendrons, par ailleurs, les amendements proposés par la Commission financière et la plupart des amendements issus de la Commission spéciale.

#### Rapport du groupe libéral-radical

**Schneuwly-Aschwanden Eleonora** (PLR). Die Fraktion der Freisinnig-liberalen Partei der Stadt hat sowohl die Botschaft Nr. 27, den ursprünglichen Text des Gemeinderates zum Reglement der Primarschulen der Stadt Freiburg, wie auch den Bericht der Spezialkommission mit den entsprechenden Ergänzungsanträgen, diskutiert. Die FDP Fraktion ist sich der Tatsache bewusst, dass sich das vorliegende Reglement einzig auf die vom kantonalen Schulgesetz, respektiv dessen Ausführungsreglement den Gemeinden zugewiesenen Kompetenzen, zu beschränken hat.

Die FDP Fraktion erachtet es als durchaus sinnvoll, dass das Schulreglement der Gemeinde Freiburg – im Gleichzug mit anderen Gemeinden – im Wesentlichen auf dem "règlement-type" des EKSD aufbaut. Eine grösstmögliche Gesetzesharmonisierung ist nicht zuletzt in Hinblick auf die Fusionsverhandlungen von Grossfreiburg aber auch der wachsenden innerkommunalen Mobilität der Familien wünschenswert.

Besonders begrüsst die FDP Fraktion den von der Spezialkommission vorgeschlagenen Förderartikel 15bis des Reglements. Dieser hält namentlich die Absicht fest, dass die Stadt Freiburg die jeweilige Partnersprache in der Schule fördern will. So sollen nicht nur zweisprachige Klassen von Fördermassnahmen profitieren können, sondern auch die niederschweligen Schulungsprogramme wie Sprachenaustausch, oder einzelne Schulaktivitäten und -fächer in der Partnersprache gemäss Artikel 23 ff des Ausführungsreglements zum Schulgesetz. Damit setzt die Stadt Freiburg – im Rahmen ihrer Kompetenzen - ein positives Zeichen für die Zweisprachigkeit in ihren Schulen.

Eine differenzierte Haltung nimmt die FDP Fraktion in Bezug auf die Grösse einer jeweiligen Primarschule ein. Es ist wichtig und notwendig, dass die Entwicklung der Schülerzahlen möglichst frühzeitig erkannt wird. Es ist eminent wichtig, dass die Primarschulen gut funktionieren können und das Schulklima entsprechend gut ist. Es ist somit eine Daueraufgabe des Gemeinderates, die Entwicklung in den Primarschulen eng zu verfolgen und die Bedürfnisse und Herausforderungen zu

analyser. Die FDP Fraktion unterstützt den von der Spezialkommission neu vorgeschlagenen Artikel 18bis, weil dieser zum Ziel hat, die Qualität des Schullebens zu garantieren. Hingegen lehnen wir die Forderung nach einer Maximalzahl von 1000 Schülerinnen und Schüler pro Schulkomplex als nicht praktikabel ab. Dies ist auch unser Abänderungsantrag. Mit dieser Begründung stellt die FDP den Antrag den letzten Satz von Artikel 18bis zu streichen.

Mit Ausnahme dieses Antrages heisst die FDP Fraktion das Schulreglement für die Primarschule der Stadt Freiburg mit den von der Spezialkommission eingebrachten Änderungsvorschlägen gut.

Le groupe libéral-radical a étudié autant le Message du Conseil communal, le projet du règlement et les amendements proposés par la Commission spéciale. Il peut soutenir le règlement incluant les propositions maintenant, je parle du règlement pour les CO de la Commission...

**Le Président.** Excusez-moi! Nous traiterons l'examen du Message n° 28 ensuite. A ce moment-là, vous pourrez faire part de cette partie de votre rapport.

**Schneuwly-Aschwanden Eleonora** (PLR). Je serai très rapide. Je fais la même chose que les autres. Concernant le sujet du soutien financier de la Commune pour l'utilisation des transports publics par tous les élèves du CO, le groupe libéral-radical salue la solution de compromis proposée par la Commission spéciale.

#### Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Page Maurice** (CG-PCS). Le groupe CG-PCS, comme tous les autres groupes, a étudié ce Message avec intérêt. Comme je parle en dernier, je vais essayer de ne pas répéter ce qui a déjà été dit. Le groupe se ralliera aux amendements proposés par la Commission spéciale, qui a siégé deux fois et qui était d'ailleurs présidée par notre camarade CG-PCS, M. M. Parpan. Nous nous rallions aussi aux amendements proposés par la Commission financière.

Par contre, j'annonce déjà que le groupe CG-PCS ne se ralliera pas aux propositions concernant la gratuité des transports scolaires pour tous et pour tout. Je développerai les arguments lors du dépôt de ces amendements.

**Python Jean-Frédéric** (DC/vl). Je suis content de voir enfin le règlement, car il y a trois ans que le travail aurait dû débuter. Je l'avais par ailleurs souligné au travers de mon postulat il y a presque deux ans. Ce règlement est enfin là et c'est l'essentiel! Selon la loi, nous mettrons enfin en place le Conseil des parents et les Sous-Conseils pour la Ville de Fribourg. C'est une bonne idée.

Ce nouvel organe permettra d'améliorer la vie et le développement des enfants dans nos établissements de Fribourg. Les Conseils permettront de manière institutionnelle à échanger et à collaborer avec les responsables des établissements, les enseignants et les parents. Ainsi, on pourra apporter un équilibre, un meilleur développement, une compréhension entre les enseignants et les parents et finalement nos enfants. Il faut absolument aller de l'avant et que l'on puisse introduire ces Conseils de parents pour garantir cet équilibre dans notre ville.

Par ailleurs, je remercie la Commission spéciale qui a vraiment travaillé d'une manière très intéressante, avec un échange très constructif. Je remercie aussi le Conseil communal et les représentants de la Commune qui ont joué le jeu en nous mettant à disposition un récapitulatif doté

de compléments et d'amendements qui nous permet de bien travailler. Merci beaucoup pour cette bonne collaboration.

**Rugo Claudio (PA).** Le monde des juristes s'empare du monde réel comme du monde politique. Pour preuve, nos trois premiers intervenants viennent, je pense, du monde juridique. Notre propre législatif compte parmi ses rangs d'innombrables légiférants: un Procureur, une Chef de Service et une Présidente de tribunal. Mis à part un ou deux étudiants en droit, nous trouvons une kyrielle d'avocats et de juristes qui choisissent leur siège plutôt à gauche – neuf, d'après mes décomptes qui ne sont pas très précis-, six à droite et deux membres UDC. Tout cela pourrait être comptabilisé sous les yeux bienveillants d'un notaire PLR. En chiffre: 17 hommes et femmes de loi sur 80, cela correspond à 21,25%. Pour le Conseil communal, cela s'accroît étant donné que 40% de notre Conseil communal, Syndic et Vice-Syndique, main dans la main, nous montrent le droit chemin!

Durant des millénaires, le seul naturel régissait les actes humains. On avait recours au droit divin lorsque les éléments l'exigeaient. De nos jours, un simple juriste du Tribunal fédéral peut remettre en question le *modus vivendi* de millions d'étudiants.

Je vais d'ailleurs faire un petit commentaire. La première fois que j'ai été mis au courant de cet arrêté du Tribunal Fédéral, cela m'a choqué, comme la majorité d'entre vous. Mais, de fait, après analyse, il a fallu 1'000 ans pour que l'école devienne gratuite pour tous. Presque! Parce qu'on arrive quand même à facturer les repas, etc. Charlemagne avait créé l'école. Eh bien, gentiment, on arrive à l'école gratuite pour tous. Donc, il faut le voir sous cet angle. Je pense que c'est à la collectivité de payer tous les frais des élèves.

J'ai encore une ou deux remarques. Le Conseil communal a encore une fois ignoré le vote du peuple car le Mouvement libre et indépendant ou le Parti des Artistes n'ont pas été appelés à faire partie de cette Commission spéciale. Encore une fois, on reprend les mêmes pour faire la même chose.

Pour terminer, je dirais que pas mal de problèmes sont au niveau des écoles. C'est peut-être un choix, mais la Ville de Fribourg qui est gouvernée à gauche a laissé la droite s'emparer de ce dicastère très important et social, d'où les nombreux problèmes que nous rencontrons ici au Conseil général. Pour ma part, il manque encore une dernière remarque, c'est que l'on va du français vers l'allemand. Le bilinguisme est une bonne chose. Toutefois, on ne parle pas de multilinguisme. Que fait-on pour encourager les élèves à parler d'autres langues? Rien! Moi qui parle cinq langues, je vous encourage à prendre des cours et à vous perfectionner.

**Kilde Gisela (DC/vl).** Ich werde mich kurz halten und mich konzentrieren auf das Sujet, nämlich nur auf das Vorgehen wie dieses Reglement entstanden ist. Ich möchte an dieser Stelle darauf aufmerksam machen, dass diejenigen, die von diesem Reglement direkt betroffen sind, nämlich die Schüler, nicht einbezogen wurden. Sie hatten keine Gelegenheit sich dazu zu äussern, so wie es die Kinderrechtskonvention ausdrücklich auch für administrative Verfahren ermöglicht und so wie mein Postulat im letzten Jahr dies verlangte. Die exzellente Gelegenheit die Jugendlichen über die Reglemente zu informieren und mit ihnen über die Wahl des Transportmittels zur Schule zu diskutieren, ob zu Fuss, mit dem Fahrrad, mit dem Bus oder mit dem Elterntaxi, wurde verpasst. Oder etwa mit ihnen zu diskutieren was passiert wenn man das Schulmaterial respektlos behandelt, wurde ebenfalls verpasst. Zugegeben, mit den heute nicht vorhandenen Infrastrukturen wäre es schwierig gewesen alle Schüler einzubeziehen. Welch verpasste Chance, den Schulleitungen mittels dieses Reglements, als Idee und Möglichkeit Schülerräte vorzuschlagen. Ich weiss, wir sind schon sehr

fortschrittlich weil wir nun Elternräte einführen, aber Schülerräte gibt es bereits und sie funktionieren gut. Im Bewusstsein, dass diese Meinung nicht die Meinung der Mehrheit ist, möchte ich aber dennoch den Gemeinderat bitten, im Hinblick auf eine bessere Partizipation der Kinder, auf die Schulen zuzugehen und auf die Einrichtung von Schülerräten hinzuwirken.

**Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS).** A la suite de l'intervention de M. C. Rugo, j'aimerais aussi apporter ici ma réflexion concernant les langues étrangères. Il ne faudrait pas seulement que l'on favorise l'intégration des enfants de parents migrants, surtout ceux provenant de pays dont la culture et les mentalités sont complètement différentes des nôtres, avec des dispositions légales cantonales. Je dirais qu'il faut aller plus loin encore. Il faut penser à favoriser l'enseignement dans leur langue d'origine. En effet, quand ils sont petits, vous le savez très bien, les enfants apprennent très vite les langues. Quand on apprend encore sa langue d'origine, on ne perd pas son origine. A ce moment-là, à l'âge adulte, on est actif sur le marché. Cela pourrait aider et devenir intéressant même pour nous. Personnellement, je dirais que c'est un investissement qui vaut la peine, puisque l'on pourra récolter les intérêts par après. Je rêve peut-être!

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Je remercie tous les groupes qui ont accepté l'entrée en matière. Je ne reviendrai pas sur le délai court qui vous a été donné pour examiner ces règlements, puisque, comme je vous l'ai expliqué, notre bonne volonté pour vous soumettre ces règlements plus tôt n'a pas été couronnée de succès.

En ce qui concerne le contenu jugé trop restreint par plusieurs groupes, je remercie les membres de la Commission spéciale qui ont introduit de bons amendements et qui donnent du corps à ce règlement. Est-ce le mois de mai qui a stimulé les idées de cette Commission? On peut dire que pour ce règlement, 50 ans après Mai 68, l'imagination a été au pouvoir au sein de cette Commission et je l'en remercie.

Par contre, en ce qui concerne les amendements du PS, il faut savoir que le Conseil communal, même s'il aime l'imagination, a des limites, à savoir, l'ordre juridique et un budget. C'est pourquoi le Conseil communal acceptera les amendements de la Commission spéciale, mais pas ceux du PS.

En ce qui concerne Mme G. Kilde et son intervention pour la participation des enfants, je tiens à lui dire que ses vœux sont reconnus. En effet, dans le plan de mobilité, il a été demandé aux enfants quels trajets ils apprécient, s'ils aiment les voitures ou non. Ce genre de questions leur ont été posées et les résultats seront publiés.

Pour la langue, je remercie M. T.-D. Nguyen. Là aussi, le Conseil communal est tenu par l'ordre juridique. Le problème que vous soulevez est effectivement un problème des enfants allophones qui parlent une autre langue et qui ont une autre langue maternelle. Celui-ci n'est pas de la compétence du Conseil communal mais de celle de l'Etat. Vous trouvez la règle à l'article 12 de la loi cantonale qui parle de la promotion de l'apprentissage des langues "*L'Etat s'engage à promouvoir l'apprentissage approfondi des langues, à savoir, outre la langue de scolarisation, la langue partenaire ainsi qu'une langue étrangère au moins. La Direction élabore une conception générale de l'apprentissage des langues*". Il faut aussi savoir que des enfants allophones, grâce à leur pays d'origine, reçoivent des cours de leur propre langue. La Ville met à disposition des classes pour cet enseignement. Elle est toujours disposée à le faire et le fait dans le cadre juridique. Ce n'est pas à la Ville de décréter qu'elles sont les matières d'enseignement. Cela relève de la compétence de la DICS et du Canton.

## Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 27.

### Chapitre 1: Champ d'application

#### Article 1

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

### Chapitre 2: Transports scolaires

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** La Commission spéciale propose d'ajouter dans le titre "et mobilité douce" en vue de la proposition d'ajouter un article 2bis.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Le Conseil communal admet l'amendement proposé par la Commission spéciale et, par conséquent, aussi l'article 2bis.

Le présent titre est adopté avec la modification proposée par la Commission spéciale.

#### Article 2

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** Au sein de la Commission spéciale, aucun amendement allant dans le sens d'une gratuité des transports publics pour les élèves n'a été proposé. Nous avons bien discuté d'une aide au financement pour les transports publics dans le cadre du règlement pour les CO, mais pas pour celui des écoles primaires. Je résume ici la discussion qui concernait tout d'abord le règlement des CO. Les arguments valent aussi bien pour les écoles primaires.

Il faut donc prendre en considération ce qui suit:

1. Selon les critères de la loi scolaire en ville de Fribourg, il n'y a pas de chemins scolaires qui obligeraient la Commune de les prendre en charge;
2. Für die Primarschulen setzt die Stadt auf den Pedibus. Es gibt kaum Kinder, die darauf angewiesen sind den öffentlichen Bus für den Schulweg zu benutzen;
3. Un abonnement gratuit pour tous les enfants de la ville – ou seulement pour les élèves des CO - dépasse un règlement qui concerne les écoles et les chemins d'école. Vu les conséquences financières d'un tel amendement, la Commission spéciale a choisi une autre approche que vous trouvez à l'article 2 al. 3 du règlement des CO. A noter que les 600'000 francs que la Ville ne devra plus verser au pot commun cantonal devraient prioritairement être investis dans le soutien des camps et autres activités scolaires pour lesquels des contributions ne peuvent plus être demandées aux parents;
4. Die Kommission ist sich bewusst, dass nicht alle Orientierungsschüler/Innen – insbesondere solche vom Schönberg, welche die Belluard Schule besuchen, - den Schulweg zu Fuss oder mit

Fahrrad zurücklegen können. Sie hat deshalb einen Weg gesucht, im Schulreglement eine Bestimmung einzufügen, welche den Gemeinderat veranlasst, sich der Frage der finanziellen Unterstützung für den Schulweg zu stellen;

5. Mme la Directrice des Ecoles nous a proposé d'instaurer un groupe de travail dans lequel des membres de la Commission spéciale seraient représentés, afin d'élaborer une solution qui prenne en considération des éléments tel que les conséquences financières, la question de savoir si une subvention devrait être donnée à tous les enfants ou seulement aux familles en précarité ou aux enfants devant parcourir un chemin d'école spécialement long.

La Commission spéciale s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'article 2 du règlement scolaire pour les écoles primaires, comme proposé par le Conseil communal, et de l'amendement qui sera proposé relativement au règlement pour les CO.

Die Kommission schlägt dagegen vor, einen Artikel 2bis einzufügen, welche die Unterstützung der sanften Mobilität auf den Schulwegen durch die Gemeinde festschreibt.

Dans ce sens, la Commission maintient sa proposition et vous invite à en faire de même.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière vous propose un amendement à l'alinéa 4, dernière phrase. Elle propose de modifier le terme "assumer" par "prendre à leur charge". Cela donne la phrase suivante: "Les parents prennent à leur charge le transport de leur enfant durant cette période." Le but de cette phrase est clairement de préciser que les parents paient ce transport.

Sinon, s'agissant du groupe de travail dont il a été question, évidemment que la Commission financière ou certains de ses membres – je n'en ai pas parlé avec mes collègues mais c'est une évidence – seront intéressés à en faire partie pour analyser les conséquences financières des différents points à analyser.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Il faut savoir que l'article 2 a été repris du règlement-type. Tout d'abord, il n'avait pas été intégré dans le projet de règlement car la Commune, actuellement, comme l'a dit M. M. Parpan, n'a pas d'obligation d'organiser des transports scolaires. La Ville dispense toutefois, à ses frais, un transport scolaire gratuit pour les élèves de Bourguillon qui se rendent à l'école de l'Auge ou à l'école de la Neuveville, selon leur langue de scolarisation. Le transport est aussi assuré pour les enfants francophones de l'Auge allant à la Neuveville et inversement pour les enfants alémaniques du quartier de la Neuveville. Vu le nombre de places limité du bus scolaire, les élèves de 7H et 8H utilisent les transports publics. Ils sont au bénéfice d'un abonnement TPF. La Ville le fait à cause de promesses qui avaient été faites aux futurs habitants de Bourguillon. Le Conseil communal se rallie aux amendements tant de la Commission financière que de la Commission spéciale.

En ce qui concerne la mobilité douce, vous vous rappelez que c'est le Conseil général qui avait mis à disposition du Conseil communal 30'000 francs. Ce montant est utilisé à raison de 15'000 francs pour Pédibus et 15'000 francs pour le Plan de mobilité. Nous avons terminé le Plan de mobilité de la Vignettaz. Un deuxième Plan va se faire pour le Jura. Maintenant, avec cette base légale, nous pourrions continuer à développer la mobilité douce dans laquelle nous croyons. Les lignes Pédibus d'ailleurs sont au nombre de quinze au début de l'année. Ainsi, ces lignes de Pédibus augmentent. Je

pense que l'encouragement du Conseil général et du Conseil communal ont favorisé ce développement.

Le groupe de travail est une suggestion que le Service des écoles a faite lors de la Commission spéciale. Je suis contente de voir les échos positifs des deux Présidents de commission. Ce groupe de travail aura essentiellement pour but de définir, grâce aux 650'000 francs que nous n'aurons plus à dépenser pour les transports, ce à quoi nous voulons les utiliser, en sachant que les activités scolaires, deviendront à la charge exclusivement de la Commune, après déduction de la participation du Canton.

En ce qui concerne les amendements, je laisserai les auteurs les développer et je prendrai position ensuite.

**Collaud Oliver** (Verts). Comme annoncé lors de la discussion générale, le groupe des Verts dépose, conjointement avec le groupe socialiste, un amendement à l'article 2 concernant les transports scolaires et la manière dont ils sont envisagés en ville de Fribourg. Notre proposition, qui remplace intégralement l'article du Message, est la suivante:

"<sup>1</sup> Le Conseil communal met à disposition de chaque élève domicilié en ville un abonnement annuel de transports publics couvrant le territoire de la commune.

"<sup>2</sup> Si l'élève ne peut se rendre à l'école ou à un autre lieu d'enseignement en raison de la longueur ou de la dangerosité du trajet par voie de mobilité douce ou en transports publics, le Conseil communal organise et finance les transports scolaires au sens de la législation scolaire.

"<sup>3</sup> Exceptionnellement, dans les cas où l'organisation d'un transport collectif n'est pas réalisable, la commune indemnise les parents pour l'utilisation de leur véhicule. L'indemnité comprend le temps de déplacement et est fixée selon l'Annexe II du règlement du 17 décembre 2002 sur le personnel de l'État."

Par rapport à la version du Conseil communal, nous proposons notamment la suppression de l'alinéa 2, qui n'est pas nécessaire et superflu, vu qu'il correspond intégralement au texte du règlement de l'exécution, ainsi que de l'alinéa 4. Selon la loi scolaire, les sanctions disciplinaires sont du ressort exclusif des Directeurs/trices d'établissement et des Inspecteurs scolaires, non pas du Conseil communal.

La mise à disposition d'abonnements de transports publics aux élèves des écoles primaires de la Ville est un acte qui dépasse la simple prestation dont les enfants pourront bénéficier. En effet, il s'agit, aussi et surtout, d'un acte politique et d'un acte éducatif.

Le but visé n'est pas de voir chaque enfant emprunter systématiquement les transports publics pour se rendre à l'école. Il va de soi que lorsque le lieu d'enseignement se trouve dans le quartier, on devrait se rendre à l'école à pied. Cela étant, ce principe n'est de loin pas applicable à tous les élèves des écoles primaires de la Ville. L'exemple le plus frappant est celui des enfants qui habitent le Bourg et qui fréquentent des classes alémaniques qui ne sont pas présentes dans leur quartier.

Avec l'amendement proposé, nous voulons que la Ville permette aux enfants – sans charge supplémentaire pour les familles – de se déplacer en ville avec les transports publics lorsqu'ils

représentent le moyen le plus adéquat, que cela soit pour se rendre à l'école, aux activités extrascolaires, au sport, aux loisirs ou chez le cousin qui habite à l'autre bout de la ville. Cela réduira considérablement la part de trajets que les parents sont amenés à faire avec leur propre véhicule dans ces différentes situations, avec des effets bénéfiques sur la mobilité et la sécurité, de manière générale et surtout aux abords des sites scolaires.

Favoriser l'accès aux transports publics, c'est montrer l'exemple, c'est éduquer à une mobilité réfléchie, c'est former les citoyens de demain aux bons comportements. C'est aussi permettre aux générations qui nous suivront d'être d'ores et déjà des acteurs du changement.

En mettant des abonnements à disposition des élèves des écoles primaires, nous faisons bénéficier les familles et les enfants d'une nouvelle prestation et augmentons la qualité de vie et l'attractivité de la commune.

Certains pourraient craindre que la gratuité engendre un manque de respect et des déprédations dans les bus. A ce propos, je peux vous rassurer. Toutes les expériences menées en Allemagne, au Canada, en France, aux États-Unis et ailleurs dans le monde montrent qu'au contraire, il y a moins de déprédations. En mettant un abonnement à disposition, ou mieux encore, en offrant la gratuité des transports, on remplace la valeur perçue initialement, c'est-à-dire le prix du billet, par quelque chose de bien plus élevé dans ce cas, la valeur fonctionnelle.

En matière scolaire, le Conseil général n'a que peu de marge de manœuvre. Nous vous proposons d'en profiter pleinement et vous remercions de soutenir l'amendement conjoint des Verts et du PS.

**Page Maurice** (CG-PCS). Comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure, le CG-PCS s'oppose à cet amendement de gratuité, ceci pour les raisons suivantes, qui ont déjà été évoquées notamment par le Président de la Commission spéciale. Non au principe du tout gratuit pour tous. Là, je rejoins l'UDC. Je suis tout à fait d'accord que les subventions arrosoirs ne démontrent pas du tout leur efficacité et n'atteignent par leur but. Permettez-moi une toute petite anecdote personnelle. Enfant, j'ai commencé ma scolarité en habitant au Guintzet. Je me rendais à l'école de la Vignettaz en marchant vingt minutes, quatre fois par jour. Personne n'a jamais pensé que cela pouvait me faire du mal, même s'il fallait déjà traverser à l'époque la route de Villars, ce qui était relativement dangereux. Il y avait des patrouilleurs scolaires à l'époque. Je descends à la Neuveville. Je pars à l'école au moment où j'entends la cloche sonner, donc je fais deux minutes de course, même pas, une minute et demie pour rejoindre l'école. Là non plus, un bus n'était pas forcément utile. Je continue ma scolarité au Collège Saint-Michel, qui à l'époque, par malheur ou par hasard – cela rappellera aussi des choses à d'autres - a délocalisé une partie de ses classes pré-gymnasiales à Sainte-Agnès. Rebelotte: 25 minutes, quatre fois par jour pour aller à pied à Sainte-Agnès. Pas question de bus, non plus. Je crois vraiment que je ne suis pas mort, puisque je suis toujours là. Evidemment, peut-être que les enfants d'aujourd'hui sont soumis à davantage de stress et davantage de risques de circulation. Mais ce n'est pas sûr.

Je suis d'accord d'étudier la question, comme d'ailleurs l'a suggéré à la fois la Commission spéciale et la Commission financière. On peut étudier cette question. Toutefois, si l'on grave ce soir dans le marbre ce principe, on aura beaucoup de peine à revenir en arrière ou à le moduler pour simplement répondre aux besoins. En tant que membre de la Commission financière, j'attends une étude complète des besoins. J'attends quand même une étude financière un petit peu sérieuse et solide. De quoi parle-t-on? Parle-t-on de 200'000 francs, 500'000 francs, 1 million, 1,5 million? C'est quand

même assez différent et assez important. Je m'opposerai très formellement à ce que ce vote puisse avoir lieu sans que la Commission financière ait d'abord pu se pencher sur la question. On chipotait hier soir – je chicane peut-être un peu M. L. Dietrich – pour 12'000 francs d'achat d'œuvres d'art et on ne chipoterait absolument pas pour 1 million ou 1,5 million de francs pour des transports scolaires. Certes, c'est une question politique, je l'admets bien. Cependant, je crois qu'elle doit vraiment être étudiée sérieusement avant de pouvoir entrer en matière d'une manière tout aussi sérieuse. En outre, il faudrait étudier au cas par cas, ou comme l'indique l'actuel article 2, dans quelle mesure on peut aider effectivement les parents, les familles, les enfants à bénéficier de transports scolaires gratuits, ou en tout cas, subventionnés. Voilà ce que je voulais dire.

Et puis je crois aussi à cet argument assez important qui revient à penser que la gratuité n'est pas un moyen de responsabiliser les parents, contrairement à ce qui est dit. Accorder la gratuité, cela veut dire "bah tu prends le bus, tu te débrouilles", et puis on ne s'en occupe plus. Ce que fait le gamin pendant le trajet n'est pas si important que ça, le risque qu'il court n'est pas très important non plus, nous on s'en est "débarrassé". Je le dis bien entre guillemets parce que je ne voudrais pas accuser les parents de négliger leurs enfants. Pourquoi faire des Pédibus s'ils ont le bus gratuit? Pourquoi se dévouer pour le Pédibus et passer deux heures par semaine à accompagner les enfants à l'école? Cela sert à quoi? J'ai beaucoup de peine avec cette idée un peu soviétique finalement d'étatisation (rires/applaudissements). C'est quelqu'un de gauche qui parle. Je suis profondément de gauche. Je ne suis pas du tout quelqu'un d'extrême droite contrairement à ce que vous pouvez penser.

**Le Président.** Un peu de calme, s'il vous plaît !

**Page Maurice** (CG-PCS). Mais j'ai quand même pas mal de peine avec cette idée-là que l'enfant devrait être pris en charge 24/24 heures par l'Etat, par la collectivité, par la Commune. Non! L'enfant est d'abord pris en charge par ses propres parents. Cela me paraît quand même assez légitime. Je n'ai pas d'enfants moi-même alors je peux donc d'autant plus en parler librement. Voilà ce que je voulais dire concernant cette réglementation. Je suis tout à fait pour le débat. Je suis tout à fait favorable à ce qu'on en discute. Toutefois, je demande vraiment qu'on respecte la proposition de la Commission financière, du Conseil communal et de la Commission spéciale, de former un groupe spécial et d'étudier la chose sérieusement.

**Le Président.** Avant de passer la parole au prochain Conseiller général, j'aimerais vous demander le silence pendant les interventions d'autres Conseillers généraux. Cela facilitera le bon ordre des débats.

**Rugo Claudio** (PA). Merci d'avoir demandé le silence, M. le Président.

J'étais en train de somnoler jusqu'au moment où j'ai entendu le mot soviétique, ce qui m'a réveillé (rires). Je reprends la parole, au travers d'une petite anecdote. Robin des Bois, dans mon imaginaire faisait travailler jusqu'aux petits enfants. Il faisait mouvoir les petits enfants dans la forêt et c'est pour ça que l'analogie avec M. O. Collaud est de mise. Il m'avait soutenu plus ou moins sur les retraites et je lui rends la pareille. Par contre j'aimerais une petite correction parce que vous avez parlé de sécurité. Or, par le fait de vouloir donner un abonnement de bus TPF à un élève de quatre ans, vous avez omis un peu l'analyse des faits. Peut-être est-ce dû au fait que vous n'avez pas d'enfants -vous en avez qu'un? OK. Je suis d'accord avec la proposition, en tout cas pour les élèves du CO, même pour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires, c'est-à-dire 7H et 8H. Mais en ce qui concerne les élèves plus jeunes, ayant l'expérience pédagogique avec les enfants, ce sont souvent les parents qui les

amènent, pour des questions de sécurité et pour d'autres raisons. Parce que ça impliquerait aussi la responsabilité au cas où un enfant se ferait écrasé, ce qui arrive régulièrement. Tous les cinq ans, à Fribourg une personne se fait écraser par un bus. J'en ai encore entendu parler ce soir, devant la Banque Cantonale de Fribourg, devant Manor et à la rue Saint-Pierre. La responsabilité serait grande et le budget de la Ville exploserait. Je soutiendrai quand même l'amendement, mais il serait bien de songer au problème de sécurité.

**Schneuwly-Aschwanden Eleonora** (PLR). Ich glaube wir sprechen hier von zwei verschiedenen Sachen. Das eine, diese Gratisdienstleistung, dieses Geschenk für alle Schüler/Innen, sei es für die Primar-, wie für die Sekundarschule, dieses Geschenk hat überhaupt nichts zu tun mit dem Schülertransport. Das sind zwei verschiedene Sachen. Der Schülertransport, wie es hier das Reglement vorsieht, wie es auch auf dem Schulgesetz gründet, regelt den Transport vom Wohnsitz bis zur Schule. Und nichts anderes.

Hingegen hier, mit dem Abänderungsvorschlag der SP und der Grünen, haben wir eine "carte blanche", d.h. ein Generalabonnement für alle Kinder. Dies macht für die Primarschulkinder, für die kleinen Kinder, wie die Herren Rugo und Page schon erwähnt haben, wenig Sinn und ist deshalb schon alleine aus diesen Gründen abzulehnen.

La proposition d'une mise à disposition d'un abonnement TPF gratuit pour tous les élèves du CO ou de l'école primaire n'est pas à régler dans le règlement scolaire. Ledit règlement se base complètement sur la loi scolaire, qui ne prévoit aucune clause dans ce genre. Les dispositions légales pour le transport scolaire sont les articles 17 de la loi scolaire, ainsi que les articles 10 et suivants du règlement scolaire cantonal qui définissent clairement les conditions pour la gratuité du transport scolaire. Il n'est ni la tâche, ni la volonté de la loi scolaire et des lois et règlements sous-ordonnés, de légiférer un objet tel que prévu par l'amendement du PS ou des Verts. Pour cette raison, nous refusons avec véhémence une politique selon laquelle l'argent serait versé aux individus en suivant le principe de l'arrosoir.

**Schenker Claude** (DC/vl). Permettez-moi en brève introduction de vous faire part d'une petite irritation. La Commission en effet a eu de longues et indispensables discussions, toujours très bonnes. Elle a bénéficié d'un excellent travail de la Direction des Ecoles et des juristes de la Commune. Elle a obtenu de si bonnes réponses à ses innombrables questions qu'elle a été unanime.

Or, au sein de la Commission spéciale, dont la gauche avait la majorité et la présidence, de tels amendements ont à peine été évoqués. Nous nous sommes même dirigés vers un consensus sur un financement, à déterminer par un groupe de travail puis par la Ville, pour les élèves du CO seulement et seulement dont le domicile est éloigné de leur école, comme ceux du Schoenberg.

La Commission spéciale ne dispose peut-être pas d'assez de publicité au goût des auteurs des amendements? C'est pourtant au sein des commissions que l'on recherche les consensus, que l'on parvient à convaincre. Vous ne l'avez même pas tenté. Vous auriez pu faire passer tous vos amendements en commission, au moins la majorité. Notre groupe n'est pas fermé aux bonnes idées, nécessaires. Pour preuve, nous allons même déposer un nouvel amendement pour renforcer l'idée de la Commission spéciale, mais pour les CO seulement. Alors, vous n'en voudrez pas à notre groupe de travailler pour le bien commun mais d'être un peu fermé quand il y a un certain populisme.

Car sur le fond, non, il n'appartient pas à une commune qui vient d'augmenter ses impôts d'arroser d'abonnements gratuits de transports publics tous ses ados et encore moins tous ses enfants de l'école primaire, dont la grande majorité n'a pas besoin pour se rendre à l'école. Cet amendement n'a donc même pas sa place dans un règlement scolaire, comme l'a aussi souligné ma préopinante.

Les sites d'école primaire ne sont certes pas tous très proches, mais même en cas d'éloignement, comme à Bourguillon, il n'y a pas de solution de transports publics adaptés. Ne voulons-nous justement pas encourager les enfants à aller à pied à l'école? Voulez-vous sabrer les Pédibus? Et Dieu sait si c'est important entre 6 et 12 ans, aussi pour des motifs de santé, d'apprendre à aller à pied, bien avant d'apprendre à utiliser les transports publics ! Nous dirons donc un non ferme pour des abonnements aux élèves du primaire. Le seul exemple trouvé en Suisse est celui de Lausanne. Là-bas, il n'y a absolument rien de gratuit pour tous ceux qui sont domiciliés à moins d'un km de l'école.

Pour le niveau secondaire, je l'évoque déjà parce que c'est dans le même contexte, nous sommes très favorables à un soutien des élèves qui objectivement doivent prendre les transports publics pour aller au CO. Mais pour les autres, c'est largement exagéré. Pourquoi l'élève qui habite à deux pas de son école devrait-il se voir offrir un abonnement? Pour se rendre au sport ou au conservatoire, c'est louable, mais ce n'est qu'une ou deux fois par semaine, et ce n'est décidément pas proportionnel! Nous estimons aussi que l'apprentissage de la marche à pied, surtout dans une ville comme Fribourg, est bien plus essentiel, pour des motifs de santé publique, que l'apprentissage de l'utilisation des transports publics. Notre groupe s'opposera donc à l'arrosage.

Combien ça coûte? Je n'ai pas entendu de chiffres ce soir. Des centaines de milliers de francs, c'est certain; des millions, c'est probable. Nous ne voulons en aucun cas prendre le risque que cela se fasse sur le dos des activités scolaires, courses d'écoles, camps de ski et autres classes vertes. C'est bien là le risque que prennent les auteurs de ces amendements. Je vous invite à soutenir la proposition de la Commission spéciale.

**Zurich Simon (PS).** On entend régulièrement parler de politique de l'arrosoir. Il s'agit d'un terme qui plaît, qui fait rebondir et qui permet de dénoncer des choses de manière assez générique. Toutefois, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas une politique de l'arrosoir dont on parle ici. Il s'agit d'une politique de mobilité. Je sais que cela peut paraître surprenant aux oreilles de certains mais c'est une politique de mobilité. Mme E. Schneuwly-Aschwanden a très bien relevé qu'il y a une différence entre les transports scolaires que la Commune organise matériellement pour que les élèves puissent se déplacer de leur domicile à l'école s'il n'y a pas de transports publics, au cas où notre amendement est accepté, ou entre l'école et la piscine, par exemple, et la question du soutien aux transports publics qui s'inscrit effectivement dans un cadre un peu plus large que celui des transports scolaires. Est-on juridiquement empêchés d'adopter cela dans ce règlement? Absolument pas. C'est un geste fort, comme je vous le disais, en faveur d'une politique de mobilité. L'abonnement de bus aux élèves de l'école primaire a du sens, ne serait-ce que pour deux raisons.

La première raison, c'est que ça encourage les déplacements des enfants et de leur famille. A l'heure où l'on parle et que l'on tire de grandes théories sur la revitalisation du centre-ville de Fribourg, ce sont là des moyens concrets pour envoyer les gens vers le centre-ville de Fribourg. Toutes les villes qui ont essayé la gratuité des transports publics le démontrent maintenant. Les centres-villes ont été ainsi revitalisés, redynamisés. Cela bénéficie à tout le monde.

Une deuxième raison, c'est l'accès favorisé aux activités extrascolaires et ainsi, un soutien indirect aux associations et aux clubs qui offrent des prestations aux enfants des écoles primaires. Ne serait-ce que pour ces deux raisons, je trouve qu'il est sensé d'offrir des abonnements gratuits aux élèves de l'école primaire.

Maintenant, je vous le disais tout à l'heure, ce n'est pas une politique de l'arrosoir, mais une politique de mobilité. Celle-ci permet, à long terme, dans une idée d'éducation par l'exemple, comme je le disais dans le cadre du débat général et comme l'a dit M. O. Collaud tout à l'heure, de montrer aux élèves de l'école primaire qu'en ville de Fribourg, ce que l'on veut, ce que l'on souhaite, c'est que les gens puissent se déplacer en transports publics à l'heure où notre centre-ville est congestionné de bouchons.

**Acklin Zimmermann Béatrice (PLR).** Je n'utiliserai pas le mot soviétique. Je suis une libérale. Toutefois, je dois dire, chers collègues de la gauche, que je ne comprends pas votre logique. D'une part, on a tout fait pour interdire les boissons sucrées à l'école. D'autre part, on fait tout pour que les élèves prennent le bus et ne bougent plus.

Fribourg n'est pas une métropole. Les écoles fréquentées, on l'a déjà dit, sont toujours situées à proximité. Les distances parcourues à pied sont habituellement courtes. Pourquoi forcer les enfants à prendre un abonnement annuel?

Der gesundheitliche Aspekt ist das eine. Der andere, für mich völlig unverständliche Punkt, ist, dass sie alle Schüler/Innen mit einem Generalabonnement, mit einem Jahresabonnement, zwangsbeglücken wollen, auch jene, die es finanziell gar nicht nötig haben. Das finde ich effektiv stossend. Das hat nichts zu tun mit sozialer Verantwortung. Gerade jene, die von sich behaupten - das tun wir wahrscheinlich alle - sozial sensibel zu sein, müssen ja einsehen, dass dieses Giesskannenprinzip - es ist eben ein Giesskannenprinzip - verheerend ist weil das flächendeckende Geld, das ausgegeben wird, an anderer Stelle fehlt, vielleicht gerade für jene, die es absolut notwendig haben, beispielsweise eben Familien, die finanziell schwach gestellt sind.

Ein Punkt, der mehrfach angesprochen wurde - wir wollen darauf hinarbeiten - ist, die "Mobilité douce". Es geht nicht ums Giesskannenprinzip. Es tut mir leid, sie irren sich wenn sie meinen sie könnten ein paar Eltern, eine Mutter oder ein Vater, davon abbringen das Kind mit dem Auto in die Schule zu bringen. Diejenigen, die das machen, machen es weiterhin, aus welchen Gründen auch immer, ob man das versteht oder nicht. Die werden nicht umsteigen auf den Bus, da können sie Gift nehmen. Das ist das eine.

Das zweite; mein Kollege Page hat es erwähnt, sie beschneiden damit auch einen gewissen Erlebnishorizont der Schüler, das wissen wir alle. Diese Primarschüler sind irgendwo auch kleine Anarchos. Das müsste ja gerade der Linken gefallen, jedenfalls in ihren guten Zeiten. Auf dem Schulweg ist der einzige Moment wo sie von dieser "Overprotection" durch Eltern und Lehrer befreit sind. Sie wollen sie davon berauben diesen Schulweg nicht mehr gehen zu können, sondern auch im Bus dann irgendwo beaufsichtigt werden. Das kann ja wirklich nicht ihr Ernst sein. Kurzum, ein aufgezwungenes Abo schadet den Schüler/Innen in jeglicher Hinsicht, es schadet der Staatskasse und deswegen plädiere ich vehement und energisch gegen diesen Abänderungsantrag.

**Loup Matthieu (PS).** A la suite de cette intervention véhémement, j'aimerais juste reprendre quelques points, l'idée n'étant pas non plus de prolonger infiniment le débat. J'ai l'impression qu'il y a une

mauvaise compréhension lorsque l'on dit: "il n'est pas question de placer des enfants de force dans un bus". A aucun moment, l'idée est de forcer un enfant à prendre le bus. Cet abonnement mis à disposition offre une flexibilité centrée sur le temps scolaire. Cette possibilité a une influence qui va s'étendre au-delà du cadre scolaire, dans la mesure où elle permettra aussi de recourir à ce moyen de transport pour des activités extrascolaires, éventuellement pour le week-end. Je suis certain que l'on a une influence sur qui prend sa voiture ou le bus en tant que famille. Si vous avez plusieurs enfants et que chacun a un abonnement de transports publics, je suis certain que l'effet n'est pas aussi nul que vous ne le prétendez.

On a beaucoup parlé de ce montant de 650'000 francs qui devient à nouveau disponible dans la mesure où il n'est plus affecté. Il n'a jamais été question de dire que l'on doit absolument avoir une mesure qui couvre exactement 650'000 francs. On est bien conscients que l'amendement proposé a des coûts qui sont supérieurs. C'est une décision politique de décider le moyen que l'on affecte à la mobilité, aux transports pour les étudiants et les élèves, et celui que l'on affecte au soutien pour les camps et les activités concernés par l'arrêt du Tribunal fédéral. Je pense donc qu'il ne faut pas réduire le débat à la question de savoir comment utiliser ces 650'000 francs. On a une possibilité aujourd'hui de prendre une décision qui traduit une vision et qui permet une plus-value et un impact concrets sur l'attractivité de notre commune et sur la qualité de vie de ses habitant-e-s.

**Wicht Pascal** (UDC). Je ne passerai pas mon tour mais je serai extrêmement bref. Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit.

Je voulais juste rappeler que le groupe UDC s'opposera à cet amendement et communiquer une information qui n'a pas encore été donnée. M. C. Schenker le demandait tout à l'heure, combien est-ce que cela coûte? Un rapide calcul montre que si on multiplie les 4'624 élèves des écoles primaires et du CO, selon le rapport de gestion, par le prix d'un abonnement annuel TPF de 459 francs, on arrive à un montant de 2,1 millions de francs par an. Il s'agit d'un montant qui est quand même plus que conséquent et je pense que cela doit aussi guider notre décision.

**Moussa Elias** (PS). Je serai plus bref parce que ce que vient de dire M. P. Wicht est exactement le sens de mon intervention. J'arrivais à un autre chiffre en prenant le rapport de gestion de 2017. Je tourne autour des 1,7 ou 1,4 million de francs, suivant le chiffre que l'on prend. Cependant, il est vrai, par honnêteté intellectuelle, M. Wicht l'a dit à juste titre, il faut savoir de quoi on parle. On parle d'un montant oscillant entre 1,5 et 2 millions de francs. Je pense qu'au vu des comptes que nous venons d'approuver hier, c'est un investissement que nous pouvons assumer sans autre.

**Altermatt Bernhard** (DC/vl). Je ne voulais pas prendre la parole sur ce sujet mais je vais essayer d'amener un peu de bon sens. Peut-être cela marchera-t-il, peut-être pas. Je le fais à titre personnel.

Je viens de devenir père d'une petite fille. Elle est encore bien trop petite pour fréquenter une école, trop petite pour marcher ou prendre les transports publics, mais un jour la question se posera. Chers amis, dans notre ville, il fait bon vivre! Elle n'est pas grande et dispose d'écoles de quartier. Les 90% de nos élèves des écoles primaires - je tire un chiffre parce que l'on n'a pas étudié la question - vivent dans un rayon de dix à quinze minutes à pied maximum de leur école. Une petite minorité de ces élèves a une liaison de transports publics qu'ils pourraient peut-être alternativement utiliser. Cela montre bien que cette question touche une proportion très petite d'élèves. Il faudrait aider ces élèves plutôt que de faire un geste pour les autres 90%, qui n'en ont effectivement pas besoin. Mon cher collègue, rapporteur du PS, prend un air de prêcheur sur la mobilité.

Meine Damen und Herren, ich kann auch predigen. Mobilität, wenn es um Kinder geht, geht es um Autonomie und auf dem Schulweg geht es in erster Linie einmal darum, dass Kinder lernen ihr Quartier zu Fuss, bei verschiedenem Wetter, zu erfahren. Mit Nachbarskindern, mit Freunden, mit Schulkollegen geht man gemeinsam in die Schule.

L'apprentissage de la mobilité se fait avec le grand frère, la grande sœur et avec le Pédibus. Ceci n'empêche en rien, au contraire, un apprentissage ultérieur de l'usage des transports publics.

Die Wahrheit, liebe Kollegen, ist ganz einfach. Wir wissen nicht wem diese Massnahme überhaupt dienen würde.

On ne sait pas aujourd'hui qui a vraiment besoin de cet abonnement gratuit de transports publics pour le chemin scolaire. On ne le sait pas, car nous n'avons pas étudié la question. Je trouverais dommage de prendre une décision, qui représente quand même une dépense considérable pour les loisirs, mais pas pour l'école. On discute quand même ici du règlement scolaire. Si cela aide à faciliter les déplacements pour des loisirs, du temps libre, alors cette disposition n'a rien à faire dans un règlement scolaire. Je suis désolé. Cela violerait l'unité de la matière et la proportionnalité d'une mesure qui a été décidée sur une base qui n'a pas lieu d'être. Aussi, je vous invite à bien réfléchir votre décision. Pour aider un petit nombre, on est en train de mettre en place une mesure "die am Ziel vorbei schießt". Elle ne touche pas la cible, va un peu partout et manque de bon sens.

**Murith Simon (DC/vl).** Je vais faire de mon mieux pour être bref. J'ai été surpris par une chose. Tout ce qui a été écrit, je comprenais, mais, par contre, à l'oral, on nous dit d'une part que c'est pour soutenir les familles, ce que je peux bien comprendre. C'est ce que nous avons tous envie de soutenir ici. D'un autre côté, on nous dit "oui, une fois que l'enfant va avoir son abonnement de bus gratuit, tout le monde va prendre le bus". On part donc du principe qu'un abonnement de bus gratuit va quand même faire que les parents vont payer un abonnement de bus, etc. Je ne suis pas sûr qu'économiquement ce soit un réel soutien à la famille de partir de ce principe-là, mais c'est encore à discuter. Cela m'est venu spontanément.

D'autre part, je pense qu'il faut aussi replacer un minimum le débat dans un contexte historique par rapport à notre commune, à son administration, à ses finances. D'un côté, on a la fusion - on en parlait encore hier soir - avec un calendrier serré. On veut activer le moins de leviers possibles, alors que l'on ne sait pas combien va coûter la nouvelle prestation proposée - on a des chiffres qui sont relativement élevés. La conséquence qui est relativement logique et négative, c'est que soit on va crispier le dialogue avec des communes partenaires qui ne vont pas forcément voir ça d'un bon œil, soit on va offrir à notre population une prestation. Une fois qu'il s'agira de réduire notre taux, quand on décidera du processus de fusion, eh bien on va leur enlever une prestation. Ainsi, on va leur dire votez oui à la fusion mais parallèlement, votez oui pour que l'on vous enlève des choses que l'on vient de vous offrir. Je doute que ce soit très facile à faire passer. Si on regarde encore plus en arrière, en 2014, on a augmenté des impôts. Pourquoi est-ce qu'on les a augmentés? Pour faire face à des investissements qui étaient nécessaires, pour s'adapter au droit cantonal et fédéral, pour faire des réserves pour l'avenir et notamment le PF 17. Maintenant, sous prétexte que l'on a de bons résultats, il faut à nouveau offrir une nouvelle prestation. Je me demande juste, à nouveau, ce qui va arriver quand il faudra assumer. Si les prévisions sont plus dures, que va-t-on faire? On va augmenter à nouveau le taux d'impôt? On va enlever d'autres prestations? En 2014, la question se posait déjà. Je cite la Conseillère communale de l'époque: "J'aimerais qu'on me dise une fois où on peut couper".

Aussi, je ne suis pas sûr que d'ajouter une prestation maintenant, vu ce qui nous attend, soit une bonne idée.

Enfin, quand même pour soutenir le travail qui a été fait, le nouveau règlement va dans la bonne direction. Il ancre quand même une préservation d'une école de proximité à laquelle les enfants peuvent se rendre à pied, déjà pour des raisons de santé, mais aussi pour s'approprier leur quartier. Enfin, personnellement, je ne vois pas dans quel cas des enfants de l'école primaire auraient besoin de prendre le bus. De plus, étant donné qu'il s'agit d'un règlement scolaire, j'ai de la peine à comprendre que l'on veuille tout payer. Que l'on veuille soutenir les activités extrascolaires, je veux bien. Mais alors, que l'on fasse un soutien direct plutôt qu'un soutien aux transports. On ne sait pas du tout si les enfants vont utiliser cela pour les activités extrascolaires. C'est un postulat duquel partent les initiants mais ce n'est pas sûr. Ils peuvent en faire ce qu'ils veulent.

**Casabene Thévoz Anne (PS).** J'interviens en tant qu'enseignante et en tant que parent. Il y a des exemples concrets qui ont été donnés qui semblent complètement aberrants. On parle d'enfants de quatre ans qui prennent le bus. Or, il ne s'agit pas de ça. La Commune met à disposition toutes sortes d'infrastructures, des activités extrascolaires, la gratuité par exemple du Musée d'histoire naturelle. Cependant, il y a des gens qui habitent très loin du Musée d'histoire naturelle. Je vais vous donner un exemple concret. Il y a une école de cirque en Basse-Ville. Des parents s'organisent pour ramener ensemble, à pied, leurs enfants depuis la Basse-Ville. C'est l'hiver, il est 18.45 heures, on peut encore prendre le funiculaire, on accompagne six enfants. Prendre le funiculaire avec eux coûte 12 francs. Peut-être que cela vous semble ridicule, mais que font les gens? Ils prennent leur voiture. C'est également le cas pour le foot et pour toutes sortes d'activités. La Ville organise des cours de yoga à l'école du Jura, en dehors des heures de classe. Non, l'école du Jura n'est pas à dix minutes à pied du fin fond du Schoenberg, ce n'est pas vrai. Les parents essaient de s'organiser, de mettre ensemble leur force pour pouvoir offrir toutes ces choses à leurs enfants. Le fait que les transports publics sont chers pour les enfants est un problème. Ceux qui prennent les transports publics savent que quand les parents ont des abonnements, un abonnement est offert à leurs enfants. Mais le bus ne peut être pris gratuitement que si ces enfants sont avec leurs parents. On ne peut pas emmener plusieurs enfants qui ne sont pas les nôtres. Je vous assure que c'est la réalité des parents de transporter des fois des enfants qui ne sont pas les leurs. Eh oui, ça coûte extrêmement cher.

En tant qu'enseignante, j'aimerais vous rendre attentifs à une chose. Si vous parlez avec des enseignants ou des enfants, par exemple du Schoenberg pour ne pas les citer, vous découvrirez que certains ne quittent jamais le Schoenberg, ils y passent toute leur vie. Oui, le Musée d'histoire naturelle est gratuit, mais ils n'y vont pas. Oui, à dix ans, si c'est gratuit, on peut prendre son abonnement avec une copine, avec le parent de quelqu'un, avec trois copains, et aller visiter le Musée d'histoire naturelle. On peut profiter de ce qui se passe au centre-ville ou d'activités que la Ville paye et organise. Non, cette ville ne fait pas 2 m<sup>2</sup>. On ne se déplace pas quand on a huit ans à 17km/h à la course. Personnellement, à aucun moment je n'ai pu faire, en 1 minute 30, avec des enfants, 400 mètres à pied. Ce n'est pas vrai. Offrir la gratuité des transports publics aux enfants de la ville, c'est offrir à tout le monde la possibilité de profiter de ce que la Ville paye pour tout le monde. Actuellement, qu'on le veuille ou non, ce n'est pas la réalité. La réalité, c'est que quand on offre un cours de yoga, il y a des enfants qui ne s'y inscrivent pas parce qu'ils ne peuvent pas y aller. Oui, à neuf ans, dix ans, onze ans, c'est-à-dire la fin de l'école primaire, on peut se déplacer tout(e) seul(e) en ville si on a un abonnement.

**Casazza Raphaël** (PLR). Je voulais vous faire part de quelques réflexions. Je n'avais pas non plus prévu d'intervenir, mais il me semble que là, il s'agit typiquement de la fausse bonne idée. Il me semble que l'on mélange deux choses: le transport scolaire et la mobilité. Vous le savez, je suis un ardent défenseur du développement des transports publics, notamment aériens (Rires). Cependant, je me dis "voilà, on a parlé des besoins". Est-ce qu'on a étudié les besoins? C'est un peu diffus. Je ne sens pas vraiment les besoins. Il y a quelques cas au Schoenberg où il y a des solutions. Or, là on parle de quelque chose de global. Comme je le disais, c'est pour répondre à une autre question que celle du transport scolaire.

Concernant les finances. Vous ne l'avez pas dit tout de suite, mais maintenant on sait que l'on est dans l'ordre de grandeur de 1,5 à 2 millions de francs. J'aimerais juste faire une analogie aux débats homériques qu'on a eus sur le congé paternité. On parlait alors de 20'000 francs par année. C'était quelque chose d'extrêmement compliqué à mettre en place. Là, on est dans un facteur de 1 à 100 et on n'a pas d'études. On sort ça comme ça. Je trouve, personnellement, pas très responsable d'arriver comme ça avec cette proposition, sans l'avoir étudiée sous l'angle financier. Est-ce que l'on veut sponsoriser les TPF? Je ne sais pas si c'est l'idée là derrière. Certains pensent que cela va inciter les parents à prendre les transports publics. J'aimerais peut-être dire à M. M. Loup qu'il y a la carte junior. C'est une carte CFF qui coûte 15 francs par année et par enfant. C'est un abonnement général valable dans toute la Suisse. Lorsque je vais avec mon fils au Musée ou voir du basket, je dois payer mon billet et lui voyage gratuitement. Lorsque mon fils prend un copain, je paye le bus au copain. Voilà, juste pour vous dire que je suis un peu perplexe. Tout cela mérite d'être étudié beaucoup plus sérieusement. Ensuite, on pourrait en rediscuter en ayant toutes les bases.

**Collaud Oliver** (Verts). J'avais demandé la parole juste après l'avoir rendue car j'avais réalisé que je n'avais pas mentionné de chiffre. Celui-ci, pour les écoles primaires, si on compte tous les élèves, même ceux qui ont moins de six ans à qui on ne payerait pas d'abonnement, est de 1,3 million de francs.

**Schneuwly-Aschwanden Eleonora** (PLR). M. M. Loup, le groupe socialiste a constaté à juste titre que l'on ne peut pas forcer les gens à utiliser l'abonnement. Il me semble, comme je l'ai déjà dit, que cet abonnement TPF est un vrai cadeau. Cependant, celui-ci n'a jamais figuré sur une liste de souhaits. Que fait-on d'un cadeau que l'on n'a pas vraiment souhaité? Souvent, il est mis de côté, dans un tiroir, ou jeté à la poubelle, peut-être. Si c'est le cas, cette dépense est absolument inutile.

**Altermatt Bernhard** (DC/vl). Les cartes établies par les CFF ou les TPF, qui permettent de prendre les enfants, on peut en prendre quatre, voire huit avec des personnes d'accompagnement, selon l'âge.

(Diverses discussions dans la salle)

**Le Président.** Nous allons clore la discussion si la parole n'est plus demandée. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Je passe la parole au Président de la Commission spéciale.

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** Les arguments pour et contre étant présentés, je n'ai plus de remarques.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** Moi je m'en permettrai quand même une. En tant que Présidente de la Commission financière, je vous rappelle, contrairement à ce que dit M. M. Page, que nous ne faisons pas de proposition parce que nous n'avons pas débattu de cette

question. En revanche, le montant a quand même été articulé au sein de la Commission financière. Cela figure au procès-verbal. Je n'allais pas en parler, mais comme plusieurs montants ont été articulés, j'ai l'impression, quitte à devoir le faire en mon nom personnel – mais je pense que c'est important pour la Commission financière aussi – que quand on prend le rapport de gestion, on ne prend pas le chiffre des élèves totaux, mais celui des élèves de la ville parce qu'on ne va ...

**Dans la salle.** Bien sûr.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** Non, pas bien sûr. Le 2,4 millions, articulé par M. p. Wicht, c'est 5'359 élèves. Et ces 5'359 élèves, ce sont tous les élèves. Et ça ce n'est pas juste. Cela reste 1 million pour l'école primaire. Il faut savoir le chiffre. C'est un montant conséquent que la Commission financière n'a pas examiné. C'est important. L'école enfantine ne paye pas de bus, parce que les enfants n'ont pas l'âge. Quant au CO, c'est 960 enfants. Avec un tarif comme celui inscrit sur le site des TPF, cela représente 440'000 francs. Voilà, ce sont les chiffres. Maintenant, encore une fois, la Commission financière ne s'est pas penchée sur cette question, ne l'a pas examinée en tant que telle. On en a vaguement discuté en convenant tous en fin de discussion, la Directrice des Ecoles aussi, que c'était une question politique et que ça pouvait faire l'objet d'amendement au Conseil général ou lors des discussions budgétaires.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Merci pour ce débat très nourri. Vous m'avez pris plusieurs arguments mais je vais quand même, au nom du Conseil communal, vous rappeler certaines choses. On est dans l'école, on parle de règlement scolaire et on s'est rendu compte que le débat est parti beaucoup plus loin. J'aimerais d'abord le focaliser sur l'école. Et si on focalise sur l'école, eh bien on a des établissements qui sont proches des habitations. On ne parle pas des CO. Nous parlons de l'école primaire. Il peut arriver qu'un enfant marche vingt minutes, c'est vrai. Toutefois, la politique actuelle est de mettre des lignes Pédibus. Je ne sais plus qui a avancé cet argument, mais je pense qu'il a raison. Au moment où vous lui offrez un abonnement, votre enfant prendra le bus. Vous aurez beau lui dire "va à pied". Les parents se diront "pourquoi continuer à faire des lignes Pédibus puisque nos enfants ont des abonnements?" Cela va décourager les parents qui accompagnent les enfants mais aussi ces derniers. Or, vous l'avez lu dans le rapport de gestion, les enfants ont des problèmes de surpoids. Ils doivent marcher. C'est très important, pas seulement pour les enfants qui ont des problèmes de surpoids mais aussi pour les autres, parce que c'est peut-être le seul moment où l'enfant est libre. Avec les voitures-taxis, les parents accompagnent tout le temps leurs enfants, on ne leur laisse plus un moment de liberté. On fait même le trajet avec eux et après, on vient les rechercher. L'enfant n'a plus le temps de faire une expérience, comme nous avons pu le faire dans notre jeunesse, où on était laissés vraiment dans une grande liberté. On pouvait passer un jeudi toute la journée seuls, nos parents savaient que l'on ne risquait rien. Maintenant, les parents pensent que l'enfant va être en danger, donc on doit l'accompagner. Or, l'enfant a besoin d'entrer en rapport avec d'autres personnes qu'il ne connaît pas. C'est le but du chemin. En donnant cet abonnement, vous privez les enfants d'une expérience fondamentale. Je pense aussi que pour les parents, certains l'on dit, ce sera une déresponsabilisation revenant à dire: "mon enfant peut prendre le bus, je ne l'accompagne pas", ou au contraire "du coup je l'accompagne encore plus". Ainsi, non seulement il ne marche pas, mais en plus il est accompagné par le parent dans le bus. ICet abonnement a un effet pervers.

Vous avez parlé des enseignants. Je peux vous dire que les enseignants ne sont pas du tout contents de cette idée. Savez-vous pourquoi? Parce que les enseignants doivent accompagner les enfants aux salles de gym, à la piscine ou au hockey. Jusqu'alors, pendant longtemps, ils le faisaient en bus. La

Ville payait le bus, mais elle s'est rendu compte que c'était compliqué pour des enseignants, avec des petits de six ou sept ans, de prendre les billets et de surveiller que tout le monde aille bien dans le bus. Résultat: nous organisons maintenant des trajets spéciaux que la Ville paye 200'000 francs. Il est bien clair qu'au moment où les enfants auront des abonnements, nous ne payerons plus. Vous direz que c'est une économie. Les chiffres de Mme L.-M. Graden sont justes. Ce serait une économie de 200'000 francs. En revanche, pour les enseignants, cela veut dire qu'ils ne profiteront pas du bus qui vient les chercher devant la classe et qui amène directement les enfants au hockey. Les échos que j'ai ne sont absolument pas favorables.

Concernant la loi scolaire. M. O. Collaud ou d'autres intervenants nous disent: "ah, il faut faire ça pour les week-end et pour les autres activités". Je tiens juste à dire que les activités extrascolaires concernent 300 enfants. S'il faut payer le bus à ces 300 élèves, je préfère payer le billet à 300 enfants qui vont aux activités extrascolaires. Toutes ces discussions montrent que nous n'avons pas ré-flé-chi. On ne sait pas où l'on va et on ne connaît pas les conséquences. L'idée du groupe de travail est justement de pouvoir analyser le pour et le contre, ainsi que les montants. J'ai l'impression que vous voulez faire le plus beau cadeau. C'est comme lorsque l'on entre dans un magasin avec son enfant et que l'on veut l'impressionner. On va lui acheter la plus grosse voiture électrique. Cela ne fait pas forcément plaisir à l'enfant, mais sur le moment, oui, parce que c'est la plus grosse. Cela donne bonne conscience et on est très content. Mais au fond, cela ne fait pas forcément plaisir à l'enfant, parce qu'il n'est pas concerté. Peut-être qu'il n'aime pas les voitures rouges. Ce que j'aimerais, avec ce groupe de travail, c'est que l'on étudie les tenants et les aboutissants. C'est vrai que 650'000 francs n'ont plus besoin d'être payés. Toutefois, nous nous sommes battus au Grand Conseil pour que les transports n'entrent plus dans le pot commun, ce n'est pas pour les dépenser comme ça. J'aimerais qu'il y ait une réflexion derrière et vous demande de retirer votre amendement. Nous pourrions réfléchir, avec le groupe de travail, et trouver des solutions en tenant compte des coûts. Cela va coûter 1 million de francs pour l'école primaire et 400'000 francs pour l'école secondaire. Est-ce que l'on peut se permettre de dépenser 1,4 million de francs sans savoir si c'est bien ciblé? Ciblon et peut-être que nous arriverons à la conclusion qu'il faut dépenser ces 1,4 millions de francs. Pour l'instant, on n'a pas une chose sensée à présenter à la population. Raison pour laquelle le Conseil communal refusera cet amendement.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** Je suis obligé d'intervenir en tant que Directeur des Finances. Ce que vous proposez, Mmes et MM. du groupe socialiste et du groupe des Verts, va à l'encontre de toute règle de gestion financière d'une cité telle que la nôtre, et de n'importe quelle autre entité. Nous ne savons même pas combien cela va coûter: entre zéro et le chiffre le plus haut que j'ai entendu de 2,5 millions de francs. Entre zéro et 2,5 millions de francs, on ne sait pas quel est l'impact de votre amendement, que vous faites passer via un règlement scolaire. Les Français font ça très bien. Ils cachent dans n'importe quelle loi quelque chose qui peut entrer en force et ils tiennent une politique de mobilité, une politique de vie nocturne peut-être, ou une politique économique. Je suis dans le Conseil d'administration des TPF et vous remercie pour le million ou les deux millions. Merci infiniment, la Ville de Fribourg! Vous ne savez pas de quoi vous parlez. Personne ne sait de quoi on parle ici, en termes financiers. Je ne parle qu'en termes financiers. Je ne veux pas du tout vous attaquer sur le fond parce que tout le monde peut s'y rallier car il est tout à fait louable. En termes financiers, il y a un processus de décisions qui doit passer par une analyse: un préavis de la Commission financière, la position du Service des finances, du Conseil communal et des groupes. Ceci est le processus de décision dans notre arène, en termes financiers. Ensuite, il y a un processus budgétaire qui prévoit justement ce genre de mesures. Vous passez outre, via la petite porte du règlement. Mmes et MM., ce n'est pas de la bonne gestion financière communale.

**Le Président.** Nous sommes donc saisis de deux amendements. Mme L.-M. Graden, maintenez-vous l'amendement de la Commission financière?

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** Oui.

**Le Président.** M. O. Collaud, maintenez-vous l'amendement du groupe des socialistes et du groupe des Verts?

**Collaud Oliver (Verts).** Oui.

**Le Président.** Le Conseil communal et la Commission spéciale s'étant ralliés à l'amendement de la Commission financière, nous allons opposer la version du Conseil communal avec l'amendement de la Commission financière à l'amendement du groupe socialiste et du groupe des Verts.

#### **Vote**

**Opposé à la version du Conseil communal avec l'amendement de la Commission financière, l'amendement du groupe socialiste et du groupe des Verts l'emporte par 32 voix contre 31 et 2 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la version du Conseil communal avec l'amendement de la Commission financière (contre l'amendement du groupe socialiste et du groupe des Verts): 31** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la version du Conseil communal avec l'amendement de la Commission financière (en faveur de l'amendement du groupe socialiste et du groupe des Verts): 32** Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

**Se sont abstenus: 2** Jungo Adeline (PS), Liaudat Geneviève (PS)

**N'ont pas voté: 3** Bourrier Hervé (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Papaux David (UDC)

#### Article 2bis

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** La Commission spéciale vous propose d'ajouter un article 2bis qui a la teneur suivante: "Pour assurer la sécurité des élèves sur le chemin de l'école, la commune soutient financièrement et par des actions de sensibilisation une politique de mobilité douce".

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** Pas de commentaires.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Le Conseil communal accepte l'article 2bis tel que proposé par la Commission spéciale.

Le présent article n'appelant pas d'autre remarque est adopté avec l'ajout proposé par la Commission spéciale.

### Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.27 heures à 21.37 heures.

## Chapitre 3: Jours et demi-jours de congé hebdomadaire et horaire des classes

### Article 3

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** La Commission spéciale propose de changer l'article. 3 al. 2 comme suit: "L'horaire des classes est communiqué aux parents par écrit si possible avant le début des vacances scolaires".

La Commission a bien voulu avancer cette communication pour les parents afin qu'ils puissent organiser leur vie familiale de la façon la plus facile possible. Nous aurions aussi voulu avancer cette date, mais les informations que nous avons reçues disent qu'il n'est la compétence de la commune de fixer cette date. En effet, ce sont les responsables d'établissement qui ont la compétence de communiquer ces horaires.

Deuxièmement, la date du 15 juin ne serait pas possible du point de vue de l'organisation des écoles. Pour cette raison, nous avons choisi la formulation "si possible avant le début des vacances scolaires".

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Effectivement, il n'est pas de la compétence de la commune de décider de la communication des enclassements. Il y en a qui sont faciles à faire lorsqu'on reste dans le même niveau, c'est-à-dire 1H-2H ou si on passe de 3H à 4H. Par contre, c'est compliqué quand on passe de 2H à 3H. C'est pourquoi la formulation "si possible" est un souhait que nous pouvons accepter.

**Jordan Marine (PS).** Le groupe socialiste propose l'amendement suivant: "L'horaire des classes est communiqué aux parents par écrit au plus tard au 15 juin précédant la prochaine rentrée scolaire". Nous avons pris contact avec trois responsables d'établissement de la ville de Fribourg. Ils nous ont fait savoir que ce délai du 15 juin ne semblait absolument pas déraisonnable. Dans une optique de conciliation de vie de famille et professionnelle, il nous paraît vraiment important de pouvoir donner une date claire aux parents. Le parent qui travaille à temps partiel sera content de pouvoir faire coïncider son jour ou demi-jour de congé avec celui de son enfant. Il a par ailleurs un employeur à qui il doit informer de la chose. Il ne nous semble donc pas sorcier d'essayer de le mentionner ainsi.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Le Conseil communal refuse cet amendement car, comme je vous l'ai dit, ce n'est pas de la compétence de la commune de fixer un tel délai aux responsables d'établissement. Il est vrai que beaucoup de responsables d'établissement font le maximum pour que les enclassements soient communiqués le plus rapidement aux parents, mais il n'est pas toujours possible de le faire. D'abord, il faut connaître le nombre d'élèves pour savoir combien de classes vous aurez au même niveau et ceci, vous ne pouvez pas le savoir avant le 15 mai. Ensuite, il faut savoir si des élèves vont redoubler. Puis, il faut faire des groupes équilibrés. Comme je

vous l'ai dit, passer d'un certain niveau à un autre c'est beaucoup plus compliqué. En mettant un tel délai, cela ferait pression sur les responsables d'établissement et pourrait envenimer les rapports entre les parents et les responsables d'établissement qui font de leur mieux. De plus, je doute que la DICS accepte un tel amendement car nous empiéterions sur les compétences du responsable d'établissement et sur les siennes. Pour ces raisons formelles et de fond, je vous demande de vous rallier à l'amendement de la Commission spéciale et non pas à celui du groupe socialiste.

**Le Président.** Nous sommes saisis de deux amendements. Pour la Commission spéciale, M. M. Parpan maintenez-vous votre amendement?

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** Oui.

**Le Président.** Mme M. Jordan, maintenez-vous votre amendement pour le groupe socialiste?

**Jordan Marine (PS).** Oui.

**Le Président.** Le Conseil communal s'étant rallié à l'amendement de la Commission spéciale, nous allons opposer la version du Conseil communal avec l'amendement de la Commission spéciale à l'amendement du groupe socialiste.

#### **Vote**

**Opposé à l'amendement du groupe socialiste, la version du Conseil communal avec l'amendement de la Commission spéciale l'emporte par 36 voix contre 24 et 4 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la version du Conseil communal avec l'amendement de la Commission spéciale (contre l'amendement du groupe socialiste):** 36 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Jelk Guy-Noël (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Uldry José (UDC), Vorlet Philippe (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la version du Conseil communal avec l'amendement de la Commission spéciale (en faveur de l'amendement du groupe socialiste):** 24 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts)

**Se sont abstenus:** 4 Hayoz Jérôme (PS), Moussa Elias (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Zurich Simon (PS)

**N'ont pas voté:** 4 Ayer Caroline (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Papaux David (UDC)

## Chapitre 4: Frais

### Article 4

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** La Commission n'a pas pu discuter de l'amendement du groupe socialiste.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière n'a pas discuté de l'amendement du groupe socialiste.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Le Conseil communal ne se rallie pas à l'amendement du groupe socialiste. Cet article 4 al. 2 est repris du règlement-type. C'est donc une obligation qui incombe au Conseil communal. Il faut savoir que les biens, les meubles et immeubles appartiennent à la commune. Ce n'est donc pas aux responsables d'établissement d'astreindre l'élève fautif lorsqu'il y a un dommage qui est causé aux propriétés de la commune. Seule la commune peut le faire. On pourrait, c'est une éventualité, prévoir que ça soit le Service des écoles au lieu du Conseil communal qui puisse astreindre. Si quelqu'un veut déposer cet amendement, ce serait une variante qui serait peut-être moins lourde. En effet, dans les faits, c'est en général un Service qui prononce une telle mesure, quitte à ce qu'il y ait après un recours. Sur le fond, je pense qu'il est important de le mettre, aussi par souci du respect des biens de la commune.

**Jordan Marine (PS).** Nous demandons de supprimer cet alinéa 2 car il nous semble que l'astreinte à une tâche éducative n'est pas de la compétence du Conseil communal, mais bien du responsable d'établissement. Par ailleurs, ce cas de figure est déjà réglé dans la loi scolaire et son règlement. Il nous paraît donc inopportun de le mentionner là.

**Rugo Claudio (PA).** Pourrions-nous connaître les chiffres, par exemple de ces trois dernières années, relatifs aux derniers dégâts? Est-il courant que des élèves détériorent du matériel? Ceci pour voir si cet article est opportun ou pas.

**Wolhauser Jean-Pierre (PLR).** Le groupe libéral-radical est en faveur du maintien de cet alinéa 2. Toutefois, nous reprenons la proposition de Mme A. de Weck de remplacer le Conseil communal par le Service des écoles, pour que ça fasse moins formel. Ceci est notre amendement.

**Moussa Elias (PS).** Je suis assez surpris de l'amendement déposé par le groupe libéral-radical. Mme M. Jordan l'a bien dit, toutes les sanctions disciplinaires sont réglées de manière absolument exhaustive dans le règlement sur la loi scolaire. Celui-ci donne des responsabilités soit aux responsables d'établissement, soit à la Direction, suivant comment, mais en aucun cas à la commune. On a beaucoup parlé auparavant des compétences entre le Conseil communal, la Commune et le Canton. Ici, les sanctions disciplinaires ne sont pas de la compétence de la Commune. En tout cas, cela ne ressort nullement de la loi scolaire ou du règlement. Alors, c'est vrai que ça ressort du règlement-type, je suis entièrement d'accord. Je ne sais pas d'où le Canton a puisé sa source du règlement-type. En tout cas ni de la loi scolaire, ni du règlement scolaire. S'il y a des éléments qui devaient relever du droit pénal, libre à la Commune de déposer une plainte pénale. Ce sera le juge pénal des mineurs qui s'occupera des aspects pénaux. Si c'est une question disciplinaire, la sanction disciplinaire est réglementée dans la loi scolaire. Ici, nous donnons une compétence au Conseil communal, qui a certes autre chose à faire que d'infliger des sanctions disciplinaires à des élèves.

**Rugo Claudio (PA).** Afin de respecter le cadre légal, si le groupe libéral-radical entend déposer un amendement, il faudrait qu'il le fasse par écrit.

**Le Président.** Merci pour votre assistance, M. C. Rugo.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** Je rectifie ce que j'ai dit auparavant. Je vous ai dit que la Commission n'avait absolument pas parlé de ça, ce n'est pas vrai. La Commission en

a parlé mais pas en lien avec l'amendement du PS à la lecture du règlement. Par contre, j'ai dit – et ça c'était juste – que la Commission n'a pas pris position. Donc, il n'y a pas de position de la Commission financière mais nous avons discuté de ce point.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** J'aimerais répondre aux remarques de Mme M. Jordan et de M. E. Moussa. Si justement cela se trouve dans le règlement-type c'est parce que cela ne se trouve pas dans la loi scolaire. L'article 39 de la loi scolaire qui parle des sanctions disciplinaires, vise d'autres cas. Il s'agit des cas où l'élève ne se conforme pas aux instructions du corps enseignant ou des autorités scolaires, perturbe l'enseignement et le bon fonctionnement de l'école. Ce sont ces cas-là que vise la loi scolaire. Comme je vous l'ai dit avant, le règlement-type vise un autre cas, à savoir, celui de l'élève qui endommage les biens de la commune. C'est pour ça que c'est la commune qui est l'autorité pour prononcer des sanctions. Je relèverai aussi que cette sanction-là est moins sévère que de déposer une plainte pénale. C'est un moyen pour la commune de faire comprendre qu'il faut respecter la propriété d'autrui, respecter les biens qui sont mis à la disposition. C'est quand même moins lourd que de déposer une plainte pénale. Ainsi, il serait quand même très dommage de péjorer la situation d'un élève en obligeant la commune à déposer plainte parce qu'il a endommagé du matériel ou un bâtiment. Raison pour laquelle je vous demande, pour le bien des élèves, de maintenir cette disposition.

**Le Président.** Nous sommes donc saisis de deux amendements. Mme M. Jordan, pour le groupe socialiste, maintenez-vous votre amendement?

**Jordan Marine (PS).** Oui.

**Le Président.** M. J.-P. Wolhauser, pour le groupe libéral-radical, maintenez-vous votre amendement?

**Wolhauser Jean-Pierre (PLR).** Oui.

M. Wolhauser a déposé par écrit son amendement je vais vous le lire: Article 4 al. 2: remplacer "Conseil communal" par "Service des écoles".

**Le Président.** Mme la Vice-Syndique, encore une précision, le Conseil communal se rallie-t-il à l'amendement du groupe libéral-radical?

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Oui.

**Vote**

**Opposé à la version du Conseil communal avec l'amendement du groupe libéral-radical, l'amendement du groupe socialiste l'emporte par 33 voix contre 29 et 3 abstentions.**

**Ont voté pour la version du Conseil communal avec l'amendement du groupe libéral-radical (contre version du groupe socialiste): 29**  
Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la version du Conseil communal avec l'amendement du groupe libéral-radical (pour la version du groupe socialiste): 33**  
Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

**Se sont abstenus: 3** Casabene Thévoz Anne (PS), Ducommun Lorraine (PS), Parpan Mario (CG-PCS)

**N'ont pas voté: 3** Ayer Caroline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Papaux David (UDC)

#### Article 5

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

#### Article 6

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

#### Article 7

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

### Chapitre 5: Conseil et Sous-Conseil des parents

#### Article 8

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** Die Spezialkommission schlägt einzig vor: Artikel 8, Absatz 2 das französische Wort "section" durch das deutsche Wort "Sektion" zu ersetzen.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Le Conseil communal se rallie à l'amendement de la Commission spéciale.

Le présent article est adopté avec la modification proposée par la Commission spéciale.

#### Article 9

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

#### Article 10

**Rugo Claudio (PA).** J'ai des amendements pour les articles 10, 9 et suivants où l'on cite (rires dans la salle) ... voilà (dans la salle: les articles précédents) ... voilà

**Le Président.** Avez-vous un amendement pour l'article 10?

**Rugo Claudio (PA).** 10, 9, 11, 13, 12 voilà. Il me semble que dans ce règlement, nous parlons de Conseil des parents et qu'il est péjoratif de nommer une personne à un Sous-Conseil. C'est comme si nous avions le Grand Conseil et que nous étions le Petit Conseil. J'aimerais que le nom soit Conseil

des parents du cercle scolaire et Conseil des parents de l'établissement – le nom de l'établissement. C'est une remarque d'ordre général qui concerne plus la nomenclature. Avec un astérisque, on pourrait très bien expliquer, si vous voulez garder les deux noms, "Sous-Conseil, entendu Conseil des parents de l'école X".

**Le Président.** M. C. Rugo, proposez-vous un amendement?

**Rugo Claudio (PA).**Oui.

**Le Président.** L'avez-vous déposé par écrit?

**Rugo Claudio (PA).** Oui.

**Le Président.** Merci.

En fait M. C. Rugo, votre amendement portait sur l'article 8 et pas l'article 10.

**Rugo Claudio (PA).** L'article 10 et suivants, c'est un peu général.

**Le Président.** Dans l'article 10, il n'y a pas de mention de Sous-Conseil.

**Rugo Claudio (PA).** Il y a le nom de Conseil des parents.

**Le Président.** Il y a Conseil mais il n'y a pas Sous-Conseil.

**Rugo Claudio (PA).** Il y a le nom Conseil des parents et Sous-Conseil.

**Le Président.** Très bien, il y a Sous-Conseil des parents. Merci M. C. Rugo.

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** Malheureusement, je n'ai pas pu suivre l'argumentation. Je ne peux donc pas me prononcer.

**Le Président.** Avant de passer la parole à Mme la Présidente de la Commission financière, je vous informe que l'amendement proposé par M. C. Rugo est le suivant: "Conseil des parents du cercle scolaire" remplace "Conseil des parents".

**Rugo Claudio (PA).** Sous-entendu, de la Ville de Fribourg.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Excusez-moi, mais je ne vois pas ce que cela apporte, étant donné que la ville de Fribourg n'a qu'un seul cercle scolaire. Ajouter cela ne dit rien du tout de plus. Il n'y a qu'un seul Conseil des parents pour l'ensemble des établissements. Ce conseil concerne bien entendu le cercle de Fribourg, et non pas celui de Vuisternens-en-Ogoz.

**Rugo Claudio (PA).** Mais c'est en relation avec le Sous-Conseil pour ne pas utiliser le terme "Sous-Conseil".

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Les Sous-Conseils sont liés à un établissement. Mais tous les établissements de la ville ne font qu'un seul cercle. Ainsi, forcément que le Conseil des parents, qui est pour l'ensemble des établissements, est celui du cercle scolaire de la ville.

**Rugo Claudio (PA).** C'est pour éviter ...

**Le Président.** M. C. Rugo, vous n'avez pas la parole.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Le Conseil communal refuse donc cet amendement.

**Le Président.** M. C. Rugo, maintenez-vous votre amendement?

**Rugo Claudio (PA).** Je le retire, merci.

**Le Président.** Merci M. Rugo.

Le présent article n'appelant pas d'autres remarques est ainsi adopté.

#### Article 11

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** La Commission s'est prononcée en faveur des jetons de présence pour le Conseil des parents, comme c'était le cas pour l'ancienne Commission des écoles. Pour les Sous-Conseils, la Commission a demandé à la Direction des Ecoles d'intégrer un montant dans son budget pour pouvoir leur offrir annuellement une enveloppe à libre disposition comme signe de reconnaissance.

Nous proposons donc d'ajouter ce qui suit à l'alinéa 1: "...et les jetons de présence des membres du Conseil des parents".

Concernant l'amendement du PS, qui demande d'ajouter un alinéa 8: "Les membres du Conseil des parents reçoivent une indemnité d'au maximum 60 francs par séance", je ne vois en principe pas de contradiction entre les deux choses. Je laisse au Conseil communal le choix s'y rallier ou pas à ça. La Commission en fera de même.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** A cet article, la Commission financière propose un amendement pour une plus grande précision. J'avais d'ailleurs relevé le fait que ce n'était pas forcément à la Commission financière de faire ce type d'amendement. Toutefois, à l'alinéa 3 qui parle de la réunion du Conseil des parents qui peut être convoquée lorsque les sujets l'exigent ou lorsque sept parents en font la demande, j'avais fait la remarque, plus une remarque de juriste excusez-moi.

M. C. Rugo, c'était une bonne idée de parler de parents-membres, parce que si l'on met simplement sept parents, ça peut aussi vouloir dire sept parents d'enfants qui font la demande. Je pense que cela surchargerait beaucoup le Conseil des parents. C'est devenu un amendement de la Commission financière. Je le soutiens. Au sujet des jetons de présence, nous avons eu une discussion sur les Sous-Conseils, je ne sais plus si c'est à cet article-là. Je crois qu'il s'agit de l'article d'après et je ferai un commentaire à ce moment-là.

La Commission financière propose donc l'amendement suivant à l'alinéa 3 "Le Conseil des parents se réunit au moins deux fois par année scolaire. Il est en outre convoqué lorsque les sujets l'exigent ou lorsque sept parents-membres en font la demande".

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** C'est un peu blanc bonnet et bonnet blanc à part que l'un, le blanc, est dit tandis que l'autre n'a que le bonnet. Pour les jetons de présence, il est évident que nous allons les fixer à la hauteur de ce que reçoivent les Conseillers généraux, sauf erreur 60 francs. S'il y a un changement des jetons, il faudrait modifier ce règlement, alors qu'en ne mettant aucun montant, cela évitera de le modifier. L'augmentation se fera naturellement. C'est la raison pour laquelle il est plus simple de ne pas mettre de montant. Cela évite de devoir modifier le règlement ultérieurement lorsque les jetons de présence seront modifiés.

**Moussa Elias (PS).** Je voudrais expliquer l'idée de l'amendement du groupe socialiste. Il va exactement dans le même sens que l'idée de la Commission spéciale de soutenir les jetons de présence. Par contre, nous estimons qu'il est du devoir du Conseil général de donner au moins le minimum. Le texte, tel qu'amendé par la Commission, voudrait dire que c'est le Conseil des parents qui décide lui-même, et non pas le Conseil communal ou le Conseil général. Ce serait le Conseil des parents, vu qu'il s'organise lui-même, qui décide du montant de l'indemnité dans la version telle que proposée par le Conseil communal et la Commission spéciale. L'amendement qui vous est proposé va dans le même sens, mais en fixant une limite à 60 francs qui correspond aux jetons de présence des commissions du Conseil général.

**Murith Simon (DC/vl).** Nous sommes quand même en train de parler de gens qui vont s'engager pour la bonne conduite de la commune. On veut limiter ce qu'ils toucheraient alors que nous sommes prêts à déboursier beaucoup d'argent pour des abonnements de bus que certaines personnes n'utiliseront pas.

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** Je pense que la Commission peut se rallier à l'amendement du groupe socialiste.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a effectivement parlé du montant des jetons de présence. On nous a effectivement dit que les montants seraient probablement les mêmes que la Commission scolaire, ce qui nous satisfait tout à fait. Nous ne nous sommes pas du tout déterminés sur l'amendement du groupe socialiste et nous soutiendrons la version initiale qui a été proposée.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Comme je vous l'ai dit, c'est la même chose. Nous nous sommes prononcés en Commission spéciale pour cet amendement. Je préfère qu'il n'y ait pas de montant inscrit dans le règlement. Ceci permettra de ne pas devoir modifier le règlement si l'on veut augmenter les jetons.

**Le Président.** Nous sommes donc saisis de deux amendements. M. E. Moussa, pour le groupe socialiste, maintenez-vous votre amendement?

**Moussa Elias (PS).** Oui.

**Le Président.** M. M. Parpan, pour la Commission spéciale, maintenez-vous votre amendement?

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** J'ai dit qu'on se ralliait à l'amendement du groupe socialiste.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière maintient l'amendement "parents-membres" de l'alinéa 3.

**Le Président.** Nous avons un amendement de la Commission spéciale à l'al. 1 et un amendement de la Commission financière à l'alinéa 3. Le Conseil communal s'étant rallié à ces deux amendements, je vous propose de procéder comme suit: nous allons voter sur la proposition du Conseil communal avec ces deux amendements et l'opposer à l'amendement du groupe socialiste.

**Sacerdoti Alexandre (DC/vl).** Je me posais une question: "est-ce que le Président de la Commission spéciale peut dire que sa Commission se rallie à un amendement sans l'avoir réunie"? C'est une question de principe, une question d'éthique!

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** Je me suis rallié en écoutant vos arguments, qui disaient qu'en principe, il n'y a pas de changement de fond. Je n'ai donc pas de problème étique avec ce que je propose. Je laisse bien sûr tout le monde libre de voter selon son opinion personnelle.

**Python Jean-Frédéric (DC/vl).** C'est exactement à la même remarque que je pense. Lorsqu'une personne représente la Commission, elle doit parler au nom de la Commission. Comme la Commission n'a pas parlé de ce sujet, il est pour moi évident que la Commission doit respecter ce qu'elle a décidé. Je pense que, dans ce cas, qu'il faut prendre la casquette de Président de la Commission, et non pas à titre individuel. Merci de respecter ce principe démocratique.

## Vote

**Opposée à l'amendement du groupe socialiste, la version du Conseil communal avec les amendements de la Commission spéciale et de la Commission financière l'emporte par 33 voix contre 26 et 6 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la version du Conseil communal avec les amendements de la Commission spéciale et de la Commission financière (contre l'amendement du groupe socialiste): 33** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la version du Conseil communal avec les amendements de la Commission spéciale et de la Commission financière (en faveur de l'amendement du groupe socialiste): 26** Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

**Se sont abstenus: 6** Collaud Oliver (Verts), Hayoz Jérôme (PS), Mendez Monica (Verts), Parpan Mario (CG-PCS), Ragusa Francesco (Verts), Stevan Nicolas (PS)

**N'ont pas voté: 3** Ayer Caroline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Papaux David (UDC)

## Article 12

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** Je m'excuse. La question que nous venons d'aborder m'a un peu troublé. Je vous remercie pour la leçon. Je ne voulais pas du tout me prononcer contre l'avis de la Commission. Je suis vraiment parti du principe que, sur le fond, cela ne changeait rien et que la Commission aurait très bien pu se rallier. Si ma façon de faire était fautive, je m'en excuse. Je ne ferai plus cette erreur.

Concernant l'article 12, nous proposons de modifier l'alinéa 2 de la manière suivante: "Chaque Sous-Conseil est composé de 11 personnes, à savoir le Responsable d'établissement, un(e) enseignant(e) par cycle et un parent, en principe, par niveau". Les parents seront élus pour trois ans. Il peut y avoir le cas de figure où il y a, durant une année, deux représentants d'un niveau et puis aucun représentant d'un autre niveau. C'est pour cela que nous avons ajouté "en principe".

Pour l'alinéa 3, nous avons voulu confirmer et appuyer le fait que cette information aux parents "se fait" et non pas "peut se faire". Ainsi, nous donnons à tous les parents la possibilité d'accéder ou de postuler à ces Sous-Conseils. Dans ce sens, je vous demande d'accepter les amendements de la Commission spéciale. L'alinéa 3 aura la teneur suivante: "Pour la création du Sous-Conseil, chaque responsable d'établissement, en accord avec le Service des écoles, organise la désignation des représentants des parents du Sous-Conseil qui se fait soit lors d'une réunion de parents ou par une information adressée à tous les parents, ainsi que la désignation des représentants des enseignants par leurs pairs. Par la suite, le Sous-Conseil organise la désignation des parents".

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** A cet article, la Commission financière a discuté du fait qu'il n'y avait pas de jetons de présence pour les membres des Sous-Conseils. Nous avons discuté que ces membres de Sous-Conseils feront certainement un excellent travail et qu'ils prémâcheront largement aussi le travail du Conseil des parents. Je sais qu'il y a eu une discussion qui incite le Conseil communal à intégrer dans son budget un souper pour les parents des Sous-Conseils. La Commission financière ne s'est pas concertée à ce sujet-là. Par contre, je pense que cela va dans le sens de nos discussions que de soutenir aussi, mais sans faire d'amendement, le principe de faire attention aux membres des Sous-Conseils, non pas en leur donnant des jetons de présence, ce n'est pas ce que je dis, mais en faisant attention à leur travail.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Pour cet article 12, le Conseil communal se rallie aux amendements de la Commission spéciale.

Le présent article est adopté avec les modifications proposées par la Commission spéciale.

#### Article 13

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

#### Article 14

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

#### Article 15

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 15bis

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** Nachdem unser Rat Postulate zur Schaffung von zweisprachigen Klassen quasi einstimmig überwiesen hat, schien es der Spezialkommission nur logisch, die Förderung dieser Klassen auch im Schulreglement festzuhalten.

C'est à l'unanimité qu'elle vous propose, par conséquent, d'ajouter l'article 15bis: "La commune soutient financièrement les classes bilingues et d'autres projets favorisant l'apprentissage de la langue partenaire."

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Le Conseil communal s'est rallié à ces deux amendements étant donné qu'il accomplit déjà les tâches. Cela donne simplement une base légale. Jusqu'à maintenant, le Conseil communal l'a fait par le budget, sur un mandat du Conseil général. Cela prouve la bonne volonté. Mais pourquoi ne pas le mettre dans le règlement?

Le présent article est adopté.

Article 15ter

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** A la suite de la résolution votée par notre Conseil, à l'unanimité, qui demandait le maintien des activités scolaires telles les camps ou autres, la Commission spéciale propose d'intégrer un article qui fixe l'encouragement et la participation financière à ces activités par la Ville. Dans ce sens, la Commission demande d'ajouter l'article 15ter "La commune encourage et soutient financièrement et logistiquement les établissements dans l'organisation d'activités scolaires telles qu'excursions, courses d'école, classes vertes, semaines thématiques, voyages d'étude, camps, journées sportives ou culturelles."

**Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles.** Le Conseil communal se rallie à cet amendement puisque c'est une obligation légale. Nous devons les organiser et les soutenir. Il faudra voir encore dans quelle mesure la commune le fera.

Le présent article est adopté.

Chapitre 6: Accompagnement des devoirs

Article 16

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** La Commission spéciale s'est souciee d'offrir des devoirs surveillés à de bonnes conditions. Pour cette raison, elle a décidé, à l'unanimité, d'intégrer le principe de la dégressivité pour les familles avec plusieurs enfants et la gratuité pour les enfants inscrits aux accueils extrascolaires ou les familles bénéficiaires de l'aide sociale.

Par conséquent, la Commission propose l'ajout d'une phrase à l'article 16 al. 2 "Un tarif dégressif est appliqué aux fratries." et un nouveau article 16 al. 2bis "L'accompagnement des devoirs est gratuit pour les parents au bénéfice de l'aide sociale ainsi que pour les parents dont l'enfant est inscrit à l'accueil extrascolaire."

L'amendement du groupe socialiste et des Verts n'a pas été soumis à la Commission spéciale. Par conséquent, la Commission spéciale propose de garder uniquement l'amendement de la Commission spéciale, tel que formulé.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière n'a étudié aucun des amendements et n'a donc pas de remarques à formuler.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Le Conseil communal se rallie aux amendements de la Commission spéciale puisque le tarif dégressif existe déjà et que l'accompagnement des devoirs est gratuit pour les parents au bénéfice de l'aide sociale ainsi que pour les enfants qui sont à l'accueil extrascolaire. C'est une réalité, on légalise ce qui existe. Pourquoi est-ce que les parents de l'enfant qui est à l'AES n'ont pas besoin de payer les devoirs surveillés? Simplement parce que l'unité de l'AES est calculée. On ne veut donc pas faire payer deux services aux parents pour un enfant qui est à la fois à l'AES et aux devoirs. Ils payent l'unité, ce qui inclut les devoirs surveillés.

En ce qui concerne l'amendement du groupe socialiste, j'attends son développement pour me prononcer.

**Vonlanthen Marc (PS).** Le groupe socialiste a décidé de proposer un article 16 complètement modifié qui tient en deux alinéas. Le premier de ces deux alinéas cherche à ancrer dans le règlement une adaptation harmonieuse du nombre de demandeurs pour les devoirs surveillés avec les infrastructures et le deuxième alinéa demande la gratuité des devoirs surveillés.

Je vous expose les arguments soutenus par le groupe des Verts et par le groupe socialiste dans cet amendement.

Le premier argument qui pourrait nous permettre d'accorder la gratuité à ces devoirs surveillés est de nature financière. Si vous regardez les comptes qui nous ont été soumis hier au Conseil général, la participation financière des parents aux devoirs surveillés s'élevaient à 40'000 francs pour l'année écoulée. On parle ici d'un coût de la gratuité qui est de moins d'un franc par an et par habitant, donc c'est quelque chose qui est, sur le principe, supportable.

Un autre argument auquel j'aimerais m'opposer ou plutôt que j'anticipe consiste à dire que ce qui ne se paye pas n'a pas de valeur. Je souhaite juste rappeler à ceux qui auraient envie de m'opposer cet argument par rapport à l'amendement que l'on dépose, que la gratuité est un des fondements-même de notre école. Qui voudrait dire que notre école publique, en Suisse, n'a pas de valeur et est de mauvaise qualité?

Un autre argument qu'on pourrait opposer à cette proposition de gratuité et qu'on a longuement entendu dans les débats précédents, c'est celui que j'appellerais du "Swiss can" ou l'argument de l'arrosoir. Je dois juste peut-être dire quelque chose qui est connu, qui nous vient des sciences sociales et politiques. Les politiques sociales qui redistribuent de manière universelle, c'est-à-dire en ne prenant pas compte nécessairement les revenus, sont les meilleures du point de vue de la cohésion. C'est ce qui se passe dans les pays du Nord. On redistribue de manière indifférenciée. Et ce n'est pas les pays dans lesquels l'économie va le plus mal. En outre, si vous suivez un peu les classements par rapport au bien-être des habitants, ce sont les pays où l'on vit le mieux. Et donc nous préférons la gratuité, finalement, à l'idée du coût dégressif des devoirs parce que ce genre de politiques ciblées sont moins bonnes pour la cohésion sociale. Elles sont moins bonnes parce que,

d'une part, ceux qui n'en profitent pas entretiennent des véhémences à l'égard de ceux qui en profitent, et ceux qui pourraient en profiter parce que peut-être plus démunis ont parfois des réticences à y recourir. Ce sont des politiques qui sont parfois très stigmatisantes. C'est pour cette raison essentiellement que l'on préfère proposer la gratuité plutôt qu'un principe de financement dégressif des devoirs.

J'aimerais encore ajouter un argument final. Pour moi, s'il existe un seul enfant dans cette ville, un seul, le nombre n'importe pas, qui pour des raisons financières ne peut pas accéder aux devoirs surveillés, c'est un argument suffisant. Il est suffisant pour accepter d'accorder la gratuité. Le nombre n'entre pas en compte. S'il y en a un seul, c'est suffisant et c'est assurément le cas. Maintenant, vous avez entre les mains un moyen de gommer une inégalité et je vous remercie de nous soutenir dans cette démarche.

Le groupe socialiste et le groupe des Verts proposent l'amendement suivant:

"<sup>1</sup> Le Conseil communal met en place des modalités d'accompagnement des devoirs en veillant à ce que les infrastructures, notamment la taille des salles de classe, permettent un travail scolaire optimal.

"<sup>2</sup> Cette prestation ne fait l'objet d'aucune participation financière des parents et l'inscription est garantie pour tous les élèves."

**Rugo Claudio (PA).** Je remercie M. M. Vonlanthen pour ses explications qui étaient claires, nettes, intransigeantes. C'est vrai, au Nord, en Norvège, ils ont le pétrole et vous, à Fribourg, vous avez les idées, les bonnes idées. Ce soir, je concorde avec vous.

Par rapport à ce que le Conseil communal a dit, lier la gratuité des devoirs surveillés aux accueils scolaires, c'est encore aller vers les inégalités étant donné que pas mal d'enfants ont été refusés aux accueils extrascolaires. Ils seraient donc doublement pénalisés. C'est pour cela que le Parti des Artistes soutiendra entièrement la proposition du groupe socialiste et des Verts.

**Page Maurice (CG-PCS).** Comme on m'interdit formellement d'utiliser l'image de l'arrosoir, il faut que j'en trouve une autre. Alors, je vous propose celle du "on rase gratis" ou "on coiffe gratis". Très bien, toute la population, allez chez le coiffeur, vous ne payez pas. C'est formidable, très bien, magnifique. C'est de l'idéologie pure encore une fois. Quel sens ça a? Les devoirs surveillés sont précisément un service particulier. Ce n'est pas un service commun. Ils ne font pas partie de l'école. Si vous voulez les appliquer aux devoirs à la maison, attaquez-vous aux devoirs à la maison et allez attaquer la loi scolaire et dites que l'on ne veut plus de devoirs à la maison et on ne veut plus de devoirs scolaires. Alors, ça, c'est peut-être une attitude intéressante et valable à défendre. Mais il ne faut pas dire que ça doit être gratuit pour tout le monde encore une fois. La Commission a proposé des tarifs dégressifs, ce qui est tout à fait normal parce qu'effectivement une famille qui a plusieurs enfants à l'école ça lui coûte peut-être un peu cher. C'est très bien et tout à fait suffisant. Et puis, encore une fois, ceux qui n'en ont pas besoin n'en ont pas besoin. Il n'y a pas de raisons de leur donner cette gratuité, encore une fois, comme ça, par idéologie pure. Oui, je ne peux pas le dire autrement, je suis désolé.

**Mosoba Immaculée (PS).** Concernant l'article 16 al. 2bis, j'ai juste une question. Qu'en est-il des familles qui auraient droit, du coup, à l'aide sociale mais qui la refusent ou sont empêchées pour des

raisons personnelles? Parce que, du coup, cela concerne les personnes qui sont à l'aide sociale et également celles qui sont dans les accueils extrascolaires. Mais pour des personnes justement qui sont à la limite et qui ne peuvent pas, qu'en est-il?

**Schneuwly-Aschwanden Eleonora** (PLR). Wenn sie den ursprünglichen Text von Artikel 16 mit demjenigen der Spezialkommission vergleichen, werden sie feststellen, dass die Spezialkommission bereits ein Kompromiss erarbeitet hat. Ein Kompromiss, der die Abstufung der Beteiligung der Eltern an den Kosten festhält und auch ganz gezielt für Familien, die wenig Geld haben und Sozialhilfe erhalten, eine Gratisleistung erhalten. Im Gegensatz dazu haben wir mit dem Vorschlag der SP eine Verfestigung des Giesskannenprinzips. Auch wer zahlen kann, bekommt eine Extraleistung, ein Gratispaket dazu geschenkt, was überhaupt nicht in die obligatorische Schulpflicht fällt.

Ich denke, wenn schon die Gemeinde eine Sonderleistung erbringt, kann man auch erwarten, dass die Eltern, die Familien, zu dieser Sonderleistung einen gewissen Beitrag in einer gewissen Ausgestaltung der Kosten leistet. Das ist nicht mehr als recht und billig, hat mit unsozial überhaupt nichts zu tun. Im Gegenteil: jene Familien, Eltern, die sich ganz bewusst Zeit nehmen mit ihren Kindern nach der Schule an den Tisch zu sitzen um Hausaufgaben zu erledigen, die haben grosses Interesse an der Entwicklung ihrer Kinder. Bitte unterstellen sie den Eltern nicht, dass sie nicht in der Lage sind, Hausaufgaben mit den Kindern zu machen. Unterschätzen sie die Eltern nicht, es wäre schlicht eine Frechheit.

**Schenker Claude** (DC/vl). Une fois de plus, j'ai un peu de mal avec la manière dont le PS et les Verts utilisent les institutions. On a des amendements de la Commission financière unanimes et le rapporteur de ces amendements en était membre. Il a donc pleinement soutenu l'article 16 tel qu'adopté par la Commission spéciale.

Mis à part ça, je voulais répondre sur un point. On parle de l'accompagnement des devoirs et de la gratuité de l'école publique. Je vois un problème, ce sont deux sujets totalement différents. On est dans les devoirs, les "Hausaufgaben" comme ils disaient encore mieux en allemand. Je vous donne très peu de chances, même au Tribunal fédéral, d'obtenir une gratuité pour l'accompagnement des devoirs.

**Sacerdoti Alexandre** (DC/vl). Mon intervention va dans le même sens de ce que vient de dire mon collègue M. C. Schenker. Depuis le départ, je suis assez étonné de voir que le processus qui est utilisé, notamment par ces amendements qui sont proposés par le groupe socialiste, fait totalement fi de l'existence d'une Commission spéciale et de l'existence d'une Commission financière. Est-ce qu'il y a quelque chose dans la procédure que nous utilisons qui fait que ces deux Commissions n'ont plus lieu d'être ou n'ont pas de raisons d'être? Cela m'interpelle, surtout que dans la Commission spéciale, il y avait quand même une majorité qui représentait le groupe socialiste, lequel présente ces amendements. Je pose quand même une question de fond sur cette façon d'opérer. Je n'ai pas de moyens personnels pour que l'on réfléchisse tous ensemble à une autre méthode. Cependant, elle ne me paraît pas très élégante.

**Kilde Gisela** (DC/vl). Erlauben sie mir einige Bemerkung aus eher pädagogischer Sicht. Ich bin auch der Meinung, Hausaufgaben sind Hausaufgaben weil man sie Zuhause macht. Es ist für die Lehrperson interessant zu beobachten welche Kinder die Hausaufgaben mit Leichtigkeit korrekt erledigen und welche Kinder Schwierigkeiten haben. Das ist eine wichtige Rückmeldung. Wenn jetzt alle Kinder in diese Hausaufgabenhilfe gehen, dann haben alle die Hausaufgaben erledigt und die Lehrperson hat das Gefühl, dass alles verstanden wurde. Irgendwo klemmt es.

Ausserdem dienen die Hausaufgaben auch zur selbstständigen Erledigung, zur Organisation. Das ist wichtig für die Oberstufe, weil es in der Oberstufe dann anders abgeht. Wir reden hier von Primarschülern, die lernen müssen sich selber zu organisieren, sich selbstständig auf Prüfungen vorzubereiten. Also deswegen - obwohl ich die Idee gut finde - folge ich dem Abänderungsantrag der Spezialkommission, bzw. des Gemeinderates.

**Allenspach Christoph** (PS). En principe, je suis contre les devoirs, mais s'il y en a, il faut quand même aider les gens qui ont des problèmes dans ce domaine. Je crois que certains, dans cette enceinte, ne connaissent pas vraiment les réalités des quartiers plus populaires de la ville de Fribourg. Je fais partie de l'association du quartier du Schoenberg qui a organisé durant deux ans l'aide aux devoirs au Centre de quartier. Je peux vous dire que ce n'est certainement pas la couche sociale aisée qui a envoyé les enfants au Centre. C'est vraiment les gens qui ont certaines difficultés, aussi au niveau des langues. Certains parents ont des problèmes de langue et peuvent donc moins aider leurs enfants que d'autres. Pour certains, il est impossible d'aider. Souvent ce sont des gens qui ne sont pas les mieux rémunérés. Comprenez quand même que c'est important pour pas mal de monde et pas uniquement pour ceux qui sont à l'aide sociale. Cela est important pour ceux qui n'ont plus ou pas le pouvoir de vraiment aider leurs enfants et qui ne peuvent pas se payer le luxe de dépenser certain montant par mois, probablement près des 50 francs.

**Rugo Claudio** (PA). Etant donné que nous sommes dans un débat parlementaire, j'aimerais répondre à Mme E. Schnewly-Aschwanden et à M. A. Sacerdoti.

Au sujet des parents, j'aurais une proposition pour mettre d'accord et le PS et la droite. Elle consisterait à accepter que certains parents viennent donner un coup de main dans les salles de devoirs surveillés. Cela mettrait tout le monde d'accord.

Quant à M. A. Sacerdoti qui regrette une surreprésentation des membres socialistes à la Commission financière, je vous rappellerais que je m'étais porté candidat (rires dans la salle) et vous auriez pu soutenir des idées indépendantes.

**Menétrey Fabienne** (Verts). Je voudrais juste parler de l'utilité de cette Commission spéciale dont j'ai fait partie. Comme cela a déjà été dit, nous avons vraiment trop peu de temps pour avoir un débat de fond. Du coup, cela a engendré les conséquences telles que nous les connaissons aujourd'hui, en Conseil général. Nous avons prévenu lors de la deuxième séance de cette Commission spéciale que cela donnerait ce que cela donnerait. Le résultat est là. Je voulais prendre la parole maintenant pour dire que oui, il nous faut plus de temps, il nous faut plus d'anticipation pour faire un travail complet et en finesse, afin d'avoir un résultat qui soit acceptable en Conseil général et d'éviter ce genre de débats qui durent.

**Schenker Claude** (DC/vl). Je suis désolé d'intervenir à nouveau, à titre personnel. J'étais membre de la Commission spéciale. Certes, il nous a manqué du temps pour ce règlement, mais le temps de voter représente une seconde. Tous les membres présents de la Commission spéciale ont voté pour les amendements de celle-ci.

**Parpan Mario** (CG-PCS). Ich bin als Präsident dieser Spezialkommission tatsächlich in einer sehr misslichen Lage. Verschiedene Mitglieder unserer Kommission, die an den Kommissionssitzungen für die Anträge unserer Kommission gestimmt haben, machen jetzt hier an der Versammlung Anträge,

die sie dort nicht gemacht haben und dem widersprechen was wir dort gemeinsam beschlossen haben. Was Frau Menétrey gerade gesagt hat, ist richtig. Die Zeit war knapp und es war für alle unangenehm in dieser kurzen Zeit nach gemeinsamen Lösungen zu suchen aber es war doch der Wille da und ich habe eingangs gesagt, wir haben sehr intensiv gearbeitet und haben versucht einen Konsens zu finden, den wir gefunden haben. Es ist natürlich sehr schwierig wenn jetzt die Hälfte der Kommissionsmitglieder nicht mehr hinter diesen Anträgen der Kommission steht. Das ist wirklich ein Problem. Es ist vor allem ein Problem für mich, weil ich nicht mehr so recht weiss, wen ich hier vertrete.

Ich werde den Antrag unserer Kommission, welchen wir in der Kommissionssitzung beschlossen haben, aufrechterhalten. Selbstverständlich.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** Comme déjà dit, la Commission financière ne s'est pas prononcée sur ces deux amendements et n'a donc pas analysé les conséquences financières, ni du premier ni du second. Elle n'a donc pas de commentaires à faire sur cet objet.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Je n'entrerai pas dans cette polémique sur le travail de la Commission. Je pense, pour avoir été membre de beaucoup de Commissions au Grand Conseil, que nous avons bien travaillé. Nous avons eu deux séances, une de trois heures et une autre de quatre heures. Entre les deux séances, j'ai proposé à tous les membres de déposer tous les amendements qu'ils voulaient faire. Nous les avons tous traités et avons même pris contact avec la DICS pour savoir s'ils étaient acceptables ou non. Nous avons donc vraiment mis les bouchées doubles. Il n'y a pas eu d'autres amendements déposés que ceux qui ont été repris pour la plupart. Après, chacun réagit comme il l'entend.

Le Conseil communal se prononce sur l'amendement du groupe socialiste. M. M. Vonlanthen, vous avez des beaux sentiments et ils vous honorent. Vous voulez aider des enfants des couches les plus défavorisées en pensant qu'avec la gratuité on ouvrirait ainsi une porte qui est actuellement fermée pour ces enfants. 30 francs par mois, je ne pense pas que beaucoup de parents hésitent à les payer (réactions dans la salle). Je pense que le blocage est ailleurs, sûrement du fait que ces devoirs sont surveillés ne sont pas accompagnés. Un enfant défavorisé qui va aux devoirs surveillés peut rester un quart d'heure et repartir. La personne présente lui demandera simplement s'il a fait ses devoirs. Il lui dira oui et c'est tout. Ce n'est pas un véritable accompagnement. Il y a effectivement un projet qui a été mis en place pour un tel accompagnement par Paysage éducatif au Schoenberg. Mais là, contrairement à ce que vous avez dit, M. C. Allenspach, les enfants ne viennent pas au centre. Ce sont des accompagnements. Les étudiants vont dans des familles et accompagnent l'enfant pour lui faire faire les devoirs. C'est un projet tout autre qui touche effectivement les enfants les plus défavorisés, lesquels n'ont souvent même pas un coin pour écrire. Il faut déjà apprendre aux parents à laisser l'enfant au calme, à avoir un coin pour pouvoir faire ses devoirs. Le Service des écoles a décidé de reprendre maintenant ce projet qui a été lancé par Paysage éducatif, parce qu'il répond vraiment à notre désir d'aider les plus défavorisés. Les enfants favorisés ont des parents qui peuvent les aider. Ce n'est pas eux qui ont besoin de se rendre aux devoirs surveillés. Dans votre amendement, c'est étonnant, vous ne parlez que des infrastructures. Cependant, ce ne sont pas tellement les infrastructures qui posent un problème, mais les accompagnants. Pour l'instant, ce sont juste des étudiants qui font une surveillance. Si vous voulez un véritable accompagnement, il faut des étudiants qui ont appris à le faire. C'est la raison pour laquelle, dans le projet que nous allons reprendre, nous tiendrons à ce que des étudiants suivent une petite formation, aussi

d'interculturalité. Il faut informer ces étudiants comment vont être les milieux dans lesquels ils vont exercer, quelles réactions ils peuvent rencontrer, comment ils vont faire comprendre aux parents l'utilité des devoirs. Pour ces devoirs, nous demandons 5 francs. L'étudiant reçoit 20 francs, 5 francs qui sont payés par les parents. 5 francs, c'est aussi quelque chose. Cela veut dire que le parent montre par là qu'il est intéressé à ce que son enfant fasse ses devoirs et qu'ils en comprennent la nécessité.

Je pense que nous allons évoluer dans ces devoirs surveillés. La solution que vous proposez n'est pas la bonne. Il y a à nouveau une réflexion qui doit être faite. Il ne suffit pas de rendre gratuit pour que ça soit la bonne solution. Laissez-nous travailler avec les Paysages éducatifs, avec ce projet-là, pour que nous puissions vraiment aider les personnes qui en ont besoin. Je vous demande donc de refuser cet amendement.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** J'interviens à nouveau dans le cadre de ma fonction. Je suis obligé de répéter les remarques que j'ai faites tout à l'heure. Nous sommes hors du processus de décision normal, qui nous accorde une analyse, un préavis de la Commission financière, un préavis des Services du Conseil communal, et ensuite un rapport détaillé. En effet, il ne s'agit seulement de ne plus encaisser les 50 francs. Probablement devons-nous mettre d'autres choses en place, qui généreront des coûts. Ce ne sont, en effet, pas des montants comparables à l'objet précédent, mais cela demande juste une réflexion. De plus, il n'est pas du tout dans nos habitudes, de bonne gestion financière, de poser un amendement ainsi, qui a un impact sans qu'il y ait eu une réflexion derrière.

**Le Président.** M. Vonlanthen maintenez-vous votre amendement?

**Vonlanthen Marc (PS).** Oui.

**Le Président.** Le Conseil communal s'étant rallié à l'amendement de la Commission spéciale, je vais opposer la proposition du Conseil communal amendée à l'amendement du groupe socialiste.

#### **Vote**

**Opposé à la version du Conseil communal avec l'amendement de la Commission spéciale, l'amendement du groupe socialiste et du groupe des Verts l'emporte par 33 voix contre 32 et 2 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la version du Conseil communal avec l'amendement de la Commission spéciale (contre l'amendement du groupe socialiste et du groupe des Verts):** 32 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la version du Conseil communal avec l'amendement de la Commission spéciale (pour l'amendement du groupe socialiste et du groupe des Verts):** 33 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

**Se sont abstenus:** 2 Liaudat Geneviève (PS), Menétrey Fabienne (Verts)

**N'a pas voté:** 1 Ayer Caroline (PS)

## Chapitre 7: Périmètre scolaire

### Article 17

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

## Chapitre 8: Plan directeur des infrastructures scolaires

### Article 18

**Parpan Mario** (CG-PCS). Die Spezialkommission teilt die Sorge, die in unserem Rat im Zusammenhang mit dem Baukredit für den Neubau am Standort Vignettaz mehrfach geäußert wurde. Gerade im Primarschulalter ist eine gewisse Überschaubarkeit des Lebensraumes für die Kinder bedeutsam. Sie gibt dem Kind Sicherheit und ermöglicht es ihm, sich mit seinem Lebensraum, also seiner Schule, zu identifizieren. Dies hat positive Folgen für das Wohlbefinden, die Disziplin und die Sorgfalt im Umgang mit Mitschülern/innen und mit den Räumen und Einrichtungen der Schule. Aus dieser Sorge heraus schlägt die Spezialkommission vor, den Artikel 18bis einzufügen:

"Pour des motifs de sécurité et de proximité ainsi que pour le bien-être des enfants, la commune, en accord avec la DICS, veille à ne pas concentrer trop d'élèves sur un site scolaire. Elle ne dépasse notamment en aucun cas le nombre de mille élèves par établissement d'école primaire."

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Le Conseil communal se rallie à l'article 18bis, sauf pour la dernière phrase "Elle ne dépasse notamment en aucun cas le nombre de mille élèves par établissement d'école primaire."

**Le Président.** Le Conseil communal se rallie donc à l'amendement du groupe libéral-radical?

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** On peut dire ça comme ça.

**Le Président .** On peut dire ça comme ça. Je vous rappelle que normalement la discussion porte sur l'article 18. Nous passerons après à l'article 18bis, mais la discussion se fait déjà.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Excusez-moi.

**Schenker Claude** (DC/vl). Effectivement, d'abord l'article 18. Le groupe DC/vl se félicite de cet article 18 qui fait suite, et vous ne m'en voudrez pas de le rappeler, à une proposition de M. S. Murith et moi-même et qui a été transmise et acceptée récemment par notre Conseil. Nous avons demandé une actualisation de la planification scolaire tous les deux ans. La Commune nous le propose tous les deux ans et demi. Nous nous en contentons bien volontiers, confiant que la réactualisation à mi-législature ne sera pas seulement un prétexte, ni une occasion de signaler qu'il n'y a rien à signaler, mais bien une authentique réactualisation. Je vous remercie pour votre attention et me permettrai de revenir sur l'article 18bis également.

**Wolhauser Jean-Pierre** (PLR). Le groupe libéral-radical propose de biffer la deuxième phrase de l'article 18bis. Je ne sais pas si on peut en parler maintenant ou si vous voulez d'abord faire adopter l'article 18?

**Le Président.** Nous sommes en train de traiter l'article 18.

**Wolhauser Jean-Pierre** (PLR). D'accord, je viendrai plus tard à ce sujet.

**Rugo Claudio** (PA). Il faut voir à qui s'adresse ce règlement des écoles primaires. A mon avis, il intéresse principalement les élèves et leurs parents, voire, peut-être d'autres personnes. Pour moi, mettre nos délibérations et nos demandes législatives, dans un règlement scolaire c'est trop. C'est pour ça que je demande l'abrogation. Ce règlement veut être couplé avec le plan de législature, de mi-législature. Or, c'est déjà quelque chose de gros. Je ne pense pas qu'il soit obligatoire dans un règlement scolaire, de retrouver les cadences, les présentations d'écoles. Certes, elles nous concernent nous mais pas du tout les parents d'élèves. C'est pour ça que je demande d'abroger l'article 18 et l'article 18 al. 1 et 2. Je ne reprendrai pas la parole si vous m'avez bien compris.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Effectivement, la proposition émanait du Conseil général du réactualiser le Plan directeur. Le Conseil communal a estimé que c'était une bonne chose de le faire au moment où il présente le programme de législature. Dire que cette réactualisation du Plan directeur n'intéresse pas les parents me semble erroné puisque les infrastructures en question sont des infrastructures scolaires. Je crois que les parents sont très contents que la Commune se soucie qu'il y ait assez de salles de classe pour leurs enfants et des salles de classe aux normes et que l'on prévoit des infrastructures suffisamment tôt pour qu'il n'y ait aucun enfant qui se retrouve devant la porte, sans salle de classe. Je crois que tous les parents qui envoient leurs enfants en classe sont contents que la Commune se charge de ces infrastructures.

**Le Président.** Nous sommes donc saisis d'un amendement. M. C. Rugo, maintenez-vous formellement votre amendement d'abrogation de l'article 18?

**Rugo Claudio** (PA). Oui.

**Le Président.** L'amendement a été déposé par écrit par M. C. Rugo.

## Vote

### Proposition d'amendement de M. C. Rugo (PA) d'abroger l'article 18

**Ont voté en faveur de l'amendement de M. C. Rugo (PA) d'abroger l'article 18:** 2 Rugo Claudio (PA), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre l'amendement de M. C. Rugo (PA) d'abroger l'article 18:** 64 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

S'est abstenu: 1 Abate Vincenzo (Verts)

N'a pas voté: 1 Ayer Caroline (PS)

**C'est par 64 voix contre 2 et 1 abstention que le Conseil général refuse l'amendement de M. Claudio Rugo (PA).**

#### Article 18bis

**Parpan Mario** (CG-PCS). Comme je l'ai dit précédemment, la Commission spéciale propose l'amendement suivant:

"Pour des motifs de sécurité et de proximité ainsi que pour le bien-être des enfants, la commune, en accord avec la DICS, veille à ne pas concentrer trop d'élèves sur un site scolaire. Elle ne dépasse notamment en aucun cas le nombre de mille élèves par établissement d'école primaire."

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Le Conseil communal ne s'est pas rallié à l'entier de cet amendement. Il estime que 1'000 élèves est un critère trop strict et qu'il faut regarder chaque situation. Vous pouvez avoir des sites scolaires suffisamment grands pour recevoir 1'000 élèves sans que cela ne perturbe d'une quelconque façon l'enseignement. En plus, on le sait, ce n'est pas dans les grands établissements qu'il y a forcément le plus de soucis. Dans un petit établissement, il peut y avoir un mobbing exercé par des enfants contre un d'entre eux du fait que tous les enfants se connaissent. Comme je viens de le dire, 1'000 élèves est un critère beaucoup trop strict. On préfère pouvoir évaluer de façon plus large. C'est pour cela qu'on laisse la première phrase indiquant de ne pas concentrer trop d'élèves sur un site scolaire. Toutefois, il faut regarder les circonstances de cas en cas.

**Page Maurice** (CG-PCS). Ce soir, j'ai beaucoup tapé contre la gauche. J'ai utilisé les termes idéologie et soviétisme. Maintenant je vais utiliser le qualificatif de prolétarienne, mais, pour cette intervention, je vais taper un peu à droite quand même. Je soutiens les propos que vient de tenir Mme de Weck. Je crois que mettre un chiffre dans un règlement est toujours un peu délicat. 1'000, pourquoi pas 800, pourquoi pas 1'200, pourquoi pas 500? Qu'est-ce qu'on fait si, tout à coup, à la prochaine rentrée scolaire il y a 1'001 élèves ou 1'002 élèves? On ferme une classe? On renvoie deux élèves à la maison? Qu'est-ce que l'on fait? On brûle l'école? Encore une fois, je pense qu'il faut laisser la marge d'appréciation au Conseil communal, en l'occurrence, au Service des écoles, pour voir à quel moment une situation peut générer des conflits ou des problèmes, mais pas avec un chiffre fixe comme ça qui est forcément arbitraire.

**Wolhauser Jean-Pierre** (PLR). J'irai tout à fait dans le sens de M. M. Page. Ce n'est pas pour péjorer le travail de la Commission spéciale, mais cette phrase ne va pas. La deuxième phrase est un doublon par rapport à la première phrase, qui exprime suffisamment bien le souci du Conseil général par rapport à de trop grands établissements d'école primaire en ville de Fribourg.

Je pense qu'il y a aussi un problème avec la séparation des pouvoirs entre le Conseil communal et le Conseil général puisqu'avec une limitation maximale, on pourrait empêcher le Conseil communal de scolariser des élèves censés se rendre sur le site scolaire touché par une telle limite. Cette limitation imposerait aussi au Conseil communal des coûts de location ou de construction de salles de classes sur un autre site scolaire, que le Conseil général n'est pas en droit d'exiger.

Pour ces raisons, je vous prie de soutenir l'amendement du groupe PLR revenant à biffer la deuxième phrase. Voici notre proposition: "Pour des motifs de sécurité et de proximité ainsi que pour le bien-être des enfants, la commune, en accord avec la DICS, veuille à ne pas concentrer trop d'élèves sur un site scolaire."

**Schenker Claude** (DC/vl). Le groupe DC/vl apporte son soutien à l'article 18bis tel que la Commission spéciale l'a accepté à l'unanimité. Le but n'est autre que de disposer d'écoles primaires à taille humaine. Cela semble logique et nécessaire, car il en va du bien-être des enfants, de la proximité entre domicile et école et surtout de la sécurité sur le chemin de l'école et dans la cour de récréation. Cette disposition prévoit d'abord une certaine proportion entre la dimension du site et le nombre d'élèves. Ceci est à saluer. Je me félicite que ce ne soit guère contesté en l'état. Ces notions restent toutefois larges et sujettes à des interprétations variées. Dans la technique législative, il est d'usage d'illustrer de telles notions vagues par des chiffres, certes, plus ou moins arbitraires, mais qui illustrent cependant bien la volonté du législateur. Telle loi dira qu'une dépense est importante si elle dépasse par exemple les deux millions de francs. C'est aussi ainsi que l'on fixe un montant un peu arbitraire à partir duquel il y aurait référendum financier. C'est aussi ce que propose ce chiffre de 1'000 élèves par site scolaire primaire.

Ce chiffre de 1'000 n'est même pas si arbitraire que ça au vu des particularités des sites scolaires primaires de la ville de Fribourg. Nos trois principales écoles primaires sont déjà très grandes actuellement: Schoenberg: 737 élèves, Vignettaz: 700 élèves, Jura: 605 élèves.

La Vignettaz, même après l'agrandissement et en comptant encore les huit pavillons provisoires, pourra compter juste 1'000 élèves à l'horizon 2020. Mais en même temps, la Vignettaz sera alors totalement saturée. Ce chiffre de 1'000 laisse une bonne marge partout ailleurs. Je souligne enfin que la Commission spéciale, à la suite de la Direction des écoles, a préféré que ce chiffre de 1'000 soit une limite fixe plutôt qu'un ordre de grandeur, une alternative qui a aussi été discutée, et qui ne serait qu'à atteindre lors de la planification.

Notre groupe est dès lors convaincu et espère qu'il en ira de même de votre Conseil par la proposition de la Commission spéciale.

**Rugo Claudio** (PA). Je soutiendrai aussi ce chiffre de 1'000 élèves. Il met une limite intéressante et je me rallie à la droite, pour une fois. M. M. Page a fait du sport en marchant pour aller à l'école, c'est pour cela qu'il se permet de taper et à gauche et à droite. C'est encore un verbe très sportif qui s'allie à la boxe, etc. Pour ma part, j'en resterai là. J'ai oublié ma remarque que je voulais faire. Je crois qu'elle n'était pas si importante que ça.

**Vorlet Philippe** (PS). J'interviens à titre personnel, suite aux discussions. Je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'il ne faut pas qu'il y ait trop de monde. Cependant, ayant longtemps travaillé dans des établissements scolaires, j'ai peur qu'en mettant un chiffre, même si c'est marqué "au maximum", certains décideurs ou certains gérants de sites scolaires se disent "on a le droit d'aller jusqu'à 1'000". Mettre une limite à 1'000 pourra très bien permettre à des gens de dire "on a le droit d'aller jusqu'à 1'000", alors que des sites ne peuvent pas contenir plus de 300 ou 400 élèves. Pour ma part, je m'opposerai à l'amendement de la Commission spéciale et soutiendrai l'amendement du PLR.

**Rugo Claudio** (PA). J'ai retrouvé mon idée. Ce qui m'a induit en erreur, c'est le fait que la proposition émanant de la droite soit écrite en rouge. C'est pour cela que je me suis un peu perdu. L'idée maitresse qui est très importante et qui concerne beaucoup de parents et cet article aussi, c'est le lieu de vie. Cette idée met en désaccord la Direction des écoles avec les parents et les familles. C'est justement le lieu de vie de tous ces parents qui vivent célibataires, séparés. Les enfants ont souvent deux lieux de vie. Or, il n'en est pas question dans le règlement, je suis surpris. Merci. Cela permettrait justement de dispatcher les élèves, les un ou deux élèves que vous disiez, M. M. Page.

**Le Président.** M. J.-P. Wolhauser, maintenez-vous l'amendement du groupe libéral-radical?

**Wolhauser Jean-Pierre** (PLR). Oui.

**Le Président.** Nous allons donc opposer l'amendement du groupe libéral-radical, auquel s'est rallié le Conseil communal à l'amendement de la Commission spéciale.

#### Vote

**Opposé à l'amendement de la Commission spéciale, l'amendement du groupe libéral-radical, auquel s'est rallié le Conseil communal, l'emporte par 47 voix contre 16 et 4 abstentions.**

**Ont voté en faveur de l'amendement du groupe libéral-radical auquel s'est rallié le Conseil communal (contre l'amendement de la Commission spéciale):** 47 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bettin Christophe (PLR), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Ont voté contre l'amendement du groupe libéral-radical auquel s'est rallié le Conseil communal (pour l'amendement de la Commission spéciale):** 16 Abate Vincenzo (Verts), Altermatt Bernhard (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Maeder Alain (DC-vl), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Murith Simon (DC-vl), Parpan Mario (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

**Se sont abstenus:** 4 Bourrier Hervé (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS)

**N'a pas voté:** 1 Mme Ayer Caroline (PS)

### Chapitre 9: Voies de droit et dispositions finales

#### Article 19

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

#### Article 20

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 21

**Altermatt Bernhard** (DC/vl). Je prends la parole, non pas en tant que représentant de mon groupe, mais à titre personnel.

Durant le débat d'entrée en matière, divers représentant-e-s des groupes ont regretté le peu de temps qui a pu être accordé selon leur appréciation à l'examen du présent règlement. Le même regret a été émis par la Commission financière, qui n'a pas pu examiner le règlement sous l'angle des conséquences financières, ce d'autant plus que nous venons d'adopter ce soir des amendements qui engendreront des conséquences à ce niveau.

En écho aux souhaits émis par ma collègue rapporteuse du groupe des Verts au début des débats, je propose donc formellement une seconde lecture de ce règlement par notre Conseil. Notre règlement permet cette possibilité dans un esprit qui vise à augmenter la sérénité des débats et la qualité de nos décisions. Une seconde lecture permettra tant au Conseil communal de fournir à notre Conseil des chiffres plus précis sur les coûts probables engendrés par les décisions prises, tant à la Commission financière d'en livrer son appréciation, et à tous les groupes de se positionner sur le sujet. Ma fois, Mesdames et Messieurs, les délais sont courts. Cela est un fait que nous ne pouvons changer à présent. Par ailleurs, une seconde lecture durant la session de juillet n'empêchera pas l'entrée en vigueur, quelques semaines plus tard, de ces règlements. Le règlement sur le CO devra, je suppose, de toute façon être traité en juillet vu l'heure avancée. Une seconde lecture sert à confirmer ou non des décisions prises par notre Conseil dans un esprit de dialogue et d'échange. Notre règlement prévoit cette possibilité à son article 54 al.1, soit sur décision du Conseil ou du Bureau. Selon l'alinéa 3, la seconde lecture sera définitive, y compris par rapport aux décisions ayant subi une modification durant la seconde lecture.

Merci de soutenir cette proposition concernant la suite du processus qui, je vous l'assure, est faite dans un esprit consensuel au-delà des différences matériels que nous puissions avoir. Je nous souhaite que la manière plus constructive de procéder nous permettra d'avoir des débats plus calmes en été.

**Moussa Elias** (PS). Je m'excuse de retomber dans mon ancien rôle, mais je m'oppose à cette demande pour une raison assez simple. La stratégie assez visible - on a vu deux personnes nous rejoindre un peu plus tard ce soir pour changer les majorités - est d'espérer, avec une deuxième lecture facultative durant la prochaine séance, d'avoir d'autres majorités et d'avoir d'autres votes. Si l'idée était effectivement d'avoir des débats plus sereins, d'avoir plus de temps dans les Commissions, on aurait demandé un renvoi pur et simple de ce Message à la prochaine séance, ceci afin de donner du temps à la Commission financière et à la Commission spéciale de prendre des décisions. Nous avons évoqué l'idée de demander le renvoi dans le groupe socialiste, précisément pour cette raison-là. Cependant, on nous a dit que ce n'était pas possible, qu'il faut tenir les délais, qu'il faut à tout prix qu'on en discute, qu'on prenne les décisions et que le règlement soit adopté aujourd'hui, afin qu'il passe au Canton pour approbation et que tout soit en vigueur au 1<sup>er</sup> août. C'est en tout cas la communication officielle. Aujourd'hui, vouloir changer de fusil d'épaule juste parce que l'on a perdu pour une ou deux voix, de manière tout à fait démocratique, le vote sur les amendements ne me paraît pas suffisant pour motiver ici une deuxième lecture. En effet, aucun groupe n'a demandé le renvoi de l'objet.

**Schenker Claude** (DC/vl). Je soutiendrai cette demande de seconde lecture, et ce n'est pas pour une ou deux voix. Il y a quelques arguments qui ont été mentionnés par M. B. Altermatt et il y en a un autre qui m'a beaucoup touché, c'est celui d'un avis des enseignants. J'ai entendu dire ce soir qu'il se pourrait que cette gratuité des transports publics soit très mal prise par certains enseignants qui sont à l'aise avec des enseignements spécifiques, organisés par la Commune, et qui le seraient beaucoup moins avec des transports publics gratuits. Je pense que c'est une bonne occasion de demander leurs avis informellement - on a pas mal d'enseignants dans cette assistance - avant de voter en toute connaissance de cause.

**Zurich Simon** (PS). Je suis surpris des propos de M. C. Schenker, qui a beaucoup exprimé ce soir l'avis de la Commission spéciale. J'aimerais lui demander si cette idée de prolonger le délai correspond à ce qui a été retenu au sein de la Commission spéciale et, le cas échéant, si l'avis d'enseignants qu'il connaîtrait n'aurait pas pu être demandé au préalable durant les travaux de la Commission, comme cela a pu être fait pour d'autres sujets.

**Rugo Claudio** (PA). Nous abordons la 89<sup>ème</sup> minute de ce match et on demande de rejouer le match en entier. Je crois que ce n'est pas très fair-play de votre part. Je repousserai votre proposition de renvoi.

**Bettin Christophe** (PLR). Je me permets de prendre la parole dans les arrêts de jeu, M. C. Rugo. Tout cela pour dire vraiment à l'assemblée qu'ici on fait un acte symbolique. Beaucoup de décisions et d'amendements ont été discutés ce soir avec des arguments qui peuvent être soutenus et d'autres qui sont combattus. Je pense qu'en termes de cohésion dans cette assemblée nous faisons une grave erreur de court-circuiter à la fois la Commission spéciale et, dans un certain sens, la Commission financière pour ce qui concerne l'impact financier de la mesure liée aux abonnements TPF. M. le Directeur des Finances l'a dit, en termes de finances publiques, cette mesure est vraiment discutable, profondément discutable. Je pense qu'elle mérite le temps de discussion nécessaire et que les compétences des membres de la Commission financière sont ici nécessaires pour réfléchir à ce propos précis. Merci et soyez responsable dans votre vote final.

#### Vote

**La proposition de M. Bernhard Altermatt de procéder à une seconde lecture est refusée par 35 voix contre 31 et 1 abstention.**

**Ont voté pour la seconde lecture: 31** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la seconde lecture: 35** Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Liadat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

**S'est abstenu:** 1 Dreyer Jean-Luc (DC-vl)

**N'a pas voté:** 1 Ayer Caroline (PS)

Le présent article n'appelant pas d'autres remarques est ainsi adopté.

#### Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

#### Annexe au règlement

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** J'ai un problème de logique. Nous avons délégué à l'article 7 la compétence au Conseil communal. Nous ne devons donc pas voter une annexe qui est de la compétence du Conseil communal. Je me trompe?

**Le Président.** Je suis d'accord. Je retire donc l'ouverture de parole sur cette annexe.

#### **Vote d'ensemble**

**Le Conseil général adopte, par 35 voix contre 31 et 1 abstention, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (Loi scolaire, LS) (RSF 411.0.1);
- le règlement du 19 avril 2016 de la loi scolaire (RLS) (RSF 411.0.11);
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) (RSF 140.1);
- le règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes (RELCo) (RSF 140.11);
- l'Ordonnance du 19 avril 2016 fixant des montants maximaux facturés dans le cadre de la scolarité obligatoire (RSF 411.0.16);
- le Message du Conseil communal n° 27, du 10 avril 2018;
- le Rapport de la Commission financière;
- le Rapport de la Commission spéciale,

adopte les dispositions suivantes:

#### **Chapitre 1: Champ d'application**

Objet

**Art. 1.** Le présent Règlement détermine le fonctionnement et la gestion de l'école primaire de la commune de Fribourg, laquelle forme un cercle scolaire.

## Chapitre 2: Transports scolaires et mobilité douce

Transports scolaires (art. 17 LS et 10 à 18 RLS)

**Art. 2.** <sup>1</sup> Le Conseil communal met à disposition de chaque élève domicilié en ville un abonnement annuel de transports publics couvrant le territoire de la commune.

<sup>2</sup> Si l'élève ne peut se rendre à l'école ou à un autre lieu d'enseignement en raison de la longueur ou de la dangerosité du trajet par voie de mobilité douce ou en transports publics, le Conseil communal organise et finance les transports scolaires au sens de la législation scolaire.

<sup>3</sup> Exceptionnellement, dans les cas où l'organisation d'un transport collectif n'est pas réalisable, la commune indemnise les parents pour l'utilisation de leur véhicule. L'indemnité comprend le temps de déplacement et est fixée selon l'Annexe II du Règlement du 17 décembre 2002 sur le personnel de l'Etat.

**Art. 2bis** Pour assurer la sécurité des élèves sur le chemin de l'école, la commune soutient financièrement et par des actions de sensibilisation une politique de mobilité douce.

## Chapitre 3: Jours et demi-jours de congé hebdomadaire et horaire des classes

Jours et demi-jours de congé hebdomadaire et horaire des classes (art. 20 LS et art. 30, 31 et 35 RLS)

**Art. 3.** <sup>1</sup> Les jours et demi-jours de congé hebdomadaire sont les suivants:

- a) pour les élèves de 1<sup>h</sup>:  
*Lundi après-midi, mardi, mercredi après-midi, jeudi matin, vendredi après-midi*
- b) pour les élèves de 2<sup>h</sup>:  
*Mercredi, jeudi après-midi*
- c) pour les élèves de 3<sup>h</sup>:  
*Mardi ou jeudi matin (la moitié de la classe a congé tous les mardis matin et l'autre moitié tous les jeudis matin), mercredi après-midi*
- d) pour les élèves de 4<sup>h</sup>:  
*Mardi ou jeudi après-midi (la moitié de la classe a congé tous les mardis après-midi et l'autre moitié tous les jeudis après-midi), mercredi après-midi*
- e) pour les élèves de de 5H à 8H:  
*Mercredi après-midi*

<sup>2</sup> L'horaire des classes est communiqué aux parents par écrit si possible avant le début des vacances scolaires.

#### Chapitre 4: Frais

Respect du matériel, du mobilier, des locaux et installations, ainsi que du bus scolaire (art. 57 al. 5 et 64 al. 4 RLS)

**Art. 4.** Le Conseil communal peut demander la réparation de tout dommage causé intentionnellement ou par négligence par des élèves au matériel, au mobilier, aux locaux et installations, ainsi qu'au bus scolaire.

Contribution pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires

**Art. 5.** <sup>1</sup> Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.

<sup>2</sup> Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se monte au maximum à 16 francs par jour et par élève.

Commande de matériel scolaire (art. 57 al. 2 let. d LS)

**Art. 6.** <sup>1</sup> Le Conseil communal fixe l'enveloppe budgétaire des fournitures et du matériel scolaires nécessaires.

<sup>2</sup> Il délègue aux Responsables d'établissement la compétence de commander le matériel et les fournitures scolaires nécessaires.

Tarif des redevances (art. 10 al. 3 LCo)

**Art. 7.** Le Conseil communal édicte un tarif des taxes et participations prévues dans le présent Règlement dans les limites fixées par ce dernier pour chaque type de redevance.

#### Chapitre 5: Conseil et Sous-Conseil des parents

Conseil des parents (art. 31 LS et art. 58 à 61 RLS)

**Art. 8.** <sup>1</sup> La Ville de Fribourg dispose d'un Conseil des parents regroupant des représentants de chaque établissement scolaire.

a) Composition et désignation des membres

<sup>2</sup> Le Conseil des parents se compose de la manière suivante:

- 17 parents;
- un(e) représentant(e) de l'Association des parents de Fribourg-Ville et de l'Association Schule & Elternhaus Sektion Stadt Freiburg;
- les neuf Responsables d'établissement;
- deux enseignant(e)s (un(e) francophone et un(e) alémanique);
- le (la) Conseiller(ère) communal(e)-Directeur(trice).

<sup>3</sup> En principe, chaque établissement a droit à un(e) représentant(e) des parents. Les établissements regroupant plus de 400 élèves francophones (Jura, Vignettaz et Schönberg) ont droit à trois représentant(e)s. Sur la base de ce qui précède, les 17 représentants des parents sont répartis de la manière suivante:

- Bourg, Neuveville, Pérolles et Villa Thérèse: 4 représentant(e)s francophones;

- Jura, Vignettaz et Schönberg (plus de 400 élèves francophones): 9 représentant(e)s francophones;
- Auge, Jura, Vignettaz et Schönberg: 4 représentant(e)s germanophones.

<sup>4</sup> Chaque Sous-Conseil des parents (art. 12ss) désigne son(sa) ou ses représentant(e)s au sein du Conseil des parents. En cas de vacance d'un Sous-Conseil, le Responsable d'établissement désigne un(e) représentant(e) des parents. Si le nombre de candidat(e)s au Conseil des parents est plus important que le nombre de places disponibles, une attention particulière sera notamment portée sur la représentativité des cycles d'enseignement.

<sup>5</sup> Le(la) représentant(e) du corps enseignant est désigné(e) par ses pairs.

<sup>6</sup> Le Conseil communal nomme les membres du Conseil des parents.

b) Durée de fonction

**Art. 9.** <sup>1</sup> Les parents et le(la) représentant(e) du corps enseignant sont désignés pour une durée de trois ans renouvelable deux fois.

<sup>2</sup> Le parent qui n'a plus d'enfant scolarisé dans l'établissement qu'il représente perd de ce fait sa qualité de membre. Un nouveau membre est désigné selon la procédure de l'article 8 alinéa 4. Il est nommé par le Conseil communal.

c) Tâches

**Art. 10.** <sup>1</sup> Le Conseil des parents traite de sujets concernant l'ensemble des établissements. Il sert de lieu d'échanges entre les différents Sous-Conseils.

<sup>2</sup> Le Conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le Conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec les établissements et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Le Conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle en matière scolaire.

d) Organisation

**Art. 11.** <sup>1</sup> Le Conseil des parents désigne lui-même son(sa) président(e) et le(la) secrétaire. Le Service des écoles prend en charge les frais de secrétariat (convocation, prise du procès-verbal) et les jetons de présence des membres du Conseil des parents.

<sup>2</sup> En collaboration avec le(la) secrétaire, le(la) président(e) assure la planification des travaux, convoque les séances, propose leur ordre du jour et dirige les délibérations. La convocation accompagnée de l'ordre du jour est envoyée à tous les membres au moins quinze jours avant la date de la séance. Les membres peuvent proposer un thème à ajouter à l'ordre du jour en principe jusqu'à 30 jours avant la séance.

<sup>3</sup> Le Conseil des parents se réunit au moins deux fois par année scolaire. Il est en outre convoqué lorsque les sujets l'exigent ou lorsque sept parents-membres en font la demande.

<sup>4</sup> Il ne peut voter sur les propositions émises que si la majorité des parents d'élèves est présente.

<sup>5</sup> Le Conseil des parents tient un procès-verbal de ses réunions, mentionnant au moins les membres présents, les objets discutés, les décisions ainsi que le résultat des éventuels votes. Les procès-verbaux sont confidentiels (art. 29 al. 1 let. b de la Loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents: RSF17.5: Llnf). Toutefois, le Conseil des parents détermine quelles informations peuvent être transmises au Sous-Conseil des parents.

<sup>6</sup> Il peut inviter des professionnels ou des représentants de milieux actifs au sein de l'école à participer aux réunions. Il peut également inviter une délégation d'élèves pour les entendre sur des sujets spécifiques les concernant et examiner leurs propositions.

<sup>7</sup> Pour le surplus, le Conseil des parents s'organise lui-même et peut se doter d'un règlement interne.

Sous-Conseil des parents  
(art. 31 LS et art. 58 à 61  
RLS)

**Art. 12.** <sup>1</sup> Chaque établissement dispose en principe d'un Sous-Conseil des parents. Dans les sites regroupant un établissement francophone et un établissement alémanique, chacun a droit à son propre Sous-Conseil.

a) Composition et désignation  
des membres

<sup>2</sup> Chaque Sous-Conseil est composé de 11 personnes, à savoir le Responsable d'établissement, un(e) enseignant(e) par cycle et un parent, en principe, par niveau.

<sup>3</sup> Pour la création du Sous-Conseil, chaque Responsable d'établissement, en accord avec le Service des écoles, organise la désignation des représentants des parents du Sous-Conseil, qui se fait soit lors d'une réunion de parents ou par une information adressée à tous les parents, ainsi que la désignation des représentants des enseignants par leurs pairs. Par la suite, le Sous-Conseil organise la désignation des parents.

b) Durée

**Art. 13.** <sup>1</sup> Les parents sont désignés pour une durée de trois ans renouvelable deux fois.

<sup>2</sup> Le parent qui n'a plus d'enfant scolarisé dans l'établissement perd de ce fait sa qualité de membre. Le(la) président(e) organise le remplacement.

c) Organisation

**Art. 14.** Chaque Sous-Conseil est présidé par un parent. Pour le surplus, il s'organise librement.

d) Rôle

**Art. 15.** <sup>1</sup> Le Sous-Conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents et l'établissement. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le Sous-Conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle.

<sup>2</sup> Il favorise et soutient la collaboration entre l'établissement et les parents.

<sup>3</sup> Le Sous-Conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec le Responsable d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

### **Chapitre 5bis: Soutien financier particulier de la commune**

**Art. 15bis** La commune soutient financièrement les classes bilingues et d'autres projets favorisant l'apprentissage de la langue partenaire.

**Art. 15ter** La commune encourage et soutient financièrement et logistiquement les établissements dans l'organisation des activités scolaires telles qu'excursions, courses d'école, classes vertes, semaines thématiques, voyages d'étude, camps, journées sportives ou culturelles.

### **Chapitre 6: Accompagnement des devoirs**

Accompagnement des devoirs (art. 127 RLS)

**Art. 16.** <sup>1</sup> Le Conseil communal met en place des modalités d'accompagnement des devoirs en veillant à ce que les infrastructures, notamment la taille des salles de classe, permettent un travail scolaire optimal.

<sup>2</sup> Cette prestation ne fait l'objet d'aucune participation financière des parents et l'inscription est garantie pour tous les élèves.

### **Chapitre 7: Périmètre scolaire**

Périmètre scolaire (art. 94 LS et art. 122 RLS)

**Art. 17.** <sup>1</sup> Le périmètre scolaire de l'établissement est constitué des bâtiments accueillant les élèves, des préaux et places de récréation. Ce périmètre délimite l'aire dans laquelle les élèves sont placés sous la responsabilité de l'école durant le temps scolaire.

<sup>2</sup> Le chemin de l'école ne fait pas partie du périmètre scolaire.

<sup>3</sup> Le périmètre scolaire de chaque établissement est fixé dans le Règlement d'établissement. Ce périmètre est préalablement soumis au Service des écoles pour approbation.

### **Chapitre 8: Plan directeur des infrastructures scolaires**

**Art. 18.** <sup>1</sup> Un Plan directeur des infrastructures scolaires est présenté au Conseil général au début de chaque législature en même temps que le programme de législature.

<sup>2</sup> La réactualisation du Plan directeur des infrastructures scolaires est établie et présentée au Conseil général lors du bilan de mi-législature.

**Art. 18bis** Pour des motifs de sécurité et de proximité ainsi que pour le bien-être des enfants, la commune, en accord avec la DICS, veille à ne pas concentrer trop d'élèves sur un site scolaire.

### **Chapitre 9: Voies de droit et dispositions finales**

Voies de droit (art. 89 LS et art. 153 LCo)

**Art. 19.** <sup>1</sup> Le Conseil communal est compétent pour appliquer le présent Règlement. Il peut déléguer au Service des écoles de la Ville de Fribourg et aux Responsables d'établissement la compétence de rendre des décisions.

<sup>2</sup> Toute décision prise en application du présent Règlement peut faire l'objet d'une réclamation auprès du Conseil communal dans les 30 jours dès sa notification.

<sup>3</sup> La décision du Conseil communal peut faire l'objet d'un recours au Préfet dans les 30 jours dès sa notification.

Dispositions finales

**Art. 20.** <sup>1</sup> Le Règlement des écoles enfantines et primaires du 12 février 2001 est abrogé.

<sup>2</sup> Le présent Règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

<sup>3</sup> Le présent Règlement et le tarif mentionné à l'article 7 sont publiés sur le site Internet de la commune. Ils sont remis au Responsable d'établissement et, sur demande, aux parents.

<sup>4</sup> Le Règlement d'établissement, adopté par le Responsable d'établissement, est également publié sur le site Internet de la commune.

Référendum

**Art. 21.** Le présent Règlement peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 LCo.

Adopté par le Conseil général du 30 mai 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Julien Vuilleumier

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui: 35** Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS),

**Ont voté Non: 31** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**S'est abstenu: 1** Métrailler Jean-Jacques (MLI)

**N'a pas voté: 1** Ayer Caroline (PS)

---

## 7. Règlement scolaire des écoles du cycle d'orientation de la Ville de Fribourg – Message n° 28

**Le Président.** Je rappelle que selon l'article 42 al. 2 de la loi sur les communes et l'article 51 al. 2 du Règlement du Conseil général, les amendements portant sur des articles de règlement de portée générale doivent être déposés par écrit.

### Motion d'ordre

**Murith Simon (DC/vl).** Vu l'heure avancée et le temps que cela risque de prendre, je propose une motion d'ordre pour remettre les débats à la prochaine fois, bien que les délais seront certainement serrés. Je pense néanmoins que c'est ce qui vaut le mieux pour la justesse des débats.

**Moussa Elias (PS).** Je rejette cette motion d'ordre. Je les adore en fin de soirée et je suis d'accord avec vous sur le principe. Cependant, je ferais plutôt une motion d'ordre d'arrêter les débats après le traitement de cet objet. Je pense que nous avons débattu en long et en large par rapport au premier règlement. Je pars du principe que la lecture et l'examen du deuxième règlement passera assez vite.

Je peux déjà annoncer que je vais retirer mon amendement par rapport aux 60 francs d'indemnité. Il y a donc déjà un amendement de moins à discuter. De plus, tout le reste a déjà été discuté. Il faut juste encore voter sur ce règlement. Ce sera terminé dans 30 à 40 minutes. Je vous propose de terminer l'examen de ces deux règlements ce soir et de reporter le reste des objets de l'ordre du jour à la prochaine séance.

### Vote

**La proposition de M. Simon Murith de reporter la suite des débats à la prochaine séance est refusée par 32 voix contre 30 et 3 abstentions.**

**Ont voté pour le report des débats à la prochaine séance: 30** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre le report de la suite des débats à la prochaine séance: 32** Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Zurich Simon (PS)

**Se sont abstenus: 3** Bourrier Hervé (PS), Chopard Caroline (Verts), Gex Jean-Noël (PLR)

**N'ont pas voté: 3** Ayer Caroline (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS)

### Rapport de la Commission spéciale

**Parpan Mario (CG-PCS).** En principe, tout ce qui concerne les deux règlements a été dit lors de la discussion sur le règlement de l'école primaire. Je n'ai pas d'autres informations à ajouter.

### Rapport de la Commission financière

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** Les remarques de la Commission financière étaient effectivement les mêmes pour les deux règlements, à deux exceptions près.

Dans les incidences financières de ce règlement:

1. Il y a aussi une nouvelle répartition des frais scolaires communs en matière de traitements du personnel, à raison de 50% à la charge des communes et 50% à la charge de l'Etat. Jusqu'au 31 décembre 2015, la Commune n'en payait que le 30%. Contrairement à ce qui est indiqué, le 30% ressort du Message accompagnant la loi scolaire. Il s'agit d'une conséquence financière en défaveur de la Commune.
2. On retrouve le paragraphe sur l'arrêt du Tribunal fédéral. Les commentaires sont les mêmes que pour le règlement pour l'école primaire. En revanche, la Commission a émis le souhait qu'une comparaison avec les façons de fonctionner des autres communes soit également faite, dans la mesure où ces élèves ne proviennent pas tous de la ville.

Sur ces considérations, la Commission financière a accepté, à l'unanimité des 7 membres présents, ce règlement dans la version initiale qui vous a été transmise. Là non plus aucun des amendements qui ont été déposés ou qui vont l'être n'ont été analysés par la Commission financière sous l'angle financier. Par conséquent, la Commission vous invite à adopter ce règlement dans sa version initiale.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Comme je l'ai dit précédemment, les CO de l'Association et ceux de la Ville forment un même cercle scolaire. C'est la raison pour laquelle ce règlement a été élaboré en collaboration avec l'Association CO Sarine. Comme les CO de la Ville accueillent des élèves de l'Association et le CO de Péroles accueille des élèves de la Ville, il a paru indispensable d'assurer une cohérence entre les règlements et d'assurer un seul Conseil des parents pour l'ensemble des CO. Aussi, le présent règlement est, pour l'essentiel, identique à celui de l'Association, à l'exception de quelques modifications terminologiques nécessaires.

#### Discussion générale et entrée en matière

##### Rapport du groupe socialiste

**Liaudat Geneviève (PS).** Le groupe socialiste soutient et reconnaît bien le travail de la Commission spéciale. Il souhaite toutefois aller un peu plus loin en proposant deux amendements concernant les transports scolaires. Le groupe socialiste souhaite faire un pas de plus que ce qui est proposé par la Commission spéciale. Il demandera aussi quelque chose par rapport à la gratuité de l'utilisation des transports publics pour les élèves des CO. Il s'agit là d'un tout autre débat puisque les CO, contrairement aux écoles primaires, ne sont pas des écoles de proximité. Les élèves sont amenés à se déplacer. De plus, cela va dans ce sens de l'entraînement à la mobilité douce, d'un engagement et d'un investissement pour le futur.

Le deuxième amendement est le même que celui relatif au précédent règlement au sujet des infractions sur le matériel et les sanctions disciplinaires.

##### Rapport du groupe libéral-radical

**Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR).** Je l'ai déjà dit lors de la prise de position pour le règlement de l'école primaire, le groupe libéral-radical a étudié le Message, le projet de règlement et les amendements proposés par la Commission spéciale. Il se rallie aux propositions de la Commission spéciale.

Concernant le sujet du soutien financier par la Commune pour l'utilisation des transports publics par tous les élèves du CO, le groupe libéral-radical salue la solution de compromis proposée par la Commission spéciale.

##### Rapport du groupe démocrate chrétien/vert/libéral

**Schenker Claude (DC/vl).** Notre groupe soutiendra également le projet de règlement tel qu'amendé par la Commission spéciale dans son intégralité. Au vu des débats précédents, il faut bien montrer que notre groupe est favorable à un soutien ciblé pour les transports publics s'agissant des élèves des CO qui ont besoin de ce transport. Nous avons déposé un amendement spécifique, qui renforce encore l'amendement de la Commission spéciale à l'article 2. J'y reviendrai.

### Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 28.

#### Article 1

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

#### Article 2

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** Die Spezialkommission hat diesen Artikel beraten und ist zum Schluss gekommen, dass es tatsächlich so ist, obwohl, gemäss kantonalem Schulgesetz, keine Jugendlichen Anspruch auf eine Unterstützung für den Schulweg hätten, weil die Kriterien dafür nicht erfüllt sind. Es gibt jedoch in unserer Stadt Quartiere, von welchen aus der Schulweg mit Fahrrad oder zu Fuss nicht für alle Schüler/Innen machbar ist. Deshalb schlägt die Kommission vor im Artikel 2, einen Absatz 3 einzufügen, der heisst: "La commune définit les critères selon lesquels elle peut soutenir l'utilisation des transports publics par les élèves du CO de la Ville domiciliés dans la commune."

Die Kommission hat sich auf diesen Kompromiss geeignet, der es der Gemeinde ermöglichen soll die Kriterien und die Höhe für eine solche Unterstützung zu klären. In diesem Sinne bitte ich sie den Antrag unserer Kommission zu unterstützen.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Le Conseil communal se rallie à cet alinéa 3. Il a aussi fait la proposition de créer ce groupe de travail pour déterminer les critères indiquant dans quelle mesure nous pourrions soutenir l'utilisation des transports publics pour les élèves du CO.

**Perritaz Pierre-Alain (PS).** Comme vous le savez tous, par souci de transparence, je vous annonce que je suis chauffeur de bus aux Transports publics fribourgeois. Toutefois, je n'ai aucun pouvoir de décision dans cette entreprise. J'annonce aussi un lien d'intérêt: je suis papa. Je ne reviendrai pas sur les aspects écologiques et de sécurité économique qui ont déjà été suffisamment discutés lors du règlement scolaire des écoles primaires de la Ville de Fribourg et qui sont tout aussi valables pour le règlement du CO.

Le groupe socialiste et le groupe des Verts vous proposent l'amendement suivant:

<sup>1</sup> Le Conseil communal met à disposition de chaque élève domicilié en ville et fréquentant un cycle d'orientation de la ville un abonnement annuel de transports publics couvrant le territoire de la commune.

<sup>2</sup> Le Conseil communal organise et finance les transports scolaires au sens de la législation scolaire.

<sup>3</sup> Les élèves se rendant à l'école en transports publics ou scolaires respectent les règles de discipline et de comportement, lesquelles sont prescrites notamment par le prestataire de service.

Cet amendement souhaite corriger une inégalité de traitement. Je m'explique. Prenons, par exemple, le CO du Belluard. Dans une classe, il y a un élève qui habite à moins d'un kilomètre de son lieu

d'études et qui reçoit de sa commune un abonnement pour les transports publics afin de se rendre à l'école. A côté de lui, dans la même classe, il y a un élève qui habite à trois, voire quatre kilomètres du CO, et qui, lui, ne reçoit rien de sa commune pour se rendre à l'école. Le premier réside à Givisiez et le second habite le quartier du Schoenberg! Alors que tous les deux ont les mêmes professeurs, les mêmes cours, la même classe, etc., ils n'ont pas le même droit pour se rendre au CO en transports publics. Mesdames et Messieurs, il est temps de corriger cette inégalité en acceptant l'amendement du groupe socialiste et du groupe des Verts.

**Rugo Claudio (PA).** Concernant le débat des transports publics et TPF, toute ma vie j'ai resquillé pour ne pas payer les billets TPF et, quelques fois, on m'a pincé quand j'étais jeune. Par la suite, j'ai dû payer pendant des années et des années les méfaits de mes enfants qui doublaient la mise. On peut dire que je devais payer presque tous les six mois 125 francs d'amende aux hommes qui les pinçaient. L'acceptation de cet amendement a deux incidences: ces gens-là, auxquels j'en veux encore, seront mis au chômage, ce qui est une bonne chose, ou probablement qu'ils seront recalés aux TPF. En outre les adolescents n'auront plus besoin de resquiller. Je dirais que c'est un geste de cohésion sociale. Cela sera une très bonne chose. Cela sera très bien accueilli par tous les adolescents qui fréquentent les CO, je peux vous le dire.

**Schenker Claude (DC/vl).** Comme annoncé, notre groupe dépose un amendement concernant l'article 2 al. 3. Notre amendement prévoit: La commune définit les critères selon lesquels elle soutient financièrement l'utilisation des transports publics par les élèves du CO de la Ville domiciliés dans la commune mais dont le trajet scolaire est excessif.

L'objet fait renforcer la proposition de la Commission spéciale avec un remplacement de la faculté, le "peut soutenir" par une obligation "soutient financièrement", et ajouter le critère décisif de la distance entre domicile et école, critère exprimé sous forme de "trajet excessif" et qui permettrait ainsi aussi des exceptions pour soutenir notamment des personnes handicapées, par exemple. Nous estimons être ainsi fidèles à l'idée de la Commission financière mais d'aller très légèrement plus loin parce qu'effectivement, il y a un besoin de soutien au financement des transports publics, notamment en ville de Fribourg pour tous les élèves qui sont domiciliés au Schoenberg et qui n'ont pas de CO à proximité.

Je me permets quand même de me questionner sur l'exemple donné par M. P.-A. Perritaz. J'ai une carte de Fribourg sous les yeux. Si je compare la distance Belluard-Givisiez et Belluard-Haut du Schoenberg, je constate qu'elle est identique. Je ne vois pas d'inégalité totale et ce n'est pas du tout quatre fois la distance. La petite comparaison ne tient à mon avis pas, mais peu importe.

**Perritaz Pierre-Alain (PS).** J'admire M. C. Schenker qui, je pense, peut voler par-dessus la Sarine pour faire un kilomètre à vol d'oiseau. En tant que conducteur de bus, je peux vous garantir qu'il y a même un peu plus que quatre kilomètres depuis le Haut du Schoenberg jusqu'à la place Georges-Python. Vous pouvez aller le vérifier si vous le voulez.

Je prends un autre exemple. J'ai deux filles, comme je l'ai dit. Elles sont grandes maintenant mais elles ont été pendant une année ensemble à l'école secondaire. J'ai toujours habité le Haut de Torry. Une de mes filles a été à l'école à Jolimont et l'autre au Belluard. A laquelle on donne un abonnement et à laquelle on n'en donne pas? Merci de votre réponse. Je veux que ça soit juste pour tout le monde et je vous dis encore une fois qu'il faut corriger cette inégalité et accepter cet amendement tel qu'il vous est proposé. Merci.

**Murith Simon (DC/vl).** Je ne veux pas ajouter une couche à ce combat de coqs bien plus expérimentés mais je ne crois pas que cet amendement va enraciner une inégalité de traitement, puisqu'il s'agit justement de tenir compte des distances élevées, notamment pour les élèves qui habitent au Schoenberg. La remarque consistait à dire qu'à pied, la distance est plus ou moins égale depuis Givisiez ou le Schoenberg. Cela ne change pas l'idée que les étudiants du Schoenberg doivent, en tout cas selon moi et selon l'amendement, avoir droit à un transport public gratuit. Cela étant, si l'on donne un abonnement c'est aussi parce que l'on veut leur donner accès aux activités extrascolaires, etc., en bus. C'est ce que vous avez dit avant et je peux le comprendre. Cependant, à des enfants qui sont quand même plus âgés, je pense qu'il vaudrait mieux préconiser l'utilisation du vélo. Le fait d'aller à pied, ils en sont encore plus capables. Ils ont moins de problèmes de sécurité. Ils ont moins besoin d'être accompagnés par leurs parents. Comment est-ce que l'on justifie le fait de violer le principe de subsidiarité, qui veut que les gens, suivant ce qu'ils font, doivent aussi s'adapter un minimum?

**Collaud Oliver (Verts).** Je voulais apporter une précision qui concernait peut-être aussi les écoles primaires. Je pense qu'il faudra faire attention aussi au moment de la traduction parce que le verbe que l'on a choisi avant et qu'on va choisir maintenant, c'est de mettre à disposition, ce n'est pas donner, ce n'est pas arroser, ce n'est pas envoyer gratuitement à la maison. Les personnes qui n'en veulent pas, on ne les obligera pas à prendre cet abonnement. Le Conseil communal ne les obligera pas à le prendre. C'est mettre à disposition, ce n'est pas donner.

**Mosoba Immaculée (PS).** Je tiens à souligner, étant donné que l'on parle du Schoenberg et que j'habite dans ce quartier, au Haut du Schoenberg, vraiment tout en haut, que j'ai essayé de faire à pied le trajet jusqu'au Tilleul. Cela me prend déjà une trentaine de minutes. Je peux vous dire que de faire encore la montée jusqu'au CO du Belluard à pied, vous en avez pour 45 à 50 minutes. M. S. Murith, vous avez parlé de prendre un vélo. Cela peut être pas mal. Il y en a qui vont en vélo et qui habitent en haut, comme moi. Mais maintenant essayez! Juste un jour, quand vous aurez le temps, essayez de prendre le vélo et de faire toute la montée du Schoenberg avec vos sacs et dites-moi si c'est possible de le faire. Oui, c'est bien entendu possible, mais il faut être habitué. J'ai un ami qui le fait depuis qu'il est petit. Je tiens juste à souligner qu'au lieu de parler au nom des autres, essayez peut-être de l'expérimenter d'abord.

**Vonlanthen Marc (PS).** Je saisis bien l'origine de l'amendement qui nous est soumis. Toutefois, les choses étant maintenant ce qu'elles sont, les majorités ont fait en sorte que la gratuité pour les transports publics au primaire a été adoptée. Qu'on le veuille ou non, c'est le jeu démocratique. Avec cette proposition d'amendement qui vient maintenant, on se retrouverait dans une situation bizarre où l'on essaierait d'éduquer des enfants à la mobilité douce dès l'école primaire et, tout d'un coup, ils arriveraient au CO, et, en raison de la distance insuffisante avec l'établissement scolaire, ils se verraient privés de l'abonnement que la Commune leur a fourni jusqu'à maintenant. Je peux comprendre qu'il y ait peut-être une certaine rancœur, mais il faut maintenant bâtir intelligemment sur ce qui a été construit ce soir. L'amendement qui a été proposé par le PDC ne va absolument pas dans la bonne direction. Je vous invite donc à soutenir l'amendement qui est présenté par le groupe socialiste et le groupe des Verts.

**Schenker Claude (DC/vl).** Je suis heureux de vivre dans une démocratie, je l'accepte bien volontiers. Quoique, nous imposer un débat à ces heures-là sur de tels sujets, ce c'est peut-être pas forcément au centre de ce que veut la démocratie, mais peu importe. Je voulais corriger une chose. Cet

amendement vise à soutenir financièrement les élèves notamment et essentiellement du Schoenberg pour qu'ils puissent obtenir des transports publics pour aller au CO. Ne nous faites pas dire que nous ne voulons pas aider les élèves qui sont domiciliés au Schoenberg et qui, je le reconnais, ont objectivement besoin d'un soutien pour les transports publics pour aller au CO. Que ce soit dit! Merci.

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** Je voulais aussi affirmer encore cette position. C'est vraiment le but de pouvoir subventionner des transports publics pour les élèves qui ont de grands trajets. Mais la Commission spéciale a choisi un autre chemin pour y arriver. Je suis d'accord avec M. M. Vonlanthen lorsqu'il dit que ça fait drôle d'offrir un abonnement aux élèves d'école primaire et pas à ceux des CO. Selon mon opinion personnelle, il faudrait faire l'inverse. Die Spezialkommission hält diesen Antrag, wie sie ihn formuliert hat, bei.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** Comme déjà dit dans le débat d'entrée en matière, la Commission financière n'a pas été saisie de ces deux amendements. L'amendement du groupe socialiste et du groupe des Verts a un coût important de 440'000 francs pour les 960 élèves de la Ville. Ce montant a été tout à l'heure confirmé par la Directrice des écoles. Nous n'avons pas pu analyser cette question. Je n'ai pas de commentaires à faire sur ce point.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Avant, je parlais du mois de mai, mais je crois que nous sommes plutôt à Noël parce que l'on vient d'offrir un cadeau d'un million de francs. A présent, on va offrir un cadeau de 445'000 francs, sans savoir à qui on l'offre. C'est la raison pour laquelle nous avons accepté l'amendement de la Commission spéciale. Il y a en effet des élèves qui habitent loin des CO, contrairement aux écoles primaires qui sont dans tous les quartiers. Ce que l'on veut avec cet amendement de la Commission, c'est mener une réflexion pour déterminer selon quels critères des élèves peuvent avoir la gratuité des transports.

M. P.-A. Perritaz, vous parlez d'égalité. Moi, j'appelle ça de l'égalitarisme parce qu'un élève qui habite Pérolles ou le Schoenberg, et bien ce sont deux situations différentes. Lorsqu'il y a deux situations différentes, on les juge différemment.

M. M. Vonlanthen, vous dites que puisque l'on a accordé la gratuité aux élèves de l'école primaire, on doit aussi l'accorder à ceux des au CO. Cela veut dire que lorsqu'on a tort, il faut encore persévérer dans l'erreur. (Rires). Je pense que plus l'erreur est courte, meilleure elle est. Ce n'est pas parce que vous avez fait un mauvais choix que nous devons continuer dans cette direction. Au contraire, il faut définir ces critères et accorder ces abonnements, comme l'a expliqué cette Conseillère générale qui habite le Schoenberg, à ceux qui en ont vraiment besoin parce qu'ils habitent à une distance importante des CO.

Le Conseil communal peut se rallier à la proposition qui est obligatoire. L'amendement de la Commission indique que "La commune définit les critères selon lesquels elle peut soutenir l'utilisation des transports publics", tandis que là, on va soutenir financièrement. C'est donc sûr que les situations décrites précédemment pour les élèves du Schoenberg seront soutenues, mais il y aura une vraie réflexion qui sera faite d'après le nombre d'élèves et d'après le nombre de kilomètres. Je crois que lorsque l'on dépense 450'000 francs, on peut se donner le temps de la réflexion. Je pense que la population mérite aussi que l'on y réfléchisse et non pas que l'on distribue à gauche à droite l'argent des autres.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** Pour la troisième fois ce soir, je refais le même discours. Il est de mon devoir d'être conséquent dans la politique financière de cette commune. Je répète donc qu'il s'agit d'un montant, de nouveau, très important qui est attribué ce soir, sans même de grandes discussions. Soit disant, le débat a déjà été fait. Certes. Cela dit, cela passe presque inaperçu pourrait-on dire. Vous allez au-delà des processus de décision d'analyse, des décisions de la Commission financière, de Message et de coordination des groupes. En outre, si vous prenez cette décision, vous allez au-delà du processus budgétaire pour la troisième fois ce soir.

**Le Président.** Nous sommes donc saisis de trois amendements. M. P.-A. Perritaz, maintenez-vous l'amendement du groupe socialiste et du groupe des Verts?

**Perritaz Pierre-Alain (PS).** Oui.

**Le Président.** M. C. Schenker, maintenez-vous votre amendement au nom du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral?

**Schenker Claude (DC/vl).** Oui.

**Le Président.** M. M. Parpan, maintenez-vous votre amendement au nom de la Commission spéciale?

**M. Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** Oui.

**Le Président.** Nous avons deux amendements qui portent sur le même alinéa 3. Je vous propose d'opposer ces amendements sur l'alinéa 3. Nous allons donc opposer l'amendement de la Commission spéciale, auquel s'est rallié le Conseil communal, à l'amendement du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral, auquel s'est rallié le Conseil communal, sur l'alinéa 3.

**Schenker Claude (DC/vl).** Avec tout le respect que je vous dois, il y a des procédures très précises fixées dans notre règlement pour opposer des amendements. Il vous est suggéré d'opposer les amendements les plus éloignés entre eux avant tout.

**Le Président.** Les amendements ne portent pas sur le même texte. La possibilité est de faire voter successivement les amendements avec l'option de faire voter d'abord l'amendement du groupe socialiste et du groupe des Verts. S'il est accepté, nous n'aurons plus à voter sur les amendements consécutifs.

Je suis un peu fatigué. Je fais une suspension de séance de deux minutes et je demande au Bureau de se réunir.

La séance est interrompue de 23.48 heures à 23.50 heures.

**Le Président.** Le Bureau a validé l'ordre des votes que j'ai proposé. Les votes vont se dérouler comme suit: l'amendement de la Commission spéciale, auquel le s'est rallié Conseil communal, va être opposé à l'amendement du groupe démocrate-chrétien/vert libéral, auquel s'est rallié le Conseil communal. Puis, la version qui l'emportera sera opposée à l'amendement du groupe socialiste et du groupe des Verts.

## Vote 1

**Opposé à l'amendement de la Commission spéciale, auquel s'est rallié le Conseil communal, l'amendement du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral, auquel s'est rallié le Conseil communal, l'emporte par 36 voix contre 21 et 5 abstentions.**

**Ont voté en faveur de l'amendement de la Commission spéciale, auquel s'est rallié le Conseil communal (contre l'amendement du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral, auquel s'est rallié le Conseil communal):** 21 Aebischer David (PLR), Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Krienbühl David (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Schneuwy-Aschwanden Eleonora (PLR), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Ont voté contre l'amendement de la Commission spéciale, auquel s'est rallié le Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral, auquel s'est rallié le conseil communal):** 36 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Schenker Claude (DC-vl), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC)

**Se sont abstenus:** 5 Allenspach Christoph (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Ducommun Lorraine (PS), Grandjean Alexandre (PS), Stevan Nicolas (PS)

**N'ont pas voté:** 6 Ayer Caroline (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Page Maurice (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl)

## Vote 2

**Opposé à la proposition du Conseil communal, avec l'amendement du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral, l'amendement du groupe socialiste et du groupe des Verts l'emporte par 35 voix contre 26 et 1 abstention.**

**Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal, avec l'amendement du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral (contre l'amendement du groupe socialiste et du groupe des Verts):** 26 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwy-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la proposition du Conseil communal, avec l'amendement du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral (en faveur de l'amendement du groupe socialiste et du groupe des Verts):** 35 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

**S'est abstenue:** 1 Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

**N'ont pas voté:** 6 Ayer Caroline (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Page Maurice (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl)

### Article 3

**Jordan Marine (PS).** Le groupe socialiste demande la suppression de l'alinéa 2 pour les mêmes raisons invoquées que celles concernant le règlement des écoles primaires.

**De Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Pour les mêmes raisons, le Conseil communal s'y oppose.

**Le Président.** Mme M. Jordan, maintenez-vous formellement l'amendement du groupe socialiste?

**Jordan Marine (PS).** Oui.

### **Vote**

**Opposé à la version du Conseil communal, l'amendement du groupe socialiste l'emporte par 33 voix contre 23 et 2 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement du groupe socialiste): 23** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Papaux David (UDC), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la version du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe socialiste): 33** Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Collaud Oliver (Verts), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

**Se sont abstenus: 2** Ducommun Lorraine (PS), Parpan Mario (CG-PCS)

**N'ont pas voté: 10** Ayer Caroline (PS), Chopard Caroline (Verts), Giller Christophe (UDC), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Métraillier Jean-Jacques (MLI), Page Maurice (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

### Article 4

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

### Article 5

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

### Article 6

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

### Article 7

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 8

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 9

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 10

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 11

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 12

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 13

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** Die Spezialkommission schlägt vor im Artikel 13, Absatz 2, den Satz anzufügen: Toutefois, le Conseil détermine les informations pouvant être transmises aux Sous-conseils.

Gemäss Gesetz sind die Sitzungen des Elternrates nicht öffentlich und deshalb sind auch die Informationen vertraulich zu behandeln. Aber es ist wichtig, dass der Elternrat auch die Verbindung zu den Untern-Elternräten schafft und so einen Informationsaustausch ermöglicht. Sonst macht das ganze eigentlich wenig Sinn. Deshalb schlägt die Spezialkommission vor diesen Satz hier anzufügen.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Le Conseil communal accepte l'amendement de la Commission spéciale.

Le présent article est adopté avec la modification proposée par la Commission spéciale.

Article 14

**Parpan Mario, Président de la Commission spéciale.** Analog zur Lösung des Reglementes für die Primarschulen, schlagen wir vor, dass auch die Mitglieder des Elternrates einen kleinen Beitrag für ihre Arbeit bekommen. Nous proposons un alinéa 2: La commune verse des jetons de présence aux membres qui la représentent.

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** Cet amendement n'a pas été examiné par la Commission financière et il a aussi des conséquences financières. Je n'ai pas d'autres remarques.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Le Conseil communal accepte cet amendement.

**Moussa Elias** (PS). Je confirme que je retire l'amendement qui figure dans notre document.

**Le Président.** Merci M. E. Moussa, nous en prenons note.

Le présent article est adopté avec la modification proposée par la Commission spéciale.

Article 15

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 16

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 17

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 18

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 19

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 20

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 21

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 22

**Altermatt Bernhard** (DC/vl). Je m'exprime cette fois-ci au nom du groupe DC/vl. Nous nous opposerons au vote final sur le règlement tel qu'amendé par notre Conseil ce soir. Nous nous sentons obligés de le faire eu égard au rouleau compresseur du parti le plus grand dans ce Conseil, lui-même, Crésus, dominant de la majorité parlementaire, qui refuse l'étude de questions de base dans le processus de décision démocratique. Le PS, de même que les Verts, ont été représentés comme tous les autres partis dans la Commission spéciale, entre-autre par mon collègue Chef de groupe socialiste. Malgré les travaux constructifs au sein de cette Commission et les propositions consensuelles prises à l'unanimité, nous nous trouvons ce soir pris en otage de propositions et de décisions qui n'ont pas été examinées. Ainsi, nous ne connaissons ni les besoins en matière de gratuité des transports publics pour le chemin de l'école, ni les coûts ou autres implications exactes des mesures proposées. Des mesures qui peuvent et doivent, à notre avis, être analysées et discutées de manière approfondie. Je trouve la manière de faire, adoptée par le Parti socialiste et les

Verts, non seulement très cavalière et peu respectueuse des travaux dans un parlement de milice comme le nôtre, mais également proprement irresponsable de la part d'une majorité parlementaire qui se veut gouvernementale et qui prétend défendre une politique inspirée de durabilité et de sensibilité envers les minorités. Ce soir, vous avez, en tant que majorité qui gouverne cette ville, eu la peau du Conseil communal dans lequel vous représentez également la majorité. En passant, vous avez refusé tout dialogue et écrasé une minorité importante de ce Conseil, qui se montait parfois à une ou deux voix, dans un tour de force jusqu'à passé minuit. C'est regrettable. J'espère qu'il s'agissait d'une démonstration de force occasionnelle plutôt que d'une habitude durable à laquelle il faudra s'habituer en cette seconde moitié de législature. Je croyais toujours que le plus fort avait moins besoin de montrer qu'il était le plus fort et que la force du puissant résidait dans sa capacité d'écouter, de discuter et de dialoguer avec autrui. J'espère que tel est aussi l'avis de la majorité ici présente en face de moi et assise sur ma droite.

**Hayoz Jérôme (PS).** J'aimerais seulement dire: transmettez ce message aussi à vos collègues du Grand Conseil du Canton de Fribourg. Merci beaucoup.

**Rugo Claudio (PA).** Je profite de ce dernier instant. On a institué des Conseils de parents et des Sous-Conseils. J'aurais aimé un autre terme et j'espère que prochainement on amendera ce règlement pour inclure les élèves de 12 à 14, 15 ans, peut-être 16 ans pour qu'ils fassent un conseil, qu'ils soient représentés aussi dans ces Conseils, peut-être simplement à titre informatif. Cela leur montrerait aussi qu'on les écoute.

#### Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

#### **Vote d'ensemble**

**Le Conseil général adopte, par 36 voix contre 23 et 0 abstention, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la Loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS) (RSF 411.0.1);
- le Règlement du 19 avril 2016 de la Loi scolaire (RLS) (RSF 411.0.11);
- la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) (RSF 140.1);
- le Règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes (RELCo) (RSF 140.11);
- l'Ordonnance du 19 avril 2016 fixant des montants maximaux facturés dans le cadre de la scolarité obligatoire (RSF 411.0.16);
- le Message du Conseil communal n° 28 du 10 avril 2018;
- le Rapport de la Commission financière;
- le Rapport de la Commission spéciale,

adopte les dispositions suivantes:

### Chapitre 1: Champ d'application

Objet

**Art. 1.** Le présent Règlement détermine le fonctionnement et la gestion des écoles du cycle d'orientation (ci-après: CO) de la Ville de Fribourg, lesquelles forment un cercle scolaire avec les écoles du CO de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (ci-après: l'Association).

### Chapitre 2: Transports scolaires

Transports scolaires (art. 17 LS et art. 10 à 18 RLS)

**Art. 2.** <sup>1</sup> Le Conseil communal met à disposition de chaque élève domicilié en ville et fréquentant un cycle d'orientation de la ville un abonnement annuel de transports publics couvrant le territoire de la commune.

<sup>2</sup> Le Conseil communal organise et finance les transports scolaires au sens de la législation scolaire.

<sup>3</sup> Les élèves se rendant à l'école en transports publics ou scolaires respectent les règles de discipline et de comportement, lesquelles sont prescrites notamment par le prestataire de service.

### Chapitre 3: Frais

Respect du matériel, du mobilier, des locaux et installations (art. 57 al. 5, 64 al. 4, 67 let. d RLS)

**Art. 3.** <sup>1</sup> Le Conseil communal peut demander la réparation de tout dommage causé intentionnellement ou par négligence par des élèves au matériel, au mobilier, aux locaux ainsi qu'aux installations.

Contribution pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires

**Art. 4.** <sup>1</sup> Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.

<sup>2</sup> Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se monte au maximum à 16 francs par jour et par élève.

<sup>3</sup> Pour l'économie familiale, un montant forfaitaire maximal de 400 francs par élève et par année scolaire peut être facturé aux parents.

Commande de matériel scolaire (art. 57 al. 2 let. d LS)

**Art. 5.** <sup>1</sup> Le Conseil communal fixe l'enveloppe budgétaire des fournitures et du matériel scolaires nécessaires.

<sup>2</sup> Il délègue aux directeurs(trices) d'établissement la compétence de commander le matériel et les fournitures scolaires nécessaires.

Tarif des redevances (art. 10 al. 3 LCo)

**Art. 6.** Le Conseil communal édicte un tarif des taxes et participations prévues dans le présent Règlement dans les limites fixées par ce dernier pour chaque type de redevance.

#### **Chapitre 4: Conseil et Sous-Conseil des parents**

Conseil des parents (art. 31 LS, art. 58 à 61 RLS)

a) Principe

**Art. 7.** Un Conseil des parents (ci-après: le Conseil) est constitué pour l'ensemble des écoles du CO de l'Association et de la Ville de Fribourg (ci-après: la Ville).

b) Composition

**Art. 8.** <sup>1</sup> Le Conseil se compose de 27 membres, à savoir:

- des sept directeurs(trices) d'établissement;
- de 14 parents d'élèves, deux par établissement;
- de quatre représentant(e)s du corps enseignant, à savoir:
  - o deux enseignant(e)s issu(e)s des écoles du CO de l'Association;
  - o un(e) enseignant(e) issu(e) de l'école du CO de langue allemande (DOSF);
  - o un(e) enseignant(e) issu(e) d'une autre école du CO de la Ville.

L'administrateur(trice) de l'Association et le(la) Chef du Service des écoles du CO de la Ville.

c) Désignation des représentants du corps enseignants

**Art. 9.** <sup>1</sup> Les représentant(e)s du corps enseignant issu(e)s des écoles du CO de l'Association sont désigné(e)s par l'administrateur(trice) de l'Association, sur proposition des enseignant(e)s des établissements concernés, pour une durée de trois ans renouvelable.

<sup>2</sup> Les représentant(e)s du corps enseignant issu(e)s des écoles du CO de la Ville sont désigné(e)s par le(la) Chef du Service des écoles du CO de la Ville, sur proposition des enseignant(e)s des établissements concernés, pour une durée de trois ans renouvelable.

d) Désignation des représentant(e)s des parents d'élèves

**Art. 10.** <sup>1</sup> Les représentant(e)s des parents d'élèves, ainsi que leurs suppléant(e)s, sont désigné(e)s par le(la) directeur(trice) de l'établissement concerné, sur proposition de l'association de parents concernée, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

<sup>2</sup> A défaut d'association de parents, la direction d'établissement procède à un appel à candidature par publication sur le site Internet de l'établissement concerné ou de toute autre manière permettant d'atteindre l'ensemble des parents.

<sup>3</sup> Pour les établissements du CO de la Ville et pour le CO de Péroilles, les directeurs(trices) d'établissement veillent à désigner chacun:

- un(e) représentant(e) des parents d'élèves de l'Association;
- un(e) représentant(e) des parents d'élèves de la Ville.

<sup>4</sup> Si le nombre de candidat(e)s au Conseil des parents est plus important que le nombre de places disponibles, une attention particulière sera notamment portée sur la représentativité des types de classes.

<sup>5</sup> Le parent qui n'a plus d'enfant scolarisé au cycle d'orientation perd de plein droit sa qualité de membre. Un nouveau membre est désigné selon la procédure prévue au présent article.

e) Rôle du Conseil

**Art. 11.** Le Conseil veille à l'échange d'informations et au débat de propositions entre les parents, les établissements, l'Association et la commune. Il traite des préoccupations des parents et de l'intérêt des élèves en général. Il n'est informé ni ne traite d'aucun aspect pédagogique ni d'aucune situation individuelle, tant en ce qui concerne les élèves que le personnel des établissements.

f) Règles de fonctionnement

**Art. 12.**<sup>1</sup> Le Conseil nomme son(sa) président(e), son(sa) vice-président(e) et son(sa) secrétaire parmi les parents d'élèves.

<sup>2</sup> La présidence assume, en collaboration avec le secrétariat, la planification des travaux, la convocation des membres aux séances, propose leur ordre du jour et dirige les délibérations.

<sup>3</sup> Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des voix des membres présents. Il ne peut voter sur les propositions émises que si la majorité des parents d'élèves est présente. En cas d'égalité des voix, le(la) président(e) tranche.

**Art. 13.**<sup>1</sup> Le Conseil se réunit au moins deux fois par année scolaire. Il est en outre convoqué lorsque les sujets l'exigent ou lorsqu'un quart des membres en fait la demande.

<sup>2</sup> Il tient un procès-verbal de ses réunions, mentionnant au moins les membres présents, les objets discutés, les propositions ainsi que le résultat des éventuels votes. Les procès-verbaux sont confidentiels (art. 29 al. 1 let. b de la Loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents: RSF17.5: Llnf). Toutefois, le Conseil détermine les informations pouvant être transmises aux Sous-Conseils.

<sup>3</sup> Le Conseil peut inviter des professionnel(le)s ou des milieux actifs au sein de l'école à participer aux réunions, avec voix consultative. Il peut également inviter une délégation d'élèves pour les entendre

sur des sujets spécifiques les concernant et examiner leurs propositions.

**Art. 14.** <sup>1</sup> Pour le surplus, le Conseil s'organise lui-même et peut se doter d'un règlement interne.

<sup>2</sup> La commune verse des jetons de présence aux membres qui la représentent.

Sous-Conseil des parents  
(art. 31 LS et art. 58 à 61  
RLS)

a) Composition

**Art. 15.** <sup>1</sup> Chaque établissement dispose en principe d'un Sous-Conseil des parents. Il est composé de 11 personnes, à savoir le(la) directeur(trice) d'établissement, un(e) adjoint(e) de direction, un(e) enseignant(e) par niveau et six parents d'élèves.

<sup>2</sup> L'administrateur(trice) de l'Association et le(la) Chef du Service des écoles du CO de la Ville participent, avec voix consultative, aux séances du Sous-Conseil.

b) Désignation

**Art. 16.** <sup>1</sup> Chaque directeur(trice) organise la désignation des représentant(e)s des parents et des enseignant(e)s au sein du Sous-Conseil. Les parents sont désignés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

<sup>2</sup> Lorsqu'au sein d'un établissement, les parents d'élèves sont organisés en une association dont les statuts permettent l'adhésion des parents de tout l'établissement concerné, celle-ci procède à la désignation de son(sa) ou ses représentant(e)s. Dans le cas contraire, chaque directeur(trice) applique par analogie la procédure prévue pour le Conseil des parents.

<sup>3</sup> Le parent qui n'a plus d'enfant scolarisé dans l'établissement perd ipso facto sa qualité de membre.

c) Rôle

**Art. 17.** <sup>1</sup> Le Sous-Conseil veille à l'échange d'informations et au débat de propositions entre les parents et l'établissement. Il traite des préoccupations des parents et de l'intérêt des élèves en général. Il n'est informé ni ne traite d'aucun aspect pédagogique ni d'aucune situation individuelle, tant en ce qui concerne les élèves que le personnel de l'établissement.

<sup>2</sup> Le Sous-Conseil peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, en concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

d) Organisation

**Art. 18.** <sup>1</sup> Le Sous-Conseil nomme son(sa) président(e).

<sup>2</sup> Il se réunit une fois par année scolaire ou plus si un tiers des membres en fait la demande.

<sup>3</sup> Pour le reste, il s'organise librement.

### Chapitre 5: Périmètre scolaire

Périmètre scolaire (art. 94 LS et art. 122 RLS)

**Art. 19.** <sup>1</sup> Le périmètre scolaire de l'établissement est constitué des bâtiments accueillant les élèves, des préaux et places de récréation. Ce périmètre délimite l'aire dans laquelle les élèves sont placé(e)s sous la responsabilité de l'école durant le temps scolaire.

<sup>2</sup> Le chemin de l'école ne fait pas partie du périmètre scolaire.

<sup>3</sup> Le périmètre scolaire de chaque établissement est fixé dans le Règlement d'établissement. Ce périmètre est préalablement soumis au Service des écoles pour approbation.

### Chapitre 6: Règlement d'établissement

Règlement d'établissement (art. 27 al. 1,2,3 et 63 l. 1 RLS)

**Art. 20.** <sup>1</sup> La direction d'établissement édicte, en collaboration avec le corps enseignant, l'administrateur(trice) de l'Association et le(la) Chef du Service des écoles, un Règlement qui définit le fonctionnement de l'établissement et les règles de vie à respecter.

<sup>2</sup> Le Règlement est transmis pour information à l'Association, à la Ville de Fribourg, au Conseil des parents et à l'inspecteur(trice) scolaire.

<sup>3</sup> La cohérence des Règlements des établissements du cercle scolaire doit être assurée.

### Chapitre 7: Voies de droit et dispositions finales

Voies de droit (art. 89 LS et art. 153 LCo)

**Art. 21.** <sup>1</sup> Toute décision prise en application du présent Règlement peut faire l'objet d'une réclamation, dans les 30 jours dès notification, auprès de l'autorité qui a rendu la décision.

<sup>2</sup> Pour le surplus, les décisions sur réclamation peuvent faire l'objet d'une contestation, dans les 30 jours dès notification, conformément à la législation sur les communes et au code de procédure et de juridiction administrative.

Dispositions finales

**Art. 22.** <sup>1</sup> Le Règlement scolaire des écoles du cycle d'orientation de la Ville de Fribourg du 22 mars 1993 est abrogé.

<sup>2</sup> Le présent Règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

<sup>3</sup> Le présent Règlement et le tarif mentionné à l'article 6 sont publiés sur le site Internet de l'école. Ils sont remis au directeur(trice) d'établissement et, sur demande, aux parents.

<sup>4</sup> Le Règlement d'établissement, adopté par le directeur(trice) d'établissement, est également publié sur le site Internet de l'école.

Adopté par le Conseil général du 30 mai 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Julien Vuilleumier

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui: 36** Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétray Fabienne (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

**Ont voté Non: 23** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus: 0**

**N'ont pas voté: 9** Ayer Caroline (PS), Giller Christophe (UDC), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Page Maurice (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

### Motion d'ordre

**Le Président.** Je propose à mon tour une motion d'ordre pour terminer la séance et passer directement aux "Divers".

**Nguyen Thanh-Dung** (CG-PCS). Je suis un peu triste aujourd'hui puisque. Je siége pour la deuxième fois dans cette législature parmi vous. Je suis même un peu choqué, mais je me suis dit: j'aime bien cette ville! Je dis toujours il y a des droits et des devoirs. Pour moi, le devoir, c'est de travailler avec vous: Je suis au milieu, mais j'espère que cette situation un peu tendue, difficile, dure, ne va pas se

répéter. J'espère que tout le monde va travailler pour notre ville bien aimée. Tout le monde, quoique l'on pense, quoique l'on fasse, doit penser à notre ville. Il faut avancer pour le bien-être de tout le monde. C'est ce que je voulais dire.

## Vote

**La proposition du Président d'interrompre la séance et de passer directement aux "Divers" est acceptée par 47 voix contre 5 et 5 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la motion d'ordre: 47** Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bettin Christophe (PLR), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

**Ont voté contre la motion d'ordre: 5** Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Collaud Oliver (Verts), Mendez Monica (Verts), Murith Simon (DC-vl)

**Se sont abstenus: 5** Abate Vincenzo (Verts), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Ragusa Francesco (Verts), Rugo Claudio (PA)

**N'ont pas voté: 11** Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Ayer Caroline (PS), Giller Christophe (UDC), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Page Maurice (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Uldry José (UDC), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC)

**Le Président.** Je vous rappelle que, selon le règlement, nous devons ouvrir les "Divers" à chaque séance. Nous allons donc passer au point 11 de l'ordre du jour.

---

## 11. Divers

### A. Nouveaux postulats

- n°72 de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard (Verts), Gisela Kilde (DC/vl), Francesco Ragusa (Verts) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal une étude afin d'évaluer quels sont les moyens indispensables pour établir une politique de la mobilité douce qui garantit la sécurité et le confort nécessaires

**Allenspach Christoph (PS).**

#### Développement du postulat

La promotion de la mobilité douce est un objectif majeur de la politique et du programme de législature du Conseil communal. Indubitablement, la sécurité et le confort des piétons et des

cyclistes ont été améliorés depuis un certain nombre d'années. L'effort a certainement pu motiver de nombreuses personnes à se déplacer à vélo. Le boom de la petite reine depuis quelques années est évident, mais peut-être est-il arrivé malgré les lacunes qui marquent toujours le développement de la mobilité douce en ville? Le dernier sondage de l'ATE prouve que les cyclistes se sentent en danger à de nombreux endroits, qu'il y a un manque de voies cyclables, que la vitesse du trafic motorisé n'est souvent pas adaptée à la situation, que les ronds-points sont des endroits particulièrement critiques, que les lieux de stationnement pour le vélo sont insuffisants. Les piétons vivent les mêmes expériences; et beaucoup de parents craignent pour la sécurité de leurs enfants sur les chemins de l'école.

Les projets d'agglomération 2 et 3 prévoient un certain nombre de mesures pour améliorer la situation. La Ville a inscrit dans son plan financier des montants pour la modération du trafic et la sécurité des cyclistes et piétons (100'000 francs par an), la mise en conformité des passages piétons (150'000 francs tous les deux ans), la mise en conformité des arrêts de bus (150'000 francs tous les deux ans), un programme de voies cyclables, etc. Et les grands projets tels que le compartimentage dans plusieurs quartiers ou la requalification de certains secteurs servent certainement à la mobilité douce. La direction des mesures est bonne, mais elle est fortement insuffisante. Le rythme est tellement lent que la plupart des gens ne remarquent pas les améliorations. Les autorités de la Ville doivent mettre le turbo pour rattraper le retard, comme une journaliste de La Liberté l'a écrit.

Nous sommes d'avis que la Ville peut et doit se doter des moyens pour avancer beaucoup plus vite, afin de promouvoir la mobilité douce et d'améliorer la sécurité sur les routes et le confort des cyclistes et piétons. L'évaluation des moyens indispensable que nous demandons doit être suivie immédiatement par les mesures utiles et indispensables.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n°73 de Mme et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard, Francesco Ragusa (Verts) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la conformité de la mise en zone 30 ou zone de rencontre des routes communales et cantonales dans toute la ville

**Allenspach Christoph (PS).**

#### Développement du postulat

La Ville a mis un nombre considérable de routes communales en zone 30 ou zone de rencontres. Ces mesures ont sécurisé et réduit les nuisances sonores de beaucoup d'endroits. Cependant, beaucoup d'autres souffrent toujours d'une vitesse du trafic motorisé et d'un bruit trop élevés. Aujourd'hui, alors que la jurisprudence suit même la tendance de zone 30 sur les routes cantonales, la Ville doit saisir l'occasion de mettre un maximum, voire toutes les routes dans ces zones sécurisées.

Le postulat demande donc un rapport sur la conformité de la mise en zone 30 de toutes les routes, à indiquer sur plan de la ville. Nous attendons par la suite des mesures rapides, ainsi qu'un accord avec les autorités cantonales pour des procédures accélérées par rapport à celles qui durent actuellement en général cinq ans.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n°74 de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard (Verts), Gisela Kilde (DC/vl), Francesco Ragusa (Verts) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier un concept du stationnement pour vélos aux alentours de la Gare

**Allenspach Christoph (PS).**

Développement du postulat

Les promoteurs de la Tour de l'Esplanade ont annoncé qu'ils vont bientôt réaliser leur bâtiment et le parking souterrain pour les vélos. Malgré cette annonce, la situation du stationnement dans les alentours de la Gare va rester difficile encore quelques années. Il manque des places de stationnement et des fixations contre les vols. Les cycles sont en concurrence toujours plus rude avec les motos qui leur grappillent des places. Il est déjà prévisible que le parking pour vélos, tel que dimensionné, ne couvrira pas le besoin en stationnement.

Les auteurs du postulat demandent au Conseil communal de présenter un concept de stationnement à cet endroit central pour les cycles. Ils demandent des mesures simples et rapides à mettre en œuvre pour doubler les places et que celles-ci soient si possibles couvertes. Des arceaux beaucoup plus nombreux sont indispensables, et une séparation des places pour vélos et pour motos sera vue d'un bon œil.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n°75 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Emmanuel Kilchenmann (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la publication des manifestations se tenant sur le domaine public sur le site Internet de la Ville de Fribourg et dans le "1700"

**Wolhauser Jean-Pierre (PLR).**

Développement du postulat

Nous demandons au Conseil communal de faire une étude sur l'objet précité.

A côté des manifestations classiques qui se déroulent chaque année, des nouvelles manifestations ont vu le jour, comme la fête des voisins, des fêtes de quartier, les 12heures de l'Auge ou le toboggan aquatique à la route des Alpes.

Pour que la population ait une vue d'ensemble de ces manifestations qui se déroulent sur le domaine public, il serait judicieux de les publier sous une rubrique spéciale sur le site Internet de la Ville et dans le "1700", comme cela se fait pour le planning des travaux.

L'organisation de ces manifestations nécessitant la réservation de places et de rues, les gens pourront par ce moyen s'informer rapidement au sujet de la date et de la durée de ces restrictions de l'usage du domaine public.

La publication des manifestations sur le site Internet de la Ville et dans le "1700" sera également un moyen de planification pour l'administration communale.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n°76 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et Raphaël Casazza (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement d'un ou de plusieurs parcours pour la pratique du mountain bike (VTT) sur le territoire communal

**Wolhauser Jean-Pierre (PLR).**

Développement du postulat

Le Conseil communal est prié d'étudier l'aménagement d'un ou de plusieurs parcours pour la pratique récréative du mountain bike (VTT) sur le territoire communal. Le mountain bike est un sport qui se pratique dès le jeune âge et qui nécessite de l'agilité, de l'équilibre et une bonne condition physique. Il s'agit d'étudier dans quelles zones forestières sur le territoire communal (bois des morts, bois de Pérolles, forêt de Bourguillon et Grabensaal) l'aménagement d'un ou de plusieurs parcours utilisables aussi pour des familles est possible.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n°77 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités futures de mettre sur pied d'égalité chaque enfant de la Ville dans son épanouissement et développement personnels; que chaque enfant ou pré-adolescent puisse bénéficier d'un accès direct à un centre d'animation socioculturel dit CAS, communément appelé "centre de loisirs"

**Rugo Claudio (PA).**

Développement du postulat

Chose dite et débattue, promesse tenue. Voici donc, éditée sous forme de postulat soumis à l'ensemble des élu-e-s, ce texte qui, à la base, était une question comptable posée le 20 décembre 2017, comme relatée en pages 1192 à 1194 du procès-verbal n° 13b. Suggéré par Monsieur le Syndic, étant en quelque sorte l'instigateur, on pourrait presque associer son nom (le vôtre, M. Steiert) au dépositaire dudit postulat, ce qui serait une première.

Le postulant, fils d'ouvriers, remercie les initiateurs des centres de loisirs qu'il a régulièrement fréquentés. Ping-pong ou billard, discothèque ou bricolage dans les abris de l'école de Sainte-Thérèse, toutes ces activités, je les garde bien au chaud dans ma mémoire: elles façonnent l'humain. On loue, à juste titre, le chantre public de la Basse-Ville; présentement je profite de remercier M. Bruno Zimmerman, mentor du centre du Jura, qui savait écouter, mettre en valeur chacun des mêmes qui passaient se divertir dans les abris atomiques.

Chaque enfant de notre ville chérie devrait avoir les mêmes droits, accès aux mêmes activités ludiques. Aujourd'hui, les fils d'ouvriers ne font plus légion. Les industries ont été délogées pour faire place à une multitude d'appartements. Pour exemple, l'usine de cartonnage Vuille SA, dont nous avons débattu une vente de parcelle en février, a fermé dans les années 90 pour faire place aujourd'hui à un fitness et à moult appartements. Y a-t-on promu la mixité sociale? Probablement pas. Les lois du marché de l'immobilier restent en mains individuelles, tout comme les bénéfices et le lucre. Même notre Caisse de pension a en vue ce bon filon! D'autres exemples ne manquent pas, comme dans le quartier de Beauregard – fermeture de la brasserie de Cardinal (et qu'est-ce qu'on y trouve...des appartements!), de même à Boxal - ou à Pérolles.

Certes, trois quartiers ont leur centre d'animation: Schoenberg – Torry (Jura) – Neuveville. Avec une vision à plus long terme, ne serait-il pas opportun d'envisager un centre d'animation dans chaque zone de la cité? Enfants de Beaumont ou de Pérolles, enfants de Beauregard ou du Bourg, révoltez-vous et demandez les mêmes droits que vos jeunes congénères!

La Ville de Fribourg se targue habituellement d'être un centre fort au niveau économique. A-t-elle les mêmes ambitions au niveau social? Envisage-t-elle une refonte de sa politique de l'enfance et de la jeunesse?

Pour compléter ce postulat et revenir à ma question initiale: pouvons-nous connaître les budgets annuels affectés à chaque centre CAS?

N.B.: deuxième question bonus: "Qu'en est-il des contrats de travail des travailleurs sociaux des CAS"? Objet d'un postulat à venir! A moins que Monsieur le Syndic me recommande de transformer ce prochain postulat en simple question à traiter dans les "Divers".

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n°78 de Mme et MM. Pierre-Alain Perritaz, Lise-Marie Graden, Matthieu Loup et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier, dans le cadre de sa politique foncière, l'encouragement et le soutien à la création des coopératives d'habitation

**Perritaz Pierre-Alain (PS).**

#### Développement du postulat

La coopérative est en fait une forme d'organisation d'entraide qui remonte à la nuit des temps. Les Romains la pratiquent déjà et le Moyen-Âge grouillait de corporations de toutes sortes. En Suisse, elle participe quasi au mythe fondateur de la belle Helvétie et elle est définie dans le Code des obligations aux articles 828-926. La coopérative est une société à but non-lucratif. Le produit net est versé à l'organisation. La coopérative permet de garder une certaine mixité sociale. Elle permet à des familles de rester en ville plutôt que de déménager loin du centre avec tous les inconvénients qui vont avec (déplacements pour travail, école, loisirs etc...).

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n°79 de M. Simon Murith (DC/vl) demandant au Conseil communal d'étudier la création d'une "Régie (immobilière) culturelle"

**Murith Simon (DC/vl).**

Développement du postulat

La première édition de la Journée de la culture de la Ville de Fribourg qui a eu lieu le 28 février a connu un énorme succès. 150 experts de tous les milieux ayant trait à la culture ont mené des réflexions quant à la place de la culture dans l'espace public.

L'un des projets concrets qui en est ressorti consiste en la mise en place d'une "régie (immobilière) culturelle". Cette idée n'est d'ailleurs pas nouvelle mais s'inspire de CULTURE2030 (cf. Rapport des Assises de la culture dans la région fribourgeoise, p. 29). Concrètement, il s'agit de réunir les différents acteurs culturels et les propriétaires fonciers, en particulier de locaux vacants et de friches industrielles, pour permettre une exploitation culturelle de ces espaces libres moyennant convention. En d'autres termes, il faut connaître les besoins des acteurs culturels, puis leur mettre à disposition des locaux en développant des synergies avec le secteur privé et en rationalisant l'occupation de ceux-là. Pour rappel, l'un des objectifs du programme de législature en la matière est de renforcer la concertation entre partenaires.

Le présent postulat vise donc à gérer efficacement l'offre et la demande en matière de locaux dédiés à la culture pour permettre aux artistes de consacrer moins de temps à la recherche et au réaménagement de locaux et plus à la création propre; il s'agit d'une mesure de promotion culturelle de la compétence – mais aussi de devoir – de notre commune.

Certains quartiers peinent à être dynamiques, pendant que d'autres dépérissent; le Bourg et la Rue de Lausanne en sont un exemple parlant. Une régie culturelle va dans le sens d'une valorisation de ses espaces et d'une dynamisation des quartiers, avec des retombées autant touristiques qu'économiques. A cet égard, il est même imaginable d'accorder nos diversités artistiques et historiques et de spécifier pour certains quartiers une certaine offre artistique afin d'aboutir à un tout cohérent.

Par ailleurs, une telle mesure permet à l'acteur culturel d'aller à la rencontre de la population plutôt que l'inverse; l'accessibilité et la démocratisation de la culture sont ainsi renforcées, concrétisant son rôle de socialisation, d'ouverture d'esprit et de réflexion critique, de divertissement et d'espace public. Parallèlement, c'est une promotion de nos artistes.

Une telle politique de promotion culturelle s'intègre au demeurant dans la politique foncière active de la Ville de Fribourg et est complémentaire à la Création d'une maison des artistes.

Merci pour votre soutien!

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

**Le Président.** Y-a-t-il une autre question ou une autre intervention au sens de l'article 69 de notre règlement du Conseil général? Tel n'est pas le cas, je lève la séance à 00.12 heures le lendemain et vous remercie de votre courage.

Fribourg, le 18 juin 2018/MM/nm/ib/jf

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Julien VUILLEUMIER

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI